

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(43^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 9 juin 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 1224).

RÉFORME DE LA LOI D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (p. 1224)

MM. Jean Royer, Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.

ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX (p. 1225)

MM. Jean-Claude Lenoir, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX (p. 1226)

MM. Paul Chollet, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

PRIVATISATION DU CRÉDIT LOCAL DE FRANCE (p. 1227)

MM. Alain Griotteray, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

MINES DE PROVENCE (p. 1227)

MM. Christian Kert, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

EXPORTATIONS D'ARMEMENT (p. 1228)

MM. Yves Bonnet, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

SITUATION DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (p. 1228)

MM. Gérard Grignon, Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

SITUATION DE BULI (p. 1229)

MM. Gilbert Gantier, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX (p. 1229)

MM. Jean Tardito, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

PATRONAT ET EMPLOI (p. 1230)

MM. Alain Bocquet, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX (p. 1231)

MM. Christian Bataille, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

ACCORDS AGRICOLES ET OCCUPATION DE L'ESPACE (p. 1231)

Mme Ségolène Royal, M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

JACHÈRE INDUSTRIELLE (p. 1232)

MM. Jean-Yves Le Déaut, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD (p. 1233)

MM. Jean-Paul Durieux, Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

NÉGOCIATIONS AGRICOLES (p. 1233)

MM. Philippe Auberger, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

ÉRYTHÉE ET SOMALIE (p. 1234)

Mmes Anne-Marie Couderc, Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme.

BANQUES ET ENTREPRISES (p. 1235)

MM. Jacques-Michel Faure, Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.

RÉORGANISATION DE LA POLICE NATIONALE (p. 1235)

MM. Jean-Claude Abrioux, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

HÔPITAL DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI (p. 1236)

MM. Léon Bertrand, Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

CRÉDITS DE LA GENDARMERIE (p. 1236)

MM. Jean-Claude Asphe, François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

POLITIQUE DU THERMALISME (p. 1237)

MM. Pierre Rinaldi, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

Suspension et reprise de la séance (p. 1237)

PRÉSIDENTE DE M^{me} NICOLE CATALA

2. Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 1238).

3. Banque de France. - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1238).

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 1238)

Motion de renvoi en commission de M. Alain Bocquet : MM. Jean-Pierre Brard, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances ; Pierre Mazeaud, Jean-Pierre Thomas. - Rejet.

Passage à la discussion des articles.

M. ministre de l'économie.

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1246)

Article 1^{er} (p. 1246)

MM. Pierre Mazeaud, Daniel Garrigue, Henri Emmanuelli, Gilbert Gantier, Jean-Pierre Brard, Yves Fréville, le rapporteur général, Jacques Barrot, président de la commission des finances ; Jean-Pierre Chevènement, le ministre.

Rappels au règlement (p. 1254)

MM. Pierre Mazeaud, le ministre, Charles de Courson.

Mme le président.

M. Pierre Mazeaud, Mme le président.

Reprise de la discussion (p. 1255)

Amendements n^{os} 53 et 54 de M. Pierna : MM. Louis Pierna, le rapporteur général, Pierre Mazeaud, le ministre. – Rejet, par scrutin, de l'amendement n^o 53.

MM. Jean Tardito, le rapporteur général, le ministre, Jean-Pierre Brard. – Rejet, par scrutin, de l'amendement n^o 54.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 1257).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe République et Liberté.

RÉFORME DE LA LOI D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Ma question s'adresse à M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites entreprises et du commerce et de l'artisanat.

Le Gouvernement a opéré un blocage administratif des implantations de grandes surfaces commerciales. Il a bien fait, pour deux raisons.

La première, c'est que notre pays, avec quinze millions de mètres carrés de surfaces commerciales, est actuellement le mieux équipé de toute l'Europe.

La seconde, c'est que toute augmentation ajouterait ses effets pervers de concurrence excessive aux effets de la récession économique et du rassemblement de la consommation, qui frappent de plein fouet le petit commerce de proximité de nos centres-bourgs et du centre des quartiers de nos villes.

Il faut tirer profit de cette pause, qui doit être suffisamment longue pour que l'on puisse remettre en cause fondamentalement l'ensemble des dispositions d'une loi d'orientation du commerce et de l'artisanat que j'ai eu l'honneur, voilà vingt ans, de défendre dans ce même hémicycle.

Il faut le faire dans le sens de la planification départementale des équipements commerciaux, de la révision des degrés et des durées d'instruction des dossiers par les commissions départementales et, enfin, de la péréquation de la taxe professionnelle entre les différentes communes du périmètre d'achalandage.

M. Jean-Pierre Soisson. M. Royer a raison !

M. Jean Royer. Monsieur le ministre, êtes-vous disposé à réformer, grâce à l'intervention à vos côtés d'un groupe de travail *ad hoc* de l'Assemblée et du Sénat, les dispositions de la loi qui méritent de l'être ? Je vous propose mon modeste concours et je vous remercie de me répondre sur le fond. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.

M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. Monsieur Royer, il était tout à fait légitime de s'interroger sur les dispositions commerciales qui entraînaient la disparition de toute une série de commerces de proximité, tant dans le monde rural que dans certaines agglomérations et dans les banlieues ; de s'interroger aussi sur les causes de l'explosion totalement incontrôlée de l'urbanisme commercial à laquelle nous avons assisté ces dernières années.

Dans la phase d'application de la loi qui porte votre nom, ce sont en moyenne 300 000 à 400 000 mètres carrés de grandes surfaces qui ont été construits chaque année. Mais, à partir de 1986, nous avons constaté une explosion, les surfaces passant à 1 million, 1,2 million, 1,5 million, voire à 1,8 million de mètres carrés en 1992. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Il faut donc absolument revoir les règles du jeu.

Dans la phase de concertation qui est aujourd'hui engagée, je suis prêt à travailler avec vous - je vous l'ai déjà dit et nous aurons l'occasion de nous revoir la semaine prochaine - de même qu'avec les sénateurs qui se penchent sur ce problème et avec les députés qui, sous la présidence d'André Santini, à la commission de la production, et au sein du groupe spécialisé, autour de votre collègue Charié, étudient ces questions.

Plusieurs axes de réflexion ont été retenus.

Comment, dans l'avenir, donner un coup de frein durable à ces implantations commerciales incontrôlées ? D'abord, en réformant les règles du jeu dans le sens que vous avez indiqué, c'est-à-dire en prenant en compte des schémas départementaux ou des schémas d'agglomération d'urbanisme commercial et en faisant en sorte que, pour chaque dossier, l'impact réel, particulièrement en ce qui concerne le monde rural, soit correctement mesuré et pris en compte.

Mais à ces dispositions d'urbanisme commercial s'ajoutent d'autres dispositions concernant la concurrence. En effet, il s'agit moins souvent d'un problème de mètres carrés que d'un problème d'équité dans les conditions de concurrence. Il faut faire en sorte qu'une partie de la grande distribution n'abuse pas de la situation de dépendance de certains de ses fournisseurs.

Enfin, il faut définir un dispositif visant à revitaliser le commerce et l'artisanat dans le monde rural.

C'est sur ce dispositif d'ensemble que le Gouvernement travaille.

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. Nous pourrions dans quelque temps, après concertation, et notamment à l'occasion du CIAT...

M. le président. Merci.

M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. ... vous livrer le résultat de nos travaux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de*

l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe République et Liberté.)

ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

M. Jean-Claude Lenoir. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Nous avons appris hier que la France acceptait l'accord conclu en novembre dernier entre les États-Unis et la Communauté économique européenne sur la limitation de la production de graines oléagineuses. Cette annonce, qui a suscité ici et ailleurs les réactions que l'on sait, me conduit à poser plusieurs questions.

Tout d'abord, confirmez-vous, monsieur le Premier ministre, votre refus d'accepter le préaccord agricole de Blair House ? (« Oui ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

En second lieu, comment, selon les termes de l'accord intervenu hier, seront réparties entre les pays de la Communauté les surfaces réservées à la production de graines oléagineuses ?

Troisièmement, comment envisagez-vous de concilier la limitation de production d'oléagineux à usage industriel et notre volonté de développer la production de biocarburants ?

Enfin, monsieur le Premier ministre, à la veille de votre déplacement à Bruxelles, pouvez-vous exprimer devant la représentation nationale la position de la France, notamment sur le volet agricole du GATT et sur la nécessaire renégociation de l'*Uruguay Round* ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre ainsi que sur de nombreux bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, avant de répondre plus précisément à votre question, je voudrais resituer dans son contexte ce qui a été fait hier à Luxembourg.

Quels engagements avons-nous pris ?

Nous nous étions d'abord engagés à prendre des mesures nationales en faveur de l'agriculture française. Nous les avons prises.

M. Christian Bataille. Vous avez capitulé !

M. le ministre des affaires étrangères. Le Premier ministre a présidé lui-même cette réunion, qui a abouti à débloquer 1,5 milliard de francs, et les organisations professionnelles agricoles s'en sont dites satisfaites. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous en prie, ce sujet grave mérite un peu de sérénité.

Nous nous étions ensuite engagés à obtenir des aménagements de la réforme de la politique agricole commune. Nous les avons demandés et, grâce à l'efficacité de Jean Puech, nous les avons obtenus. Ils représentent un milliard de francs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, ainsi que sur divers bancs du groupe République et Liberté.*) Les organisations agricoles s'en sont dites satisfaites.

Nous nous étions engagés en troisième lieu à resituer le volet agricole de la négociation dans son contexte global.

C'est ce que nous avons fait grâce au memorandum français que j'ai présenté hier en détail au Conseil des ministres européens. Je peux vous dire que cela y a changé le rapport des forces. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce conseil s'est d'ailleurs félicité - ce sont les termes mêmes qui ont été employés - de la présentation de ce memorandum. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Georges Hage. Juppé-Pyrrhus ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Hage, je vous en prie !

Veillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Nous nous étions également engagés à ne pas céder - je réponds là à votre première question, monsieur le député - sur le volet agricole de l'*Uruguay Round*. J'ai dit hier que la France n'acceptait pas ce volet agricole (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté*), pas plus, d'ailleurs, qu'elle n'acceptait l'accord sur le *corn gluten feed*. Cela a été parfaitement enregistré par nos partenaires et m'a conduit à dire, ce matin même, que, si nous n'étions pas entendus, nous irions à la crise en ce qui concerne la négociation du GATT. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Michel. C'est la méthode Coué !

M. le ministre des affaires étrangères.

Reste l'accord sur les oléagineux.

Nous nous étions engagés, depuis plusieurs semaines, et après en avoir informé pas à pas les organisations professionnelles, à débloquer cet accord sous certaines conditions.

La première était une dissociation claire et nette de la partie *corn gluten feed* et du volet agricole de l'*Uruguay Round*. Nous avons obtenu cette dissociation par une déclaration formelle du conseil des ministres des Douze, hier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. On ne peut pas dire que ce n'est pas vrai ! C'est soit de la mauvaise foi, soit de l'ignorance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Lisez donc *Le Monde* !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous avons en second lieu posé comme condition un certain nombre d'améliorations à l'accord lui-même, en particulier de nouvelles modalités de répartition des surfaces.

M. Jean-Pierre Soisson. Soyez très attentif sur ce point ! (« Hou ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur Soisson, calmez-vous !
Veillez poursuivre, monsieur le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Nous avons demandé que les modalités de répartition des surfaces de

base soient arrêtées par rapport à des références nationales 1989-1991.

Nous avons proposé qu'en cas de dépassement la pénalisation soit calculée pays par pays...

Un député du groupe socialiste. Vous avez capitulé !

M. le ministre des affaires étrangères. ... et nous avons enfin demandé une clause de rendez-vous concernant les utilisations industrielles de ces superficies. Nous avons obtenu satisfaction sur ces trois points. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est la raison pour laquelle nous avons considéré qu'il était bon pour la France, et qu'il n'était pas mauvais pour l'agriculture française, de débloquer cette partie de l'accord sur les oléagineux, ce que reconnaissent d'ailleurs, quand on leur parle entre « quat' z'yeux », tous les vrais responsables de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je terminerai sur un point. Lorsqu'on a laissé l'agriculture française en faillite (*vives protestations sur les bancs du groupe socialiste*), lorsqu'on a laissé la France isolée comme elle l'était au GATT, la décence commande de commencer par se raïre ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli et M. Christian Bataille. Lisez donc *Le Monde* !

M. Georges Hage. Juppé-Pyrhus.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Il faut bien le reconnaître, la ratification du volet oléagineux rentre dans nos campagnes comme une menace. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si cet accord n'a rien de catastrophique, il rallume la crainte du monde rural de voir revenir cette cascade de renoncements à laquelle vos prédécesseurs, monsieur le ministre, nous ont habitués. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Ehrmann. Les responsables, c'est vous, messieurs les socialistes !

M. Paul Chollet. M. le ministre des affaires étrangères m'ayant déjà en quelque sorte répondu par anticipation sur plusieurs points, je me bornerai à poser deux questions.

M. André Labarrère. Sur le maïs !

M. Paul Chollet. Précisément !

M. le président. Monsieur Labarrère, je vous en prie ! Poursuivez, monsieur Chollet !

M. Paul Chollet. Comment ferez-vous, monsieur le ministre, pour contenir l'assaut du maïs américain, qui vient d'ouvrir une autre brèche sur le marché portugais avec une nouvelle importation de 500 000 tonnes ?

Comment ferez-vous pour limiter les effets du changement de formule concernant le *corn gluten feed* ? Comment ferez-vous pour nous réserver des possibilités d'exportation dans les pays tiers ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous avez raison !

M. Paul Chollet. Quelle sera l'attitude de la France sur le dossier du volat agricole, car là est bien l'essentiel ?

Surtout, quel soutien pouvons-nous espérer de nos partenaires ?

Monsieur le ministre, alors que le monde rural oscille entre le désespoir et la révolte, les élus ruraux, qui vous tiennent en haute estime, ne voudraient pas finir avec vous, la corde autour du cou, en bourgeois de Calais de notre agriculture ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Applaudissements sur certains bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, qui considérera vraisemblablement que les développements de M. le ministre des affaires étrangères lui permettront de ne pas excéder son temps de parole. (*Souffles.*)

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, la question que vous vous posez...

M. Jean-Claude Lefort. Il n'est pas le seul !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... et que se posent tous les parlementaires est de savoir quelle traduction aura, sur le terrain, chez nos agriculteurs, les décisions qui ont été prises hier.

M. André Labarrère et M. Jean-Claude Lefort. Et le maïs ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'essaierai de faire une traduction aussi exacte que possible de cet accord.

Un agriculteur qui cultive aujourd'hui cinq ou dix hectares d'oléagineux continuera à faire de même demain ; il n'y aura aucune réduction. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. André Labarrère. C'est faux !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il doit savoir qu'il aura même des possibilités de progression. (*Exclamation sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Du fait de l'existence de certaines variétés hybrides, il aura une possibilité de développement sans limite, car il n'y a pas de limitation des quantités.

M. Jean-Claude Lefort. Ce que vous dites est scandaleux !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Troisièmement, concernant les oléagineux à destination industrielle...

M. André Labarrère. Et le maïs ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... je précise que, à l'heure actuelle, il en est cultivé 100 000 hectares dans la Communauté. Il sera possible d'aller jusqu'à 800 000 hectares - notez la différence - et nous avons obtenu la possibilité de réexaminer la situation, de faire le bilan, avant le 31 décembre 1996.

M. Henri Emmanuelli. Le succès, quoi !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cela surprend mais c'est ainsi ! Nous avons réussi à dissocier ce dossier de l'accord sur les oléagineux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cela signifie que l'agriculture française, qui était isolée, qui s'enlisait, retrouve les marges de manœuvre qu'elle avait

complètement perdues et qu'elle occupe désormais au sein de l'Europe la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

M. Christian Bataille. Vous vous êtes déculotté !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je puis vous assurer que lorsque les agriculteurs se rendront vraiment compte des résultats obtenus, ils seront fiers du travail effectué par l'ensemble du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PRIVATISATION DU CREDIT LOCAL DE FRANCE

M. le président. La parole est à M. Alain Griotteray.

M. Alain Griotteray. Monsieur le ministre de l'économie, vous avez récemment annoncé la privatisation du Crédit local de France.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la grande braderie. Il faut en profiter !

M. Alain Griotteray. Si l'on peut procéder par décret, il n'en reste pas moins vrai que l'Assemblée nationale s'interroge sur le déroulement de cette opération, et notamment sur deux points.

Premièrement, les recettes de la vente des titres de la caisse du Crédit local de France sont-elles comptabilisées dans les 40 milliards de francs de privatisations annoncés dans le plan Balladur ?

Deuxièmement, étant donné les liens très anciens entre les collectivités locales et le Crédit local de France, M. Richard a précisé, au cours d'une interview à la presse que les collectivités locales pourraient acquérir des titres du Crédit local, mais dans une seconde étape, à l'occasion d'une augmentation de capital, et il n'a pas précisé quand ni comment. J'estime, quant à moi, que les collectivités locales devraient pouvoir souscrire tout de suite, en même temps que tous les autres futurs actionnaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. M. le député, je vous remercie de votre question relative à la privatisation du Crédit local de France. C'est effectivement la première entreprise bancaire que le Gouvernement va privatiser et, comme vous l'avez souligné, sans qu'il soit besoin de passer par la procédure législative, puisque, s'agissant d'une procédure de « respiration » classique, nous pouvons procéder par décret.

Vous voulez d'abord savoir si le produit de cette privatisation est comptabilisé dans les 40 milliards de francs de privatisations attendues d'ici à la fin de l'année. Ma réponse est non. En effet, vous le savez, un emprunt-relais de 40 milliards sera lancé avant la fin du mois de juin pour permettre d'attendre le produit des privatisations. Or nous avons bon espoir de lancer la privatisation du crédit local de France avant, ou à peu près en même temps, que cet emprunt. Les 2 milliards ou 2,5 milliards de francs qui correspondront à cette opération abonderont le compte d'affectation spéciale et serviront à financer des dépenses inscrites au budget de 1993 et qui ne sont malheureusement pas encore financées.

Vous me demandez par ailleurs si les collectivités locales pourront participer au capital du Crédit local de France. Oui, elles le pourront, mais, s'agissant des modalités, je ne peux, dans l'imédiat, vous répondre avec précision. Il n'est pas impossible que l'Etat leur cède une partie du capital ou

qu'elles soient autorisées à souscrire à une augmentation de capital, mais il est encore trop tôt pour le savoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

MINES DE PROVENCE

M. le président. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Elle concerne la situation économique et sociale dans les bassins miniers en France, et particulièrement dans celui de Provence.

Une grande ambiguïté demeure, monsieur le ministre, entre les propos rassurants qui avaient été tenus ici même par l'un de vos prédécesseurs, M. Billardon, et ceux, moins optimistes, pour ne pas dire franchement pessimistes, du président des Charbonnages de France, M. Bouvet.

On a le sentiment d'une grande injustice dans le site minier de Provence, car son fonctionnement n'est pas déficitaire, sa productivité est forte et les prix de revient sont faibles. L'inquiétude est grande, car ce site représente 1 200 emplois directs et 2 500 emplois induits.

On nous dit qu'il n'est pas raisonnable d'envisager l'extraction minière en France au-delà de l'horizon 2005. On se pose donc certaines questions sur ce site de Provence, monsieur le ministre, et, je vous le dis avec force, vous devez répondre à trois d'entre elles qui sont essentielles et dont dépend la paix sociale dans ce bassin minier.

Oui ou non, peut-on envisager de continuer l'extraction sur ce site, et si oui, à quelle échéance ?

Si l'on doit assister à un démantèlement, la baisse de l'extraction s'effectuera-t-elle dans le respect des hommes, en toute sécurité, s'agissant des effectifs et avec le souci d'assurer une formation pour préparer l'avenir ?

Enfin, oui ou non, envisagez-vous, monsieur le ministre, de créer un pôle de reconversion industrielle dans cette région provençale particulièrement touchée par le chômage et les difficultés économiques ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, je comprends votre passion, elle est la marque de tous les élus des zones charbonnières. Je la partage.

Je veux d'abord tordre le cou à un canard et indiquer très clairement que le siège des houillères du bassin du Centre et du Midi sera maintenu et qu'un directeur général sera nommé très prochainement pour assurer au plus près de ceux qui en ont la responsabilité l'administration des huit centres d'exploitation et des trois centrales thermiques.

Le soutien aux charbonnages coûte environ 7 milliards de francs par an aux contribuables français et il est raisonnable d'envisager une échéance.

M. Georges Hago. Et combien coûte le chômage ?

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Elle a été fixée à l'année 2005 pour les houillères de Lorraine. Cette échéance sera respectée.

S'agissant de Gardanne, je réponds trois fois oui à vos trois questions.

L'exploitation sera prolongée pour une perspective de dix ans et en tout cas jusqu'en l'an 2000. Mais elle ne sera

pas éternelle. C'est la raison pour laquelle nous avons à préparer dès maintenant, avec les élus locaux, un programme de reconversion. Plus de 10 millions de francs seront, dès cette année, mis à la disposition d'un fonds de reconversion pour le secteur de Gardanne. Je vous invite donc, ainsi que les élus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du conseil général des Bouches-du-Rhône, à participer à cet effort de reconversion. En effet, messieurs les socialistes, le meilleur service que l'on puisse rendre à la dignité des mineurs, c'est de ne pas les nourrir d'illusions, comme vous l'avez fait en 1981. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

EXPORTATIONS D'ARMEMENT

M. le président. La parole est à M. Yves Bonnet.

M. Yves Bonnet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie.

La politique de restructuration des établissements publics de production de matériels de guerre et d'armement que le Gouvernement a arrêtée le 24 mai dernier s'accompagne d'une réduction de leur plan de charges et de leurs effectifs. De ce fait, si nous souhaitons que ces établissements conservent le haut niveau qui est le leur sur le plan de la technologie militaire, ils doivent, à l'évidence, conforter leurs positions sur le marché international et, si possible, développer leurs potentialités à l'exportation.

A la veille du salon du Bourget, je souhaite savoir, monsieur le ministre, quelles mesures vous entendez prendre pour accompagner cette politique d'exportation de nos matériels militaires et de nos armements.

Je vous soumettrai également un cas sur lequel j'aimerais que vous vous prononciez, même si ce n'est pas immédiatement. C'est celui de l'arsenal de Cherbourg, auquel le Pakistan souhaite passer une commande de trois sous-marins de type Agosta 90. Cette affaire me paraît exemplaire dans la mesure où le ministère de la défense, la considérant comme importante, lui donne son accord, mais où il semble - je le dis avec la prudence qui est de rigueur - que le ministère de l'économie fasse quelque objection, ou en tout cas pose quelques réserves. Je souhaite donc obtenir des apaisements sur ce sujet et préciser deux points particuliers.

Premièrement, nous sommes sur un marché fortement concurrentiel. La Suède, en particulier, est sur le point de faire des propositions intéressantes ou les a déjà faites.

M. André Labarrière. C'est trop long !

M. le président. Veuillez poser votre question rapidement, monsieur Bonnet !

M. Yves Bonnet. Deuxièmement, il est important de noter que le Pakistan a toujours observé la rigueur la plus affirmée s'agissant du règlement de ses dettes militaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur Bonnet, vous soulevez une question dont je suppose que vous mesurez vous-même l'extraordinaire complexité.

La confidentialité s'attache à ce genre de discussion.

La vente d'armements au Pakistan que vous évoquez concerne certes l'emploi, et qui plus est dans une ville qui vous est chère puisqu'il s'agit de Cherbourg. Mais, dès l'instant où les crédits peuvent être couverts par la Coface, elle

concerne l'ensemble des contribuables français qui pourraient être amenés à supporter les frais de ces commandes si le pays en question n'était pas solvable.

Vous comprenez donc bien, monsieur le député, que le Gouvernement est obligé d'arbitrer entre deux objectifs : l'emploi et le crédit de la France. Vous avez eu des responsabilités administratives dans le passé, et vous comprendrez que ce genre de décision nécessite la confidentialité et la sérénité. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas l'intention de vous répondre en public. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

SITUATION DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

M. le président. La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, ainsi qu'aux ministres des départements et territoires d'outre-mer, des affaires étrangères, de l'agriculture et de la pêche.

En 1992, le gouvernement précédent a connu deux échecs graves dans ses relations avec le Canada : le premier sur la frontière maritime autour de Saint-Pierre-et-Miquelon, puisque la France n'a pas réussi à obtenir le cinquième de la superficie qu'elle réclamait et n'a pas d'accès direct aux eaux internationales ; le second sur la négociation des droits de pêche, la délégation canadienne narguant la délégation française puisqu'elle ne lui a proposé que 0,7 p. 100 des quotas accordés à ses propres pêcheurs et a exigé, de surcroît, l'exploitation pour elle-même, de la zone économique exclusive française et la fermeture du port de Saint-Pierre.

Le résultat est évidemment catastrophique pour l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, puisque son unique activité productrice est arrêtée. Les bateaux sont à quai, les usines sont fermées. La fragile économie de l'archipel est asphyxiée et l'exode menace. Ainsi, la présence même de la France en Amérique du Nord est-elle remise en cause. De cinq siècles de rayonnement économique et culturel français dans la région, il ne reste presque plus rien. La population de l'archipel, qui apprécie les mesures de soutien que vous lui avez récemment apportées, mais apprécierait moins le choix d'un désenclavement aéroportuaire dévastateur, a placé sa confiance dans la détermination du Gouvernement à être beaucoup plus ferme et pugnace pour régler ce contentieux franco-canadien. Les Saint-Pierrais et les Miquelonnais veulent vivre de leur travail et user de leurs droits, en l'occurrence des droits de la France. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, êtes-vous en mesure de les rassurer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, vous avez raison de dire qu'il y a deux mois et quelques jours le Gouvernement a trouvé une situation totalement bloquée. En effet, le gouvernement précédent avait accepté le principe d'un arbitrage international en matière de délimitation des espaces maritimes dans l'Atlantique Nord. Or la décision qui est intervenue en juin 1992 a été extrêmement défavorable aux intérêts français.

M. André Fonton. C'est une capitulation socialiste !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Par ailleurs, les négociations de 1992 sur l'application de l'accord de pêche intervenu en 1972 ont abouti à une impasse. Depuis huit mois, nous sommes dans une situation

de blocage absolu et les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon sont dans l'impossibilité de pêcher.

Bien sûr, depuis huit mois, l'Etat a pris ses responsabilités vis-à-vis des personnes d'Interpêche. Il a notamment, ces jours-ci assuré leurs salaires, sous l'arbitrage du Premier ministre, grâce au FNE. Mais il est bien évident que cette situation ne peut pas durer.

C'est la raison pour laquelle M. le Premier ministre a bien voulu évoquer cette question avec le chef du gouvernement canadien. Il a été convenu que le Gouvernement français engagerait, par ma voix, de nouvelles négociations, qui se passeront donc au niveau politique, ce qui n'avait encore jamais été le cas puisque les négociations avaient toujours été menées sur un plan technique.

Nous attendons la désignation par le Premier ministre du Canada d'un interlocuteur de niveau gouvernemental. Sur le fond, notre intention est d'engager, avec le Canada, des discussions qui ne se limitent pas aux questions de la pêche. Nous en parlerons demain matin à mon ministère avec l'ensemble des élus de l'archipel. Nous devons, tous ensemble, nous engager à la fois dans la défense des droits de la pêche et dans une véritable diversification de l'activité économique et touristique de Saint-Pierre-et-Miquelon, et notre ambition est de le faire en accord avec le Canada, qui a quelque intérêt à cette diversification.

Tels sont nos objectifs, telle est la détermination du Gouvernement dans cette affaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

SITUATION DE BULL

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre de l'industrie, toute l'industrie informatique mondiale souffre, même la plus grande. Mais l'Europe a un problème particulier. L'industrie informatique britannique est - si j'ose ce néologisme - entièrement « japonisée » ; les industries informatiques allemande et italienne souffrent aussi ; en France, nous avons le groupe Bull, dont les progrès technologiques ont quelquefois été impressionnants.

A la suite de votre conférence de presse du mois dernier, monsieur le ministre, certaines interprétations ont été avancées. Je voudrais savoir quel est votre point de vue sur la situation de ce groupe, compte tenu de son endettement, sur son avenir et sur sa pérennité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. L'entreprise Bull, monsieur le député, appartient au patrimoine industriel français. C'est un vieux nom, un grand nom ; sa notoriété est internationale ; ses capacités technologiques sont évidentes. Il regroupe en France et à l'étranger un personnel attaché à la réussite de l'entreprise.

Malheureusement, cette entreprise a enregistré ces trois dernières années près de 15 milliards de francs de déficit, dont la moitié correspond à des provisions pour restructuration.

Voilà une entreprise qui est paralysée par ses déficits et son endettement. De plus, nous sommes soumis à une contrainte européenne. Le commissaire chargé de la concurrence, le Belge Van Miert, m'a très sérieusement rappelé à l'ordre...

M. Jean-Claude Lefort. C'est incroyable !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... en m'indiquant que la subvention de 2,5 milliards accordée en décembre dernier par nos prédécesseurs était contradictoire avec les dispositions communautaires en matière de concurrence, et nous sommes sous la menace d'un contentieux.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au président Pache de présenter avec la plus grande rapidité et la plus grande détermination une mesure énergique qui soit de nature à rassurer d'abord les clients de Bull, tant il est vrai que le premier patrimoine d'une entreprise c'est la satisfaction de ses clients et leur confiance.

J'ajoute que Bull vient de réussir en Grande-Bretagne deux contrats d'intégration de services informatiques, ce qui prouve sa capacité.

Je pense profondément que, dans les prochaines semaines, M. Pache sera en mesure de me présenter un dispositif maintenant le cœur de l'entreprise, bâtissant des alliances internationales et donnant aux clients, et naturellement aux salariés, la certitude de sa pérennité. Mais la réponse appartient d'abord à la direction. C'est la raison pour laquelle j'ai mis cette dernière - avec un peu de brutalité, j'en conviens - en face de ses responsabilités. Il n'est plus possible d'attendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, pendant la campagne électorale, vous avez multiplié les promesses. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Elles tombent à l'eau les unes après les autres.

La dernière a été la mise en place accélérée de la réforme de la PAC contre laquelle vous aviez feint de vous élever. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Vous avez multiplié, et aujourd'hui encore, les phrases fortes vis-à-vis du GATT. Pourtant, de recul en recul, vous avez cédé hier sur les oléagineux. (« Très juste ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. - *Nouvelles protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, laissez M. Tardito s'exprimer.

M. Jean Tardito. Vous avez capitulé devant le diktat américain. (*Bruit sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Quoi que vous en disiez, en cédant les oléagineux,...

M. André Labarrère. Comme sur le maïs !

M. Jean Tardito. ... en dissociant ainsi la politique agricole, vous mettez le doigt dans un engrenage qui va aggraver la situation de l'agriculture, déstructurer le monde rural, affaiblir notre pays, le rendre dépendant et accroître ainsi le chômage.

M. Raymond Couderc. La question !

M. Jean Tardito. Ce ne sont pas les jachères dynamiques telles que vous les avez définies la semaine dernière qui vont masquer le massacre des 10 à 15 p. 100 des 5 200 000 hectares concernés. Il est impératif que la signature de notre pays soit retirée de cet accord. (*« La question ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Tardito, il faut conclure.

M. Jean Tardito. Oui, monsieur le Premier ministre, demain, à Bruxelles, il est impératif que vous refusiez de signer. Je demande, au nom de mon groupe, qu'un débat ait lieu sur ces problèmes devant la représentation nationale (*applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*), comme cela a été fait hier en Grande-Bretagne.

Enfin, la France va-t-elle exercer son droit de veto ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Plusieurs députés du groupe communiste et du groupe socialiste. Bazaine !

M. Jean-Pierre Brard. Dumouriez.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vos propos sont excessifs et chargés d'inexactitude. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Comme toujours !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Faut-il vous rappeler la situation dans laquelle nous nous trouvions voilà simplement deux mois, avec la réforme de la politique agricole commune, adoptée en mai 1992, les pré-accords de Blair House sur les échanges commerciaux agricoles adoptés fin 1992 (*« Non » sur les bancs du groupe socialiste*), l'accord sur les oléagineux adopté fin 1992, avec deux condamnations de la juridiction internationale.

M. Louis Mexandeau. Vous avez capitulé !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Nous n'avions plus aucune marge de manœuvre. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous sommes en train de le reconstituer.

M. Jacques Masdou-Arus. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vraiment, l'Assemblée doit être heureuse des résultats déjà obtenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le député, ce n'est pas en critiquant comme vous le faites que vous nous aidez aujourd'hui dans la défense des intérêts de notre agriculture sur le plan international. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe communiste. Un débat ! Un débat !

M. Louis Mexandeau. Vous êtes le Bazaine du tournesol !

PATRONAT ET EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Lundi dernier, le Gouvernement et l'état-major au grand complet du Conseil national du patronat français se sont réunis dans un très grand secret. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Seules en ont percé, dans un secret relatif, ces paroles de M. Périgor, président du CNPF, qui a déclaré à la radio : « Je n'ai pas le droit de demander aux chefs d'entreprises de geler les licenciements. »

En clair, le Gouvernement fait preuve d'une générosité sans borne pour le patronat...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Propos ringard !

M. Alain Bocquet. ... qui bénéficiera de plus de 50 milliards de francs pour les dix-huit mois à venir, et ce sans aucun retour pour l'emploi dans notre pays. C'est absolument inacceptable !

Monsieur le Premier ministre, quand la situation de la France est telle que, chaque jour, on compte 1 500 suppressions d'emplois - 40 000 par mois - ...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Que fait la CGT ?

M. Alain Bocquet. ... que, selon M. le ministre du travail lui-même, il y aurait 340 000 demandeurs d'emploi en plus d'ici à la fin de l'année, que le chômage coûte à notre société 350 milliards, qu'on a dilapidé 235 milliards de fonds publics, est-ce que le Gouvernement de la France va continuer d'aliéner sa politique aux intérêts du grand capital financier ? (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Va-t-il accepter que, dans ce pays, les patrons aient tous les droits et aucun devoir ?

M. Jean-Claude Bahu. Tapie !

M. Alain Bocquet. Allez-vous continuer à implorer plutôt que contraindre le patronat français et les entreprises à créer et développer des emplois par des mesures législatives et fiscales incitatives comme celles qu'a proposées le groupe communiste dans le cadre du collectif budgétaire ?

Monsieur le Premier ministre, ma question est très précise. Il s'agit de l'avenir de l'emploi, du développement économique de la France, auxquels nous sommes attachés. Or, l'expérience le prouve, les intérêts du capital financier ne coïncident pas avec ceux de la nation et de notre peuple. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, la rencontre entre le Premier ministre, qu'accompagnait une délégation du Gouvernement, le bureau du patronat et les présidents des diverses fédérations s'inscrivait dans le cadre d'une mobilisation générale en vue d'engager la guerre pour l'emploi.

M. Jean-Claude Lefort. La guerre des boutons !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est d'ailleurs dans le cadre de cet engagement que le Premier ministre et le Gouvernement rencontrent cette semaine les présidents des conseils régionaux et des conseils généraux ainsi que tous les acteurs qui sont impliqués dans l'économie et la vie nationale.

Cette rencontre, qui s'est déroulée dans un climat de totale franchise,...

M. Maxime Gremetz. C'est cela !...

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et qui a été marquée par un dialogue d'une grande sincérité, parfaitement équilibré, a permis au Premier ministre de lancer quatre messages.

Premièrement, que les chefs d'entreprise, les responsables sensibilisent toutes les entreprises françaises au problème de l'emploi.

Deuxièmement, qu'ils s'impliquent dans l'engagement et l'insertion des jeunes et acceptent l'objectif de 200 000 emplois supplémentaires pour nos jeunes, notamment en alternance.

M. Jean-Claude Lefort. Ils ont dit non ! Et vous, vous ne répondez pas !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je vous réponds.

Troisièmement, que l'on aide le Gouvernement à sensibiliser les chefs d'entreprise de la Communauté européenne, dans le cadre des négociations du GATT, pour défendre l'économie européenne.

Quatrièmement, de s'engager dans le combat pour réduire l'aggravation du chômage.

M. Jean-Claude Lefort. Suppliques !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Les chefs d'entreprise, le patronat, les présidents de fédération ont accepté...

M. Jean-Claude Lefort. Quoi ?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... de prendre l'engagement d'une mobilisation sur le terrain, d'accueillir dans leurs entreprises un certain nombre de jeunes.

M. Jean-Claude Lefort. Combien ?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ils ont accepté l'objectif qui leur était fixé et, à partir de là, je considère que cette rencontre est une étape de la mobilisation générale dans la guerre pour l'emploi, et tout procès d'intention est déplacé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Maxime Gremetz. Publiez les engagements du patronat !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le Premier ministre, les négociations sur les oléagineux et le volet agricole du GATT sont d'une importance capitale pour l'agriculture française. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le Président. Je vous en prie, mes chers collègues, laissez parler M. Bataille. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. Je veux vous rappeler que, devant le caractère décisif du sujet, Pierre Bérégovoy avait décidé de faire, le 25 novembre dernier, devant la représentation nationale, une déclaration suivie d'un vote de confiance. Il voulait ainsi obtenir le soutien de notre assemblée pour renforcer sa position face aux exigences américaines et réaffirmer la ferme opposition de la France.

Dans la journée d'hier, nous apprenions que le Gouvernement s'apprêtait à donner son accord au volet « oléagineux » du projet de Blair House. Il marquait ainsi un revirement total de la position française en capitulant devant les Etats-Unis. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ma question est la suivante : pourquoi, monsieur le Premier ministre, avez-vous refusé de venir préalablement informer le Parlement ou même de recevoir, comme nous le demandions, une délégation avant la signature de l'accord, choisissant ainsi de nous placer, avec le monde agricole, devant le fait accompli ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. J'ai interrogé M. le Premier ministre !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie. M. Lamassoure va répondre. Laissez-le s'exprimer. Il le fait au nom de M. le Premier ministre, j'en suis persuadé.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Vous devriez vous réjouir, monsieur le député que tous les ministres s'expriment successivement sur le grand sujet que vous avez évoqué !

Nous avons employé beaucoup de sigles. Je vous propose un peu de latin. Monsieur le député, connaissez-vous la règle : *nemo auditur propriam turpitudinem allegans* (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), c'est-à-dire, en l'occurrence : nul n'est fondé à faire état de ses propres échecs pour critiquer les autres ? (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les socialistes ont menti trois fois aux agriculteurs. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Pendant dix-huit mois, ils ont dit qu'ils n'accepteraient jamais la réforme de la politique agricole commune. Il y a un an, jour pour jour, ils l'ont acceptée. (*Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ils ont dit ensuite qu'ils n'accepteraient jamais un accord sur un seul volet agricole du GATT. Ils l'ont accepté trois mois après. (*Mêmes mouvements.*)

M. Christian Bataille. Ce n'est pas vrai, vous mentez !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Enfin, après avoir osé nous demander de voter la confiance et après avoir dit que leur gouvernement n'accepterait jamais les conséquences de l'accord de Blair House...

M. Didier Mathus. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... Ils ont demandé à huit reprises, entre novembre 1992 et mars 1993, que le sujet soit retiré de l'ordre du jour du conseil des ministres de l'agriculture à Bruxelles ! (*Huées sur les mêmes bancs.*)

M. André Fanton. Soisson, réveille-toi !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Vous demandiez la confiance. La question a été posée au peuple français : il a répondu ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Pas vous !

ACCORDS AGRICOLES ET OCCUPATION DE L'ESPACE

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal. (*Bruit sur divers bancs.*)

Mme Ségolène Royal. Il n'y a déjà pas beaucoup de femmes dans cette assemblée. Si, en plus, elles ne peuvent pas parler, où va-t-on ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le Premier ministre, que comptez-vous faire pour que les accords agricoles ne soient pas une catastrophe pour l'environnement et l'occupation de l'espace, donc une source de désespoir pour les jeunes agriculteurs ?

En limitant le colza, ne risque-t-on pas de freiner le développement du diester qui est le carburant vert le plus adapté à notre sol, le plus économe en ressources naturelles, et sur lequel ces derniers avaient fondé un immense espoir ? (*Bruit sur les mêmes bancs.*)

En encourageant les jachères...

M. Pierre Mozeaud. C'est vous qui l'avez voulu !

M. le président. Monsieur Mizeaud, je vous en prie !

Mme Ségolène Royal. ... sans freiner la productivité, ne risque-t-on pas d'accentuer de graves déséquilibres entre une région parisienne à la production de plus en plus intensive et (*bruits*) les régions d'agriculture moyenne où l'on va mettre des terres en jachère ?

M. Jean-Michel Ferrand. Hypocrite ! Amnésique !

Mme Ségolène Royal. Aujourd'hui, toutes ces régions sont touchées : dans le Limousin, en Auvergne, dans les Pays de Loire, le Poitou-Charentes, le Midi-Pyrénées, l'Aquitaine, partout les grands céréaliers, les grands betteraviers de la région parisienne louent des terres pour les mettre en jachère et nos jeunes n'en trouvent plus ...

M. André Fanton. Mais vous étiez ministre, madame !

Mme Ségolène Royal. ... alors qu'ils sont prêts à occuper l'espace, à le valoriser et à favoriser la vie de nos villages. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, puis-je vous demander de bien vouloir écouter, sinon avec attention, du moins avec patience les questions qui sont posées ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Robert-André Vivien. On entend n'importe quoi !

M. le président. S'il y a des réponses à faire, je ne doute pas que le Gouvernement saura les formuler. Il est inutile de se substituer à lui

M. André Laberrère. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le député, avec toutes les précautions...

M. Patrick Balkany. D'usage ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... d'usage, permettez-moi de vous dire que vous mettez vraiment un acharnement particulier à pratiquer la désinformation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment imaginer que le décor catastrophique que vous venez de planter devant nous ait été bâti au cours des deux mois qui viennent de s'écouler ? (*Mêmes mouvements.*)

Ce n'est pas possible, tout simplement. Et vous devriez le savoir puisque vous étiez vous-même au Gouvernement, en mai 1992, quand la réforme à laquelle vous faites allusion a été adoptée au niveau européen. Le principe de la jachère remonte à cette époque ! (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Bien évidemment, la jachère est quelque chose de scandaleux, d'inadmissible pour nos agriculteurs et pour le citoyen lui-même.

M. Louis de Broissia. Tout à fait !

M. Christian Bataille. Vous capitulez !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est pour quoi nous mettons en place actuellement des aménagements. (« C'est faux ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Ce n'est pas facile, et vous ne nous y aidez pas par votre comportement ! Nous prenons des dispositions pour que la jachère nue soit remplacée par une jachère dynamique, c'est-à-dire industrielle.

Voilà, madame, ce que nous essayons de faire. Je souhaite beaucoup pouvoir bénéficier de votre coopération, de votre collaboration. C'est ce qu'attendent nos agriculteurs. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

JACHÈRE INDUSTRIELLE

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le Premier ministre, ce que nous entendons aujourd'hui, c'est l'inverse de ce que les Français voudraient entendre. Vous faites de la politique politicienne (*protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) alors que, depuis hier, nous vous demandons de vous expliquer sur un sujet qui est grave pour nos agriculteurs !

Je cite une lettre de la FDSEA de mon département, que j'ai reçue il y a deux ou trois jours : « Je compte sur vous pour que vous apportiez au Premier ministre un soutien sans faille afin qu'il concrétise sa détermination. »

Alors que les agriculteurs nous demandent cela, vous faites aujourd'hui l'inverse de ce que vous avez annoncé dans votre campagne électorale ! Vous bradez l'agriculture de certaines régions ! (« C'est faux ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Pas de toutes ! Pas des grandes régions agricoles comme le Sud-Ouest, avec le maïs ! Non ! Vous bradez les régions productrices de colza, comme la Normandie, comme la Lorraine, comme Champagne-Ardenne ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais le Gouvernement ne s'en tirera pas avec les pirouettes de M. Lamassoure en guise de réponse !

Oui, la fixation du quota en matière de jachère industrielle est un vrai problème : 900 000 tonnes pour l'Europe, ce n'est pas suffisant, car il faut passer du colza alimentaire au colza industriel.

M. Christian Cabal. Vous n'avez rien fait !

M. Jean-Yves Le Déaut. Avec 900 000 tonnes, il n'y aura plus d'investissements, vous le savez très bien.

M. Robert-André Vivien. C'est votre faute !

M. Jean-Yves Le Déaut. Pouvez-vous me confirmer, monsieur Puech, que nous allons construire en Lorraine l'usine de transformation de diester prévue par Sofiprocol ?

Deuxième question précise, si l'on est, à l'heure actuelle, en train d'évacuer 5 millions de tonnes de céréales communautaires pour des substituts comme la jachère industrielle, n'est-ce pas parce que les producteurs de tourteaux américains ont fait pression au niveau européen ?

Vous nous répondez par des pirouettes !

M. Pierre Mazeaud. C'est vous !

M. Jean-Yves Le Déaut. M. le Premier ministre ne s'explique pas. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Nous sommes le seul Parlement d'Europe devant lequel le Gouvernement ne vient pas s'expliquer. C'est scandaleux ! Pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, nous donner des réponses précises à ces questions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Encore une pirouette !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, essayons de communiquer. Pour ce faire, je vais vous répondre aussi clairement que possible.

Vous avez évoqué les oléagineux à destination industrielle en posant une question précise, et je vous réponds de façon précise. Aujourd'hui, au sein de la Communauté, nous cultivons 100 000 hectares. Les accords signés hier permettront de cultiver 800 000 hectares. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. C'était prévu depuis longtemps et ce n'est pas assez !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Dans trois ans, nous ferons le point, et je ne crois pas me tromper en affirmant que, dans trois ans, nous ne serons pas arrivés à 800 000 hectares.

Donc n'inquiétez pas inutilement nos agriculteurs ! Je répète que ceux qui cultivent aujourd'hui cinq ou dix hectares continueront demain à les cultiver.

M. Jean-Yves Le Déaut. Et le diester ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les usines de diester, les transformations, tout cela est en train de se faire, tout cela nous occupe beaucoup. Et je vous demande encore une fois de bien vouloir participer à cet effort collectif que nous devons tous à notre agriculture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Vous avez capitulé !

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. Il est plus facile de tranquilliser les agriculteurs (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) et les députés de la nation par des effets de tribune que sur le terrain. Les réactions du CNJA sur les accords agricoles et les pensées de nos collègues dans leur for intérieur me paraissent d'une tonalité différente de celle des propos que nous entendons ici.

Monsieur le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le collectif budgétaire qui vient d'être voté a porté annulation de 51 millions de francs de crédits sur le fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord chômeurs de longue durée.

Nous gardons le souvenir des critiques adressées par l'opposition d'alors à ce fonds dont elle dénonçait la faiblesse.

Comment conciliez-vous les déclarations d'il y a six mois et les actes d'aujourd'hui ? N'aurait-il pas mieux valu assouplir encore les conditions d'accessibilité à ce fonds, comme cela avait déjà été fait l'automne dernier ? N'y avait-il pas d'autres moyens de témoigner à ceux qui ont passé vingt-sept mois de leur vie en Algérie la solidarité de la nation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le député, vous me demandez si le fonds de solidarité créé pour permettre aux anciens combattants chômeurs de longue durée d'attendre dans des conditions de vie décentes l'âge normal de la retraite sera suffisant en 1993. Je vous réponds très directement et très simplement : oui. Ce fonds sera suffisant et je vais vous en apporter la preuve.

M. Augustin Bonrepaux. Il y a six mois, à en croire vos amis, il était insuffisant !

M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre. Les demandes en ce domaine sont montées en puissance depuis le mois de janvier et atteignent, à l'heure actuelle, une moyenne de 20 000 par mois. Les dépenses financées à ce titre s'élèveront à environ 110 millions de francs à la fin du mois de juin. Et le budget dont je dispose est de 223 millions de francs.

Par conséquent, il y a tout lieu de penser que, sans avoir à opérer quelque modification que ce soit dans les lignes budgétaires, nous pourrions assurer le paiement des indemnités au titre du fonds de solidarité. Le Gouvernement en est d'autant plus satisfait qu'il entend montrer ainsi sa gratitude aux anciens combattants d'Afrique du Nord. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

NÉGOCIATIONS AGRICOLES

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Cette séance de questions d'actualité étant devenue une séance de questions d'actualité agricole, je ne faillirai pas à la règle et je poserai une nouvelle question à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, personne ne conteste que la tâche à laquelle vous devez faire face est extrêmement difficile compte tenu à la fois du contexte international et de la situation qui vous a été léguée par vos prédécesseurs. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Personne ne conteste non plus que vous avez obtenu des progrès significatifs, en ce qui concerne aussi bien la réforme de la politique agricole commune - vous nous les avez exposés la semaine dernière - que les surfaces cultivées en oléagineux, et vous l'avez expliqué tout à l'heure.

Il reste que nos agriculteurs ont besoin d'être éclairés, voire rassurés, sur deux points.

S'agissant, en premier lieu, des cultures à vocation industrielle, vous venez d'indiquer que les surfaces autorisées suffiraient largement à la France pour promouvoir les projets que nous avons déjà engagés. Pouvez-vous confirmer ce

point, compte tenu du fait qu'il y a cinq ou six projets ? Pouvez-vous nous dire sur quelles bases seront indemnisées les jachères industrielles, compte tenu du fait que ce point n'a pas été traité jusqu'à présent à Bruxelles ?

Deuxième question, qui s'adresse également au ministre des affaires étrangères : quelle sera exactement la capacité de résistance de la France sur les autres dossiers ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Aucune !

M. Philippe Auberger. Nous avons bien compris qu'ils étaient dissociés. Cela dit, beaucoup d'agriculteurs ont l'impression que si la France accepte l'accord sur les oléagineux, l'avenir dans les autres domaines n'est pas encore garanti. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Didier Migaud. Ils ont raison ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, la question de la jachère industrielle est essentielle dans la politique que nous essayons de développer. Je l'ai dit à l'instant, pratiquer la jachère nue a quelque chose de scandaleux, et pour l'agriculteur, et pour tout citoyen. Il faut donc imaginer une jachère dynamique, la seule formule viable consistant à cultiver sur ces terres des productions à destination industrielle. Nous avons déjà obtenu certains résultats dans ce domaine. Alors que 100 000 hectares sont actuellement consacrés à ces productions dans la Communauté, l'accord qui vient d'être passé permettra de transformer 800 000 hectares. La capacité de développement est donc très importante.

De plus, nous avons obtenu lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture que soit ajoutée à la liste des cultures de substitution la betterave sucrière à destination industrielle. On voit donc bien l'importance que le Gouvernement attache au développement de ces cultures.

Sur les accords agricoles, en général, je puis vous assurer qu'il n'y a pas de marchandages pour gagner d'un côté et accepter des sacrifices de l'autre. Certainement pas ! Nous avons obtenu des aménagements significatifs de la réforme de la politique agricole commune. Nous avons également obtenu, je tiens à le souligner, des aménagements vraiment importants de l'accord sur les oléagineux. Je les rappelle rapidement.

On a dissocié cet accord du pré-accord de *Blair House* et du *corn gluten feed*. On a assuré une répartition entre pays qui sera précisée mais qui tiendra compte de références historiques qui nous sont favorables, c'est-à-dire 1989-1991. La gestion aura lieu par pays, c'est-à-dire que si un pays dépasse ses quotas, il devra assumer ses responsabilités. Enfin, on fera un bilan dans trois ans. Je puis vous assurer que ces conditions, personne ne pensait que nous pourrions les obtenir il y a seulement un mois. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et communiste.)*

Alors, qu'on ne dise pas que nous avons accepté hier l'accord sur les oléagineux tel qu'il était présenté il y a deux mois. Non, c'est un accord bien différent !

M. Maxime Gremetz. Allons donc ! Rien n'a changé !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Demain, de grandes négociations vont commencer et, à travers le mémorandum que M. le Premier ministre présentera devant la Commission à Bruxelles, nous serons à même de reprendre toutes les marges de manœuvre et d'initiative dont nous avons besoin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

ÉRYTHRÉE ET SOMALIE

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Couderc.

Mme Anne-Marie Couderc. Madame le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, vous arrivez d'Erythrée, pays qui a connu pendant trente années une guerre terrible et oubliée, qui s'est libéré sans aide internationale et sans alliés extérieurs et qui, aujourd'hui, envisage l'avenir avec beaucoup de courage et d'optimisme.

Mais vous revenez également de Somalie. Pendant près de trois années, de 1989 à 1992, alors que ce pays connaissait déjà la famine et une terrible guerre clanique, on n'en a pas parlé. Aujourd'hui, au moment où l'opération « Rendre l'espoir », placée sous commandement américain, se termine, où le relais est passé aux Nations unies et où les casques bleus pakistanais viennent de subir une attaque terriblement meurtrière, je souhaite vous poser trois séries de questions.

D'abord, quel est le bilan humanitaire de cette opération ? Les Somaliens mangent-ils à leur faim ? L'aide alimentaire est-elle allée là où elle devait aller ?

Ensuite, devant la résistance, voire le refus des bandes armées de faire la paix, l'aide internationale peut-elle continuer durablement d'être accordée à un pays qui la refuse ?

Enfin, sommes-nous sur la voie d'un désarmement en Somalie ? Avons-nous l'espoir d'un règlement pacifique et d'un règlement politique ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme.

Mme Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Madame le député, je me suis effectivement rendue en Erythrée où j'ai constaté la détermination d'un peuple à accéder à la dignité. La France peut être fière de l'action qu'elle a conduite dans ce pays lors des grands orages du mois d'avril 1993.

En Somalie, l'opération « Rendre l'espoir » comportait deux volets : distribuer l'aide humanitaire ; restaurer et normaliser la situation.

La distribution de l'aide humanitaire supposait que l'on mobilise des forces nombreuses parce que des bandes de pillards attaquaient les convois. Grâce à cette mobilisation, l'aide alimentaire a pu être distribuée dans de bonnes conditions. Nous pouvons donc affirmer qu'actuellement, la Somalie ne meurt pas de faim. Je craindrais même que ne s'installent dans ce pays des « RMIstes alimentaires ».

Par contre, les efforts de normalisation n'ont pas rencontré le même succès. La France a toujours souhaité le désarmement des pillards et des factions qui circulent en Somalie. C'est dans le cadre de cette procédure de désarmement que des incidents ont éclaté le 5 juin dernier, occasionnant vingt-deux morts, cinquante-cinq blessés et douze disparus parmi les forces des Nations unies.

Par ailleurs, la France a poussé les différentes tribus à se rencontrer. La réunion d'Addis-Abeba, qui a eu lieu en mars dernier, n'a donné qu'une apparence de paix. En réalité, les affrontements entre clans se poursuivent et les rivalités se sont aggravées, car le processus de désarmement n'a pas été complètement mené à bien. La situation est tellement préoccupante qu'elle met en cause l'action des ONG sur le terrain. La Somalie reste encore un pays sans État où des chefs de clan s'affrontent.

M. le président. Pourriez-vous conclure, madame le ministre ?

Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Heureusement, dans cette bataille pour la Somalie, l'armée française, dans les régions les plus difficiles, mène une action d'installation humanitaire remarquable qu'il me plaît de souligner. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

BANQUES ET ENTREPRISES

M. le président. La parole est M. Jacques-Michel Faure.

M. Jacques-Michel Faure. Monsieur le ministre des entreprises et du développement économique, vous savez que la difficulté majeure à laquelle se heurtent les petites entreprises et les exploitations agricoles est le manque de trésorerie. Au moment où le Gouvernement demande, à juste titre, à chacun de contribuer à l'effort de redressement national, les banques ne jouent leur rôle de partenaire qu'avec timidité. Elles préfèrent se cantonner dans un rôle de guichets, alors que leurs résultats, qui sont parfois encore confortables, peuvent paraître provocants aux entreprises clientes.

Peut-on accepter qu'un secteur économique essentiel joue aussi timidement la relance ? Ne pouvez-vous inciter fortement les organismes bancaires à adopter une attitude beaucoup plus souple lors de l'examen de la situation financière de leurs clients, par exemple en leur proposant de pratiquer, pendant une durée limitée, la technique des acomptes sur des sommes objectivement dues mais dont le paiement est décalé ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.

M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, vous avez parfaitement raison de souligner l'importance du rôle des banques pour accompagner le développement, voire pour assurer la survie de nombre de nos petites et moyennes entreprises, de nos petites et moyennes industries.

Néanmoins, les banques sont aussi des entreprises, et elles sont frappées comme les autres par la récession économique. Elles doivent notamment supporter les conséquences de la crise immobilière, soit parce que cela les contraint à constituer des provisions, soit parce qu'elles doivent assumer des coûts de portage assez importants à cause de sinistres immobiliers. Elles ont dû, dans un passé assez récent, acquitter des taux d'intérêt extrêmement élevés, parfois supérieurs, au jour le jour, au taux de base bancaire.

Heureusement, la situation change, d'abord parce qu'est intervenue une baisse spectaculaire des taux d'intérêt, ensuite parce que le collectif budgétaire contient une mesure destinée à aider les banques, ce qui devrait leur permettre d'aider à leur tour les PME et les PMI. Il s'agit de la constitution d'un fonds exceptionnel, diffusé par la SOFARIS, qui assurerait la moitié du risque couru par les banques apportant des crédits à moyen terme aux petites et moyennes entreprises pour conforter leur fonds de roulement.

La situation change donc. Je ne peux que souhaiter - et nous agissons en ce sens - que l'attitude des banques change aussi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. Et l'arrivée de la confiance ?

RÉORGANISATION DE LA POLICE NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Abrioux.

M. Jean-Claude Abrioux. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Depuis son arrivée, le Gouvernement force le pas en matière de textes sécuritaires : réforme du code de la nationalité, renforcement des contrôles d'identité, immigration zéro. Le pays attendait ces mesures ; vous les prenez, monsieur le ministre d'Etat, et c'est bien. D'autres vont venir, notamment la réorganisation de la police nationale que vous comptez mettre en œuvre. De nouveaux chiffres et de nouvelles statistiques vont informer l'opinion et nous montrer l'ampleur de la tâche à accomplir.

Toutefois, il ne faut rien négliger. Au-delà des données sèches et brutes des chiffres, il faut permettre aux hommes et aux femmes fonctionnaires de police de reprendre confiance, en leur donnant de nouvelles conditions de travail. Par exemple, la vétusté des matériels et des bâtiments qui accueillent les personnels de police nourrit l'inquiétude des élus locaux et nationaux.

Plus encore, les restrictions apportées aux compétences des inspecteurs de police nommés dans nos banlieues nous préoccupent. Ainsi, la situation juridique actuelle ne permet pas à de jeunes inspecteurs de remplir correctement leur mission par défaut de qualification judiciaire. En effet, entre la sortie de l'école et la titularisation, ils ne sont qu'agents de police judiciaire en vertu de l'article 21 du code de procédure pénale, c'est-à-dire que leur autorité est celle d'un garde-champêtre. Pendant trois ans, leurs compétences sont sérieusement limitées. Or ces jeunes inspecteurs sont affectés en totalité, dès leur sortie de l'école, dans les services de police d'Ile-de-France. Ce manque d'officiers de police judiciaire de pleine compétence en région parisienne pose un grave problème et entrave le bon fonctionnement des services de police urbaine.

M. le président. Veuillez poser votre question, mon cher collègue.

M. Jean-Claude Abrioux. Face au dérèglement de la société, je souhaite qu'à l'instar de ce qui existe pour les officiers de gendarmerie les inspecteurs de la police nationale obtiennent, dès la sortie de l'école, la qualité d'officier de police judiciaire.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, les questions que je voulais vous poser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous avez eu raison de souligner que la police a besoin de moyens.

M. Hubert Falco. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Elle avait besoin de moyens législatifs. Vous êtes en train de les lui donner. Vous avez adopté en première lecture la proposition de loi tendant à réformer le droit de la nationalité, défendue par mon collègue, ministre d'Etat, garde des sceaux, M. le ministre de la justice. Demain, vous serez saisi du projet de loi sur les contrôles d'identité et je ne doute pas que vous le voterez également. La semaine prochaine, vous aurez à vous prononcer sur le projet de loi déterminant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Voilà une première batterie de mesures qui étaient indispensables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le Gouvernement - et je vous remercie de l'avoir relevé - n'aura pas chômé dans cette affaire.

La police a également besoin de moyens matériels.

Le Gouvernement précédent avait gelé une partie importante des crédits du ministère de l'intérieur. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. Ils n'étaient vraiment bon à rien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et à l'aménagement du territoire. J'ai pu obtenir, dans le cadre des arbitrages budgétaires, que soient restitués les moyens nécessaires à la poursuite du plan de modernisation de la police. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

De plus, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à l'Assemblée lors d'une séance précédente, je ferai une communication au Conseil des ministres, le 30 juin prochain, sur la politique que le Gouvernement entend conduire en matière de police, qu'il s'agisse du ministère de l'intérieur ou des autres services concernés, la gendarmerie et les douanes.

Enfin, j'ai également annoncé que, dans le cadre de la restructuration de la police nationale, plusieurs mesures seraient prises. Je ne les ai pas toutes énumérées et je ne vais pas les faire maintenant.

M. le président. Merci ! (*Sourires.*)

M. André Fanton. Le ministre est sous surveillance ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je sais que le temps m'est compté, monsieur Fanton.

M. le président. Oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Soyez assuré qu'à partir de la fin du mois de juin, les objectifs et les moyens auront été définis et mis en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

HÔPITAL DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, étant donné le sujet de ma question, n'importe quel député de base de métropole aurait pu s'adresser directement au Premier ministre ou bien à vous même. Mais le sort particulier réservé aux départements d'outre-mer nous commande de nous adresser au ministre des départements et territoires d'outre-mer, lequel ne nous donne pas toujours les réponses directes que nous aurions souhaitées. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Ma question est relative au fonctionnement de l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni.

Au mois de décembre 1986, plus de dix mille personnes assimilées à des réfugiés ont débarqué sur le territoire de la Guyane. Parmi ces populations, des milliers de femmes, d'enfants, de blessés et de vieillards ont dû transiter par l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni, triplant pratiquement le volume de ses activités. A l'époque, une convention avait été signée entre la direction de l'établissement et l'Etat. Aujourd'hui, une dette de plus de 35 millions de francs, qui n'est toujours pas réglée, bloque le fonctionnement normal de l'hôpital, lequel ne peut même plus assurer normalement le versement des salaires, fournir les médicaments nécessaires et payer ses fournisseurs.

Auparavant, un chapitre budgétaire spécial, relevant du ministre de l'intérieur, permettait d'assurer ces dépenses. Or

ce chapitre n'existe plus puisque le plan Maroni a été supprimé.

Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, quelles mesures entendez-vous prendre afin de permettre à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni de rentrer dans ses fonds ? Je rappelle qu'à une certaine époque la population de Saint-Laurent-du-Maroni et le personnel de l'hôpital ont beaucoup œuvré pour que la déontologie soit respectée et que ne soit pas ternie l'image de la France. Je demande tout simplement que les efforts consentis alors soient aujourd'hui récompensés par le remboursement des dettes par l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, je connais la situation de l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni, puisque vous me l'avez fait visiter il y a quinze jours. J'ai effectivement constaté qu'il fonctionnait dans des conditions inadmissibles au regard des exigences françaises en matière de santé. J'ai également relevé que cet établissement était en attente de déménagement dans des locaux tout récemment construits, et qui ne servent à rien aujourd'hui.

Nous sommes donc devant deux difficultés. Il y a d'abord un problème de trésorerie : cet hôpital ne paie pas ses fournisseurs, lesquels ne veulent donc plus lui apporter ni vivres ni médicaments. Ensuite, cet hôpital est dans l'incapacité de se réinstaller dans des locaux neufs.

M. Michel Hannoun. C'est Metropolis !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. La visite que nous avons faite ensemble a été assez triste, et je tiens à saluer le courage du personnel hospitalier et des médecins qui travaillent dans des conditions qui ne sont pas acceptables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cela dit, monsieur le député, il faut aller au fond des choses. Je souhaite que toutes les responsabilités soient clairement dégagées.

Vous avez ainsi indiqué que l'Etat devait verser certains fonds. Auparavant, il est indispensable que nous ayons une vision exacte à la fois des sommes avancées par l'Etat dont l'utilisation ne peut aujourd'hui être justifiée par l'ancienne administration de l'hôpital, et des dettes du conseil général de Guyane à l'égard de cet hôpital. Une enquête de l'inspection générale de la santé est en cours en Guyane. Avec Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, nous attendons ses conclusions. Je pense que Mme le ministre d'Etat vous en parlera demain. Sachez en tout cas que l'Etat prendra ses responsabilités et apportera son juste concours ; mais nous voulons, c'est la moindre des choses, voir clair dans le passé de la gestion de cet établissement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CRÉDITS DE LA GENDARMERIE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Asphe.

M. Jean-Claude Asphe. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, vous savez que, dans le cadre du collectif budgétaire, le budget de la défense nationale a largement contribué aux économies, lesquelles étaient absolument nécessaires, j'en conviens.

M. Alain Griotteray. Hélas !

M. Jean-Claude Asphe. Toutes les armes ont été touchées, et en particulier la gendarmerie, sur le rôle de laquelle

je veux appeler votre attention. Je pense plus particulièrement au monde rural, car vous savez que seule la gendarmerie y assure la sécurité et y combat la délinquance. Or il se produit actuellement un phénomène nouveau. En raison de l'action efficace menée par le ministère de l'intérieur dans les villes, où la police commence à être bien restructurée, la délinquance se déplace vers les campagnes. Il devient ainsi souvent difficile d'organiser le petit bal du samedi soir.

En outre, la gendarmerie connaît des problèmes de matériel. Ainsi, nos gendarmes roulent-ils encore en 4 L ! Je n'ai rien contre, elle a été une très bonne voiture, mais elle est aujourd'hui dépassée. Du même coup nos gendarmes le sont aussi ! *(Sourires.)*

Le collectif étant en cours d'option, je voudrais avoir l'assurance, monsieur le ministre, que le budget de 1994 permettra de donner un petit coup de pouce à la gendarmerie. Nos gendarmes le méritent, car ils travaillent bien.

M. le Premier ministre et son gouvernement affichent la volonté de favoriser la ruralité. Mais on ne peut bien vivre à la campagne que si la paix y est assurée. Or seule la gendarmerie est en mesure de le faire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, il n'est pas question de délocaliser les petits bals du samedi soir ! *(Sourires.)* Cela dit, je tiens à répondre avec sérieux et gravité à votre question, qui est elle-même sérieuse et grave.

Je veux d'abord corriger le début de votre intervention. En effet, le collectif de mai 1993 n'a porté atteinte en aucune manière aux dépenses d'investissement des armées, donc de la gendarmerie. Mais le message est probablement mal passé auprès de certains membres de la représentation nationale. En effet, je le répète, les 3,5 milliards de francs d'annulations ont été, centime pour centime, compensés par 3,5 milliards de dégels de reports de crédits. Les seules annulations qui ont affecté le budget de la défense datent de février 1993, c'est-à-dire qu'elles relèvent de décisions du précédent gouvernement.

À l'époque, la note avait été lourde puisqu'il y avait eu 2,5 milliards de francs d'annulations et 3 milliards de francs de gel de crédits. Ces mesures ont touché durement les armées, donc la gendarmerie. Elles ont abouti, en fait, à des restrictions de dépenses de l'ordre de 120 millions de francs. Dans le collectif de 1993, j'ai pu obtenir - même si je reconnais que la compensation n'est pas totale - un remboursement de 130 millions de francs pour la participation de la gendarmerie aux opérations extérieures.

L'actuel gouvernement n'a donc touché en rien aux dépenses du titre V, c'est-à-dire aux dépenses d'investissement pour ce qui concerne la gendarmerie nationale.

Vers la fin du mois de juin, je présenterai un plan d'action visant à redéfinir et à soutenir les différentes actions de la gendarmerie nationale. Votre question m'autorise d'ailleurs à préciser devant la représentation nationale, où je suis certain de trouver un très fort consensus, qu'il s'agit d'une arme à laquelle la nation doit beaucoup et à laquelle le Gouvernement et, j'en suis sûr, l'Assemblée nationale et le Sénat, accorderont toute leur attention, à la fois humaine et budgétaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

POLITIQUE DU THERMALISME

M. le président. La parole est à M. Pierre Rinaldi.

M. Pierre Rinaldi. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la santé.

La France est riche aussi de son thermalisme : 104 stations thermales, 650 000 curistes, 5 milliards de chiffre d'affaires et un peu plus de 200 000 emplois, directs ou indirects. Ce secteur revêt donc un intérêt économique évident, mais il présente aussi un intérêt thérapeutique attesté depuis longtemps. Or force est de reconnaître que, depuis des années, les ministres qui se sont succédé n'ont pas marqué leur attachement à cette activité.

Nous devons aussi contester une décision prise quelques jours avant les élections, en dehors de toute concertation avec les professionnels et avec la direction générale de la santé : la suppression du laboratoire national de la santé, lequel était, est en quelque sorte, la mémoire scientifique du thermalisme. Il permettait au ministre de donner son avis en matière d'autorisations d'exploiter.

Monsieur le ministre, d'une manière générale et pour respecter les engagements que tous les groupes de notre majorité ont pris pendant la campagne électorale en faveur du thermalisme, quelles garanties pouvez-vous nous apporter pour que le développement du thermalisme soit inscrit dans les priorités que vous souhaitez assigner à la nouvelle politique de la santé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'importance du thermalisme. Il présente un intérêt économique primordial dans nombre de départements français. C'est la raison pour laquelle, avec Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, nous avons décidé de confier une mission au président de la fédération climatique et thermale française, M. Ebrard, en vue de définir les réformes d'organisation et de tarification à opérer le plus rapidement possible. Nous lui avons demandé de nous communiquer ses résultats et ses réflexions avant la fin de l'année.

Pour répondre plus précisément à votre question relative au laboratoire national de la santé, je vous indique qu'il n'a pas été supprimé. Il a été intégré dans l'Agence du médicament sous le nom de Direction des laboratoires et du contrôle. Il s'agit d'un regroupement fonctionnel qui intéresse les professionnels ; lesquels ont toujours voulu donner une image thérapeutique aux soins thermaux. Soyez convaincu, monsieur le député, que le thermaliste a tout à gagner à ce regroupement fonctionnel. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures sous la présidence de Mme Nicole Catala.)

**PRÉSIDENTICE DE MME NICOLE CATALA,
vice-président**

Mme le président. La séance est reprise.

2

**DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION
D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES**

Mme le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication de vingt et une décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

3

BANQUE DE FRANCE

**Suite de la discussion, après déclaration
d'urgence, d'un projet de loi**

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (n° 158, 270).

Ce matin, l'Assemblée a terminé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Motion de renvoi en commission

Mme le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une motion de renvoi en commission déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre de l'économie, permettez-moi tout d'abord de vous faire observer que votre majorité est certainement aux abonnés absents ; elle est en effet évanescence, et c'est bien dommage !

M. Jean-François Mancel et M. Ernest Chénier. Nous sommes là !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Les socialistes et les communistes ne sont guère plus nombreux, mais il y a la qualité ! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Brard. Pendant un demi-siècle, la Banque de France a été l'outil de la reconstruction de notre pays, puis de la politique économique et monétaire des gouvernements successifs.

Avec votre texte, monsieur le ministre, il s'agit, selon les termes du rapporteur général, de donner aux marchés financiers des gages dans un contexte de mondialisation.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Je n'ai jamais dit cela !

M. Jean-Pierre Brard. Si, si, relisez vos interventions dans le *Journal officiel*.

Monsieur le rapporteur général, vous avez posé de bonnes questions, mais sans y apporter de réponses satisfaisantes.

Vous disiez : « Ne va-t-on pas confier un pouvoir exorbitant à des personnes non responsables ? » « Le risque de conflits avec le Gouvernement n'est-il pas latent ? » J'y reviendrai.

En 1991, avec la signature du traité de Maastricht et sa ratification, depuis, par onze pays sur douze, nous entrons dans une ère nouvelle. La politique monétaire doit être indépendante de la politique économique des Etats, ce qui signifie que les gouvernements doivent se priver de cet instrument majeur de contrôle et d'action. Une banque centrale sous contrôle gouvernemental était indispensable en 1946, mais ne l'est plus en 1993 en pleine période de récession qui frappe principalement l'Europe.

En tout état de cause, le dernier pays devant ratifier le traité, le Royaume-Uni, n'est pas concerné par cet aspect de la future Europe, ayant refusé de s'intégrer au processus de monnaie unique. D'ailleurs, dans ce pays, la politique monétaire relève du trésor, la démocratie anglaise à laquelle, monsieur le ministre, vous êtes fort attaché, ne pouvant envisager d'attribuer un tel pouvoir à une institution non responsable devant le Parlement et les représentants, élus du peuple.

En réalité, les économies occidentales, en particulier celles des pays d'Europe de l'Ouest, sont confrontées à une crise d'une extrême gravité. C'est la crise d'un système économique qui ne saurait trouver une nouvelle virginité du fait de l'effondrement des systèmes de l'Est. Votre seul critère est d'accumuler toujours plus de bénéfices, de profits. Vos seules valeurs sont les valeurs boursières. Votre système fait faillite parce qu'il est au service exclusif d'une seule référence, d'une référence inhumaine au sens propre : l'argent. Votre système ignore l'essentiel : les hommes.

Englué dans votre logique du Second empire, dans vos archaïsmes pré-marxistes et pré-keynésiens, votre système secrète le chômage, répand la désespérance et détruit les hommes. Resterez-vous donc encore longtemps indifférents, autrement qu'en paroles, à tous ces drames, qui vont jusqu'au suicide, que l'actualité nous rapporte de plus en plus fréquemment et qui traduisent le désespoir dans lequel votre système, qu'il soit conduit par vous ou vos prédécesseurs, plonge les hommes de notre temps ? Il faut arrêter cela.

Cette perversion, cette sclérose politique culturelle qui sont les vôtres vous empêchent de penser autre chose. Vous êtes les hommes du passé, d'un passé qui meurt sous nos yeux, entraînant dans son agonie des millions de nos semblables. Notre humanité a besoin d'autre chose. Dans la nouvelle logique, les hommes et non l'argent doivent être au centre de tout. Vous êtes dans la situation de ceux qui tenaient le haut du pavé du temps de Galilée : vous refusez de voir, vous refusez de comprendre parce que vous ne voulez pas admettre le mouvement du monde, ni comprendre que notre planète n'a d'avenir que si les choix qui sont faits respectent les hommes au lieu de les écraser. Faites preuve d'humilité et reconnaissez que tous les remèdes dérisoires de vous-même ou de ceux qui partagent vos convictions relèvent d'une alchimie dépassée qui ne peut obtenir qu'un résultat : tuer le malade.

C'est parce que vous êtes incapables d'imaginer une autre logique que, face au danger que représente le refus de la misère, de l'injustice, de l'inégalité, vous essayez de construire un système pour mettre le pouvoir politique à l'abri d'une muraille, celle de la compétence technique, en essayant de faire oublier qu'une feuille de papier à cigarette suffirait à mesurer les différences de conception entre les serviteurs zélés de l'argent-roi, qu'ils se trouvent sur le volet politique ou sur le volet monétaire d'une logique catastrophique et inhumaine.

En fin de compte, la nouvelle trinité du pouvoir dans notre pays, comme dans les autres pays de la Communauté, est appelée à être la Commission européenne et les conseils, la banque centrale indépendante, le Gouvernement. Mais tous ces gens-là, vous le savez bien, monsieur le ministre,

sont issus du même sérail, imprégnés de la même culture, vouant le même culte à l'argent, tous représentants du vieux monde dont la faillite appelle précisément l'accouchement d'une humanité nouvelle qui trouvera sa fin en elle-même.

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'est un prêche !

M. le ministre de l'économie. L'abbé Brard !

M. Jean-Pierre Brard. En dissimulant la réalité du pouvoir, en la transférant à des organes dépourvus de la légitimité démocratique, la seule qui vaille, c'est-à-dire celle qui est déléguée ou exercée par les citoyens eux-mêmes, vous exposez nos sociétés à la perspective de ruptures violentes.

Pensez-vous, en effet, que, pour satisfaire à vos dogmes qui, au troisième millénaire tout proche apparaîtront comme les attributs de l'Antiquité, nos compatriotes se laisseront abuser longtemps par des artifices, tel celui que vous avez inventé avec la proposition de donner à la banque centrale son indépendance ? Comment remettre en cause de tels outils qui, très vite, incarneront votre politique qui génère des écarts, des injustices de plus en plus grands ? Comment nous débarrasserons-nous de ces nouvelles institutions qui auront pour rôle de justifier les choix honteux que vous n'osez plus assumer, en vous dissimulant derrière l'écran de pseudo-experts que constituera la banque centrale indépendante dirigée par les représentants de la logique de l'argent-roi ?

Votre recherche des mécanismes les plus efficaces pour vous mettre à l'abri des comptes à rendre aux citoyens, en même temps qu'elle remet en cause l'héritage démocratique patiemment accumulé depuis la Révolution de 1789, secrète des explosions sociales et politiques d'une ampleur sans précédent.

Un auteur important écrivait récemment : « Dans quelques pays et à certains points de vue, on assiste à un effort positif pour reconstruire une société démocratique inspirée par la justice sociale. Ces tentatives cherchent en général à maintenir les mécanismes du marché libre en assurant, par la stabilité de la monnaie et la sécurité des rapports sociaux, les conditions d'une croissance économique stable et saine avec lesquels les hommes pourront par leur travail construire un avenir meilleur pour eux et pour leurs enfants. En même temps, on cherche à éviter que les mécanismes du marché soient l'unique point de référence de la vie sociale et on veut les assujettir à un contrôle public qui s'inspire du principe de la destination commune des biens de la terre. »

Le même auteur, dans un autre texte, précise sa pensée en écrivant : « Il est nécessaire de dénoncer l'existence de mécanismes économiques, financiers et sociaux qui, bien que menés par la volonté des hommes, fonctionnent souvent d'une manière quasi automatique, rendant plus rigides les situations de richesse des uns et de pauvreté des autres. »

Malheureusement, monsieur le ministre, ces notions de contrôle public et de sécurité des rapports sociaux, ce refus des mécanismes automatiques de l'économie ne sont pas les principes qui guident votre projet d'inspiration ultralibérale. Et, avant de faire adopter votre projet, je ne peux que vous inviter à lire, ou peut-être à relire, et à méditer ces deux textes qui sont tirés de l'encyclique *Centesimus annus* de Sa Sainteté Jean-Paul II.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'est une homélie !

M. le ministre de l'économie. C'est bien ce que je disais : l'homélie de l'abbé Brard ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Je ne sais s'il s'agit d'une homélie mais, quand nous parlons des gens que nous représentons,

nous le faisons avec les sentiments que nous inspirent les rencontres que nous avons chaque jour et où nous sommes confrontés à la détresse qui constitue le tissu de leur vie quotidienne et de celle de leur famille.

Que nous sommes éloignés, très éloignés, de cette conception de l'économie avec le projet que nous discutons aujourd'hui et qui vise à laisser entre les mains de « pseudo-spécialistes », qui ne sont que des affidés de votre idéologie retardataire, l'intégralité de notre politique monétaire, sans possibilité de contrôle, ni du Gouvernement ni du Parlement !

Une Banque de France indépendante du pouvoir politique, et donc des élus du peuple, avec pour seul objectif la stabilité des prix ! Rappelons tout de même que nous sommes entrés dans une période de récession, qui s'accompagne de prémices de déflation. Quel anachronisme de viser dans ces conditions le maintien de la stabilité des prix ! D'ailleurs, les orateurs qui se sont succédés ont invoqué cette stabilité des prix sans dire, pour la plupart, leur préoccupation sur les questions de l'emploi. Il est vrai qu'ils auraient eu du mal à les évoquer tant elles leur sont étrangères !

La modification du statut de notre banque centrale s'inscrit dans un processus de libéralisme total, ignorant la situation économique de notre pays et ses millions de chômeurs. Elle s'inscrit surtout dans un processus européen, précédant en cela des dispositions du traité, non encore entré en vigueur, pour montrer à l'Allemagne et surtout à sa banque centrale notre bonne volonté à nous soumettre à ses diktats.

Pouvoir enfin redonner la puissance financière et monétaire aux spécialistes, la retirer au pouvoir politique. Comme vous avez dû en rêver, monsieur le ministre !

Nous nous retrouvons donc dans la situation qui était celle du début des années 30 - vous avancez comme les écrivisses, c'est-à-dire vers l'arrière - où les banquiers maîtrisaient la banque et la finance intégralement sans droit de regard du politique.

Une autorité monétaire indépendante ? Cela n'a guère de sens. Indépendante de qui ? Des élus de la nation ? Certes, oui ! C'est ce que vous voulez ! Mais au nom de quel principe et de quelle morale - même si cette notion est étrangère à votre politique - les organismes publics doivent-ils être soustraits au contrôle des élus ?

Les pays qui ont joui de la plus grande stabilité monétaire sont ceux qui ont confié la conduite de la politique monétaire à une banque centrale indépendante, dites-vous. Certes, mais quels sont ceux qui ont créé le plus grand nombre d'emplois, la plus grande richesse pour leur pays ?

M. le ministre de l'économie. Les mêmes !

M. Jean-Pierre Brard. Le Japon, si souvent cité en exemple dans notre pays, n'a pas de banque centrale indépendante ! Au contraire, la Banque du Japon est placée sous la surveillance du ministère des finances, ce qui laisse songeur, n'est-ce pas ?

Les performances économiques ne dépendent pas du statut de la banque centrale, mais de la politique économique engagée pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés et qui, dans notre pays, prennent une ampleur particulière. Une politique créatrice d'emplois n'a pas besoin de cette réforme-là, mais d'un plus grand engagement de l'Etat, d'une autre politique mise en œuvre au moyen de leviers dont la Banque de France n'est pas le moindre. Or, précisément, vous ne voulez pas une autre politique. Vous continuez celle de vos prédécesseurs immédiats en l'aggravant.

Mais revenons plus particulièrement sur l'indépendance présumée du Conseil de la politique monétaire : six membres choisis, outre le Gouverneur et les deux sous-

gouverneurs, en raison de leurs seules compétences économiques et monétaires. Selon quels critères ? Que peut signifier dans ce domaine l'indépendance ?

Cette indépendance serait garantie par l'interdiction de solliciter ou d'accepter des instructions du Gouvernement ou de toute autre personne. Mais quelle garantie d'indépendance par rapport au pouvoir financier et par rapport à la politique monétaire de la Bundesbank qui, jusqu'à présent, décide de la politique économique de notre pays parce que nous ne nous décrochons pas du mark et que nous subissons, en conséquence, des taux d'intérêt qui restent prohibitifs eu égard aux besoins de notre économie nationale ? La meilleure garantie dans ce domaine n'est-elle pas justement le contrôle politique effectué au gré des alternances et des choix des Français ?

Quant au mode de désignation des membres de ce conseil, il fait craindre tant les défauts de la technocratie remise à la mode par votre Europe libérale et financiarisée qu'un gouvernement des juges dessaisissant le élu du suffrage universel : vice-président du Conseil d'Etat, président du Conseil économique et social, Premier président de la Cour de cassation, quelle est la légitimité démocratique de ces personnages-là ? En posant cette question, il s'agit non pas de parler de leurs compétences dans leurs domaines respectifs, puisqu'ils n'ont pas contribué à sortir notre pays de la crise - on pourrait donc plutôt parler d'incompétence -, mais de mettre en avant un déficit démocratique grave dans le mode de désignation du Conseil de la politique monétaire.

Autre grave question : l'irrévocabilité du Gouverneur et de l'ensemble des membres du Conseil de la politique monétaire. Là encore, il s'agit de la concrétisation de toute perte de pouvoir de décision dans ce domaine pour le Gouvernement, à savoir qu'un gouvernement pourra être officiellement en opposition avec ce conseil et ne pas pouvoir mener la politique économique pour laquelle il aura été désigné. Il faut toute la crédulité de notre rapporteur général pour penser autrement.

Selon votre projet, la Banque de France définira et mettra en œuvre la politique monétaire, ce qui signifie qu'elle sera chargée de la surveillance de la masse monétaire, des interventions sur le marché monétaire et de la définition d'obligations telles que les réserves obligatoires. Le Gouvernement garderait la responsabilité de la politique des changes, la Banque de France intervenant pour son compte dans ce domaine, dispositif qui laisse rêveur puisque l'on a pu constater depuis plusieurs années que notre politique de changes est bien peu du ressort du Gouvernement, celui-ci, dans une logique monétariste, ayant choisi d'accrocher le franc au mark et subissant donc, dans ce secteur notamment, la politique de la Bundesbank. Il s'agit donc là d'un faux-semblant, d'une fausse fenêtre.

Cela étant dit, les contradictions de votre texte apparaissent dès l'article 1^{er}. Certes, la commission des finances souhaiterait y apporter des correctifs dans le but d'atténuer ces aberrations. Mais l'ambiguïté subsisterait. Comment notre banque centrale pourrait-elle être indépendante tout en accomplissant sa mission « dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement » ? M. Giscard d'Estaing a d'ailleurs vendu la mèche, ce matin !

Il est des mystères de la rhétorique, monsieur le ministre, qui nous échappent parfois. Pensez-vous, monsieur le ministre, parvenir à nous démontrer la compatibilité de deux éléments aussi incompatibles que l'eau et le feu. Mais peut-être suffit-il de se reporter aux propos que vous avez tenus lors de votre audition, fort instructive, par la commission des finances où vous avez justifié votre rédaction comme étant un artifice pour échapper au risque d'inconsti-

tutionnalité et pour échapper à la critique du Président de la République qui, après avoir été le principal promoteur de Maastricht, pourrait exprimer quelques réserves, dont vous reconnaîtrez certainement avec moi qu'elles seraient quelque peu tardives et qu'on pourrait douter de leur sincérité.

M. Jean Tardito. C'est tout à fait vrai !

M. Jean-Pierre Brard. La Banque de France ne peut ni solliciter, ni accepter des instructions du Gouvernement, mais, selon l'article 9 de votre projet, « le ministre chargé de l'économie et des finances peut soumettre toute proposition de décision à la délibération du Conseil ». Là encore, il ne s'agit nullement de contradiction, mais bien de rhétorique, monsieur le ministre !

Dans le même esprit, selon l'article 2, si le Gouvernement détermine le régime de change et la parité du franc, la Banque de France « régularise les rapports entre le franc et les devises étrangères ». Qui détient alors réellement le pouvoir en matière de politique monétaire ?

Un tel projet ne peut se rédiger sans modèle, même si vous vous en défendez le vôtre est manifestement germanique.

Pour cette raison, la commission des finances a entendu le vice-président de la Bundesbank, M. Hans Tietmeyer, sur le statut de la Bundesbank et ses rapports avec le Gouvernement fédéral. Il fut extrêmement intéressant d'apprendre que le statut de la « Buba » reposait particulièrement sur la tradition historique de ce pays, qui n'est pas la même que la nôtre, vous en conviendrez, je pense. Il apparaît en second lieu que si ses statuts l'obligent à appuyer la politique économique du Gouvernement, cela se fait dans le respect de sa mission fondamentale : réguler la masse monétaire avec pour objectif de veiller à sa stabilité. Nous retrouvons ici l'ambiguïté que je signalais précédemment, mais qui trouve une solution précisément dans la tradition d'indépendance de la banque centrale de ce pays.

Intéressante également est l'information selon laquelle - je cite toujours notre invité - la disparition des parités fixes, en 1971, avait privé le Gouvernement de son rôle en matière de définition de la politique des changes. Vous voyez bien que tout ce que vous nous avez affirmé la main sur le cœur est fallacieux !

M. Louis Pierno. Eh oui !

M. Jean-Pierre Brard. Mais que penser de l'appréciation que M. Tietmeyer porte sur l'amélioration des relations au sein du SME qu'entraînerait, selon lui, l'indépendance de notre banque centrale : doit-on en conclure que les relations, jusqu'à présent, n'étaient pas au beau fixe ? Cela confirme que nos partenaires allemands ont des exigences sans borne, alors que la France est un des meilleurs élèves, selon vos critères, du monétarisme européen et se soumet à toutes les exigences qui peuvent être formulées en matière de politique économique et monétaire. Aucune entrave, même de plus en plus formelle, ne doit gêner notre voisin d'outre-Rhin dans sa volonté de domination.

Plus grave encore, l'opinion selon laquelle nous bénéficierions de l'indépendance de notre banque centrale est partagée par le gouverneur actuel de la Banque de France, M. Jacques de Larosière qui - on se demande bien de quoi il se mêle - a indiqué que les marchés avaient réagi de manière très positive et a estimé qu'ainsi le franc entrerait de façon définitive dans le cercle des monnaies stables.

M. Pierre Mazeaud. Désormais, il ne pourra plus le dire !

M. Jean-Pierre Brard. On n'en sait rien ! Ce sont des gens très bavards. Et ils le seront d'autant plus qu'ils seront indépendants. (Sourires.)

M. Jean Tardito. En tout cas, cette appréciation est de nature à inquiéter ceux d'entre nous qui se préoccupent de la situation de l'emploi en France, celle-ci s'étant très sensiblement dégradée depuis que le franc est devenu une monnaie dite forte. Comme si le franc pouvait être fort de l'existence de cinq millions de sans-emploi !

Mais comment être surpris alors que M. de Larosière précise également que si la Buba doit garantir la stabilité monétaire, il n'entre pas dans le champ de ses compétences de lutter contre la récession ?

Nous n'avons pas, monsieur le ministre, la même conception que lui du rôle d'une banque centrale.

Les Américains, dont nous ne faisons pas par ailleurs un exemple, ni un modèle, n'ont pas non plus la même conception, la banque fédérale américaine ayant pour principale mission d'assurer le plein emploi. Vous avez copié la Bundesbank et non pas la banque fédérale américaine. Pourtant, l'objectif de la banque fédérale américaine nous paraît plus proche des préoccupations des Français que la stabilité des prix, qui est votre credo, avec une inflation inférieure à 3 p. 100 par an.

Croyez-vous réellement qu'aujourd'hui les Français s'intéressent au statut de la Banque de France ? Ils s'intéressent à leur emploi, que vous allez casser davantage en donnant son indépendance à la banque centrale.

Pensez-vous que les Français sont sensibles à votre objectif premier de maintien de la stabilité des prix, alors qu'elle est largement responsable de la situation de non-emploi dans notre pays ? Mais il est vrai que vous êtes toujours en retard d'une époque ! Les électeurs américains se sont débarrassés de M. Bush...

M. Alain Griotteray. Ils le regrettent déjà !

M. Jean-Pierre Brard. ... et vous en êtes encore à inventer une sorte de position reagan-thatchérienne. M. Balladur parlait de l'invention d'un exemple français. Ce n'est qu'une pâle copie à la manière des copistes du Moyen Âge. Vous fossilisez le passé et empêchez la naissance du futur.

A cet égard, il nous apparaît regrettable que, dans le cadre des auditions préparatoires à la discussion de ce projet de loi, la commission des finances n'ait pas entendu un plus grand nombre de représentants de banques centrales étrangères...

M. Louis Pierna. Et des représentants du personnel aussi !

M. Jean-Pierre Brard. ... afin de pouvoir se forger une opinion sur la nécessité d'une telle réforme des statuts. Mais on peut comprendre que vous n'étiez intéressés, ni les uns ni les autres, par une confrontation marquée par la diversité des conceptions et que vous ne nous ayez servi que le porte-parole de la Bundesbank.

Indépendance et irrévocabilité, manque de clarté dans les domaines respectifs de compétence de cette banque nouvelle version et du Gouvernement, notamment du ministre de l'économie et des finances : votre projet manifeste, monsieur le ministre, votre volonté - vous le reconnaissez d'ailleurs - de vous soumettre au traité de Maastricht, sans y parvenir pleinement puisqu'une autre réforme serait indispensable si sa dernière phase devait intervenir au plus tard en 1999. D'ailleurs M. Auberger, sentant bien le danger, a proposé devant la commission des finances qu'on trouve un subterfuge pour ne pas avoir à revenir devant la représentation nationale. Lui aussi, dans sa sincérité - qui est grande - a vendu la mèche !

M. Pierre Mazeaud. On va exploser, avec toutes ces mèches !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Mazeaud, c'est le pays que les ministres qui vous représentent au Gouvernement vont faire exploser. C'est bien plus grave ! Et au rythme où

vont les choses, cela arrivera certainement beaucoup plus vite que d'aucuns le pensent !

Votre projet, monsieur le ministre, consacre une atteinte à la souveraineté de notre pays, conformément aux dispositions du traité de Maastricht dont un orateur, hier, rappelait qu'il avait été ratifié par un petit oui, un oui qui était loin d'être consensuel, vous le savez bien.

De quelle indépendance nous parle-t-on ? La monnaie, parce qu'elle est un attribut fondamental de la souveraineté nationale, doit rester sous le contrôle des institutions représentatives du peuple français ce que ne sont ni les organes communautaires, ni les institutions financières privées, ni les marchés financiers qui dominent déjà notre économie et sont responsables en grande partie des millions de chômeurs de notre pays. Et les appels désespérés que vous lancez au patronat, s'ils sont attendrissants, ne trompent pas l'opinion.

Les transferts de souveraineté, et c'en est un considérable que propose votre projet, ne peuvent être décidés par les députés à la sauvette. Ou sont-ils d'ailleurs, vos députés qui soutiennent ce projet liberticide pour notre pays ? Ils ne sont pas là. Ils comptent sur l'importance de leur majorité ici, qui n'est que le reflet déformé du pays puisqu'elle n'a été élue que par 42 p. 100 des Français.

M. Pierre Mazeaud. Et vous, par combien, monsieur Brard ? Même pas 10 p. 100 !

M. Jean-Pierre Brard. Ces transferts de souveraineté, monsieur Mazeaud - et je suis sûr que, là-dessus, vous serez d'accord avec moi - ...

M. Pierre Mazeaud. En tout cas, pas sur le résultat des élections !

M. Jean-Pierre Brard. ... ne peuvent être décidés, je le répète, par les députés à la sauvette. Ils doivent l'être par la nation toute entière. C'est l'esprit du gaullisme !

M. Alain Griotteray. Qu'est-ce que vous en savez ?

M. Pierre Mazeaud. Ne nous donnez pas de leçon !

M. Jean-Pierre Brard. Je ne prétends pas vous donner une leçon, mais l'histoire de notre pays a montré qu'il était possible de mener des batailles communes quand l'intérêt du pays était en jeu.

M. Pierre Mazeaud. Si vous aviez choisi de nous suivre quand il le fallait !

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez souvent été sur les mauvais rails et vous avez rarement trouvé les aiguillages ! (Sourires.)

M. Alain Griotteray. Et vous, vous êtes allés dans le mur !

M. Jean-Pierre Brard. Par l'indépendance factice que ce projet instaurerait, il s'agirait de répondre à l'article 107 du traité : « Ni la Banque centrale européenne, ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des gouvernements des Etats membres ou de tout autre organisme. »

Mais quelles dispositions, monsieur le ministre, comptez-vous prendre afin d'assurer une réelle indépendance de la Banque de France à l'égard des organismes financiers, à l'égard de la dictature de l'argent ? On comprend bien pourquoi vous n'en parlez pas. Pourquoi votre intervention monsieur le ministre, comme celles de M. le rapporteur général et de M. le président de la commission des finances - qui ne trouve pas le débat assez important pour être présent - n'ont-elles pas été convaincantes ? Parce que vous n'avez pas exposé vos vrais arguments qui sont - mais vous ne pouvez l'avouer - ceux que je viens d'exposer.

La garantie de cette indépendance de la Banque de France n'est-elle pas précisément le contrôle du pouvoir politique que vous faites disparaître ? En réalité, plus que l'indépendance par elle-même de la Banque de France, c'est la perte de pouvoir du ministère de l'économie et des finances et, par conséquent, du Gouvernement tout entier, qui est significative et éclairante et elle est inacceptable !

Actuellement, le Gouvernement se satisfait de la politique économique déterminée par l'Allemagne et la Bundesbank. La majorité désignée par le peuple en mars dernier n'avait aucunement l'intention d'y apporter une quelconque modification.

C'est par un abus de langage, mais aussi de confiance, que vous prétendez, monsieur le ministre, que les Français ont approuvé spécifiquement cette disposition. Ils ont accepté le paquet-cadeau que vous leur avez offert non par adhésion à votre politique, mais par rejet de la politique de vos prédécesseurs. Qui pourrait le contester ? Ils n'ont pas donné leur aval à votre projet. Dans deux ans, dans cinq ans, la situation politique de notre pays aura évolué ; les Français seront demandeurs d'autres choix qui nécessiteront des instruments d'intervention que nous aurons perdus parce que vous aurez instauré l'indépendance de la Banque de France et accéléré le dessaisissement du peuple français de l'une de ses prérogatives essentielles : celle de mener la politique économique et monétaire de son choix. C'est votre volonté politique et c'est un mauvais coup que vous portez à la France et à l'Europe qu'il est nécessaire de construire. Vous en porterez la responsabilité devant l'histoire.

La constatation de la démission volontaire et calculée du politique devant l'économie que vous instituez, les contradictions inquiétantes contenues dans votre projet, les graves aspects d'anticonstitutionnalité relevés par d'autres orateurs, la nécessité de procéder, pour mieux éclairer l'Assemblée nationale, à de nouvelles auditions, tant de présidents d'autres banques centrales que d'économistes et de responsables de la vie économique et sociale, appellent un renvoi en commission que je demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme le Président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Madame le président, mes chers collègues, il n'est pas nécessaire de reprendre tout le discours de M. Brard, qui, pour nous expliquer qu'il n'était pas suffisamment informé, nous a présenté un examen au fond précis.

Nous ne pouvons être d'accord avec ses conclusions – pas plus que la commission, qui a adopté le texte. Mais, en s'exprimant comme il l'a fait, M. Brard a montré, d'abord, qu'il connaissait parfaitement le projet sous tous ses aspects et qu'il pouvait en démontrer les différents mécanismes, ensuite, que la commission avait accompli un travail très approfondi, en procédant notamment à l'audition non seulement du ministre de l'économie, mais également du gouverneur de la Banque de France, et même du vice-président d'une banque centrale étrangère.

M. Brard a regretté que d'autres n'aient pas été entendus. Sachant qu'il doit y avoir 150 ou 160 instituts d'émission, si nous avons entendu tous leurs présidents, nous n'aurions jamais pu étudier le texte !

Au demeurant, M. Brard se souvient certainement d'une mission qui nous avait amenés, il n'y a pas si longtemps, à rencontrer les présidents des banques centrales de Hongrie et de Tchécoslovaquie.

M. Jean Tardito. C'est une référence !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'était avant la chute du mur de Berlin. Il avait bien vu dans quelles conditions elles fonctionnaient et reconnaîtra qu'elles ne pouvaient guère servir d'exemple ni même d'élément de réflexion à notre commission.

La demande de renvoi en commission est purement illusoire. En réalité, elle n'est que le moyen pour M. Brard de dépasser le temps de parole imparti à son groupe. Je demande à l'Assemblée de la repousser, car les débats en commission ont été suffisamment longs et approfondis. Les 150 amendements que nous aurons à examiner prouvent bien que nos collègues ont déjà longuement réfléchi !

Il faut donc, sans tarder, entamer la discussion des articles.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour répondre à la commission.

M. Jean-Pierre Brard. Si M. le rapporteur général est si peu convaincant, contrairement à son habitude, ...

M. Jacques Barrot, président de la commission. C'est vrai que M. Auberger est bon !

M. Jean-Pierre Brard. ... c'est qu'il n'est pas lui-même convaincu. Alors, il répète ce qu'il a entendu, ce qu'on lui a dit de dire – n'est-ce pas, monsieur Mazeaud ? Mais il n'arrive pas à emporter la conviction.

Pourquoi, n'avons-nous pas auditionné le représentant de la banque fédérale américaine ? Et n'est-il pas dérisoire de citer le président de la banque centrale de Hongrie ou celui de la banque centrale de Tchécoslovaquie ? Pourquoi pas la Papouasie, tant qu'on y est ? (*Rires.*)

M. Henri Emmanuelli. Ou le Guatemala !

M. Jean-Pierre Brard. Mais ce que M. Auberger n'a pas raconté, c'est ce qu'il m'a dit au sortir d'une rencontre avec le ministre des finances hongrois qui parlait de privatisations : « Même Balladur n'oserait pas proposer cela ! » Voilà où M. Auberger est allé chercher ses modèles !

Il est enfin une autre dimension, que je juge très importante et que la commission des finances a ignorée puisqu'elle n'a pas reçu les forces vives de la nation française, représentants des syndicats et des salariés de la Banque de France que tout ce qui a été dit depuis hier matin n'est pas de nature à rassurer pas plus que les propos de l'un de nos collègues qui déclarait hier : pour le moment, on ne peut aller plus loin. Voilà qui est fort éclairant, et voilà qui justifie d'autant plus le renvoi en commission afin que celle-ci puisse parfaire ses investigations et que l'Assemblée puisse se prononcer en connaissance de cause.

M. Jacques Barrot, président de la commission. Amen !

M. Jean-Pierre Brard. Et vous êtes un expert, monsieur Barrot !

Mme le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud pour une explication de vote.

M. Jacques Barrot, président de la commission. M. Mazeaud innove : il tombe la veste ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. Effectivement, c'est faire exception à nos habitudes, mais compte tenu de la chaleur et compte tenu du fait que nous allons devoir siéger cette fin d'après-midi et sans doute toute la nuit pour soutenir de longs développements, permettez que nous ôtions notre veste.

M. Alain Griotteray. Cela vaut mieux que de baisser son pantalon !

M. Henri Emmanuelli. Mieux vaut retirer sa veste que la retourner ! (*Sourires.*)

Mme la président. Messieurs, vous allongez les débats et vous le regretterez dans la nuit !

M. Pierre Mazeaud. Je ne voterai pas la motion de renvoi en commission proposée par M. Brard. On connaît l'attitude que j'ai prise sur le texte - et je la maintiens - mais je crois qu'il est temps d'en délibérer.

Certes, la discussion générale a mis en évidence que des problèmes se posent - M. Chevènement a d'ailleurs fait une remarquable démonstration sur le plan institutionnel - mais il est bon d'engager la discussion.

En revanche, M. le rapporteur général de la commission des finances a commis une grave erreur en répondant à M. Brard qu'il ne voulait pas que le texte soit renvoyé en commission puisque cette dernière avait voté le texte. Qu'il me permette de lui dire que, selon la procédure, le renvoi en commission vient forcément après la discussion en séance publique.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà un véritable expert !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Certes, monsieur Mazeaud, mais cela n'empêche pas de voter contre !

Mme la président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. J'interviendrai de façon succincte car l'exposé de M. Brard procède de la même technique qu'utilise depuis quelques jours le groupe communiste pour faire de l'obstruction et faire traîner les choses.

M. Jean-Pierre Brard. C'est absurde !

M. Jean Tardito. Nous nous exprimons, c'est tout !

M. Jean-Pierre Thomas. Ce renvoi en commission n'a, à mon sens, aucun objet.

La commission des finances a largement s'libéré sur le sujet. Il est vrai, monsieur Brard, vous qui êtes si prompt à relever les absences de tel ou tel dans l'hémicycle, que vous avez été absent pendant une large partie des débats.

Vous avez traité M. le ministre de l'économie d'écrevisse. Or l'écrevisse, c'est vous ! Car vous pédalez à rebours, au minimum jusqu'au congrès national de la Banque de France de 1945. Tourné vers le passé et utilisant un vocabulaire archaïque, vous rêvez d'une Banque de France entre les mains de l'Etat et complètement sclérosée ! Au fond, vous êtes incapable de voir que le monde change autour de vous. Et vous qui êtes inconvertible, sachez que, même dans les pays de l'Est, le rouble, lui, est devenu convertible !

M. Jean-Pierre Chevènement. Mais à quel taux ?

M. Jean-Pierre Thomas. Nous voterons donc contre ce renvoi en commission.

M. Jean Tardito. Ce ne sont pas des arguments !

Mme la président. Sur la motion de renvoi en commission, je ne suis saisie d'aucune demande de scrutin.

M. Jean-Pierre Brard. Si ! Par le groupe communiste !

Mme la président. Elle ne m'est pas parvenue. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission. *(La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.)*

Passage à la discussion des articles

Mme la président. La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. le ministre de l'économie. Madame la président, mesdames, messieurs les députés, à ce stade de la discussion permettez au ministre de l'économie de se féliciter de la profondeur des échanges qui ont eu lieu, de la qualité des interventions et de la sérénité dans laquelle cette discussion s'est déroulée, car le remue-ménage qui a agité hier l'hémicycle n'avait aucun lien avec le débat sur notre institut d'émission.

La formule employée par le président Giscard d'Estaing - il sait que je la trouve excellente - résume parfaitement l'objectif de cette réforme : autonomie de la Banque de France, indépendance dans la détermination de la politique monétaire. Cette formule a raison des dernières interrogations manifestées par certains, notamment M. Rodet, qui voudraient nous engager dans un débat de sémantique, dont je croyais qu'il était tombé dans les oubliettes sur l'autonomie et sur l'indépendance. Voilà plusieurs semaines que plus personne n'en parle !

Je tiens à remercier les nombreux orateurs qui ont souligné la modernité du projet de loi soumis à l'Assemblée. Et le terme de modernité a d'ailleurs été utilisé fréquemment. Peut-être a-t-on assisté - personne ne se formalisera de mon propos, car il n'y entre aucune malice - à une confrontation entre les anciens, M. Chevènement, M. Brard, M. Emmanuelli et les modernes, notamment M. Giscard d'Estaing et M. Mancel.

M. Daniel Colliard. C'est trop facile !

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous avez dix ans de retard !

M. le ministre de l'économie. J'ai observé avec satisfaction que les modernes sont massivement les plus nombreux dans cet hémicycle.

M. Jean-Pierre Chevènement. Il ne faut pas confondre les réactionnaires et les modernes !

M. Daniel Colliard. La caricature, c'est facile !

M. le ministre de l'économie. Les interventions de M. Auberger, de M. Chevènement et de M. Giscard d'Estaing ont replacé le projet de loi dans sa vraie perspective historique. Il en est ressorti que, comme par le passé, du temps où la convertibilité du franc germinal imposait une stricte discipline à la banque indépendante qu'était la Banque de France - car faut-il rappeler que, depuis 1800, la Banque de France a été indépendante pendant la plus grande partie de sa vie ? -, c'est aujourd'hui le régime des changes qui conditionne de manière définitive la politique monétaire.

J'ai noté que la phrase selon laquelle la Banque de France accomplit sa mission « dans le cadre de la politique économique générale », qui a fait l'objet de très nombreux commentaires, est interprétée par certains comme l'équivalent de « doit tenir compte ». C'est d'ailleurs souvent le cas dans certains pays étrangers. Ainsi, la Bundesbank a dû tenir compte - je dis bien « tenir compte » - des conditions de la réunification monétaire. De même, la banque fédérale de réserve doit évidemment tenir compte de la politique budgétaire.

A la limite, l'expression « dans le cadre » est moins forte que celle qui est inscrite dans d'autres statuts, notamment dans celui de la Bundesbank : en Allemagne, la politique monétaire doit apporter son soutien à la politique économique du Gouvernement.

La formule « dans le cadre » est comprise par d'autres, notamment par Mme de Panafieu et par M. Mancel, comme si la Banque de France était tenue de respecter la politique économique générale du Gouvernement.

A cet égard, il faut se souvenir que nombre d'éléments de cette politique n'ont pas d'incidence directe sur la politique

monétaire, et que seule la politique conjoncturelle en a. Mais si d'aventure – et c'est là le nœud de l'affaire – un gouvernement envisageait une relance budgétaire massive, comme cela a été le cas en 1981, le problème du change se poserait inmanquablement.

M. Henri Emmanuelli. Et en 1976 !

M. le ministre de l'économie. Il y a eu d'autres périodes, c'est vrai, monsieur Emmanuelli ! Mais, souvenez-vous qu'après 1981 il y a eu plusieurs dévaluations.

Le problème du change, je le répète, relève de l'entière responsabilité du Gouvernement. Dès lors, le Parlement – et je réponds ainsi à M. Hannoun – retrouve indirectement son pouvoir de contrôle démocratique par le biais de la responsabilité de ce dernier dans la conduite de la politique conjoncturelle, et donc de la politique de change.

M. Jean-Pierre Chevènement. Très indirectement !

M. Henri Emmanuelli. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Pierre Brard. Et moi aussi, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie. Je veux bien accorder à M. Emmanuelli le privilège de m'interrompre, mais à M. Emmanuelli seulement.

M. Pierre Mazeaud. Sinon, on finira dimanche !

Mme le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, hier soir, j'ai accepté que vous m'interrompiez et vous avez parlé dix minutes. Une seule minute me suffira pour vous demander ce qu'est un contrôle démocratique indirect.

Par ailleurs, si j'étais à votre place, je me garderais bien d'établir une distinction entre les modernes et les anciens, car il n'est pas évident que la suffisance sur le plan psychologique puisse compenser l'insuffisance sur le plan politique !

Mme le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie. Monsieur Emmanuelli, sur le premier point, je serais très clair.

Lorsque, en 1981, il y a eu un retournement de la politique conjoncturelle, le Gouvernement d'alors s'est trouvé confronté au problème extrêmement difficile du maintien de la parité de la monnaie, et j'en veux pour preuve les nombreuses dévaluations du franc qui ont suivi. Ce n'est que quand vous avez changé de politique et pratiqué une politique de rigueur – celle de M. Deiors – que le problème du franc s'est éloigné.

Si demain, d'aventure, le Gouvernement voulait relancer l'activité par une politique budgétaire classique, par une aggravation du déficit budgétaire, il est évident qu'il se trouverait confronté inévitablement au problème du change. Or, qui contrôle la politique conjoncturelle ? Croyez-vous qu'il serait possible de modifier les orientations générales de la politique économique, et donc la politique de change, sans un vote de Parlement ? Vous savez très bien que c'est impossible ! Par conséquent, la politique monétaire conduite par la Banque de France sera indirectement sous la responsabilité du Parlement.

Quant au débat entre les anciens et les modernes, je ne vous ferai qu'une observation : la plupart des pays, soit ont des autorités monétaires indépendantes, soit sont en train de modifier les statuts de leurs instituts monétaires pour leur assurer une plus grande indépendance. C'est bien la preuve que ce que nous faisons va dans le sens de la modernité.

M. Henri Emmanuelli. Il s'agit plutôt de suivisme !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'économie. Non, monsieur Brard. J'en suis confus, mais M. Mazeaud a eu tout à fait raison de faire remarquer que, si je vous autorise à m'interrompre, je vais devoir faire la même chose pour tout le monde. Laissez-moi terminer. Vous allez pouvoir vous exprimer autant que vous le voudrez durant le débat, qui durera une grande partie de la nuit et une grande partie de la journée d'après-demain. En tout cas, soyez-en sûr, je répondrai à tous vos arguments.

M. Jean-Pierre Brard. Vous préférez les socialistes parce qu'ils vous ont laissé la place ! (Sourires.)

M. le ministre de l'économie. Monsieur Brard, je ne préfère personne ! Vous aurez la parole tout à l'heure. Restons-en là !

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas équitable !

M. le ministre de l'économie. Tant que le Gouvernement refuse de modifier la parité de la monnaie, la politique monétaire doit s'adapter pour assurer le maintien de cette parité. Le problème ne change de nature qu'en cas de flottement de la monnaie, c'est-à-dire si le Gouvernement renonce à avoir une politique de change, car il renonce alors à fixer un cadre contraignant à la politique monétaire. On trouve là une excellente démonstration de la constitutionnalité du projet de loi.

A cet égard, je tiens à remercier M. Barrot pour sa remarquable défense et illustration du caractère constitutionnel de ce texte. Il a relevé les précautions qui avaient été prises par l'exécutif dans la rédaction des articles et montré comment d'autres raisonnements juridiques permettaient de démontrer plus encore la validité du texte. Je me bornerai à rappeler après lui que les Français ont adopté, à l'automne dernier, le traité sur l'Union européenne qui prévoit la création d'une banque centrale européenne indépendante.

Le président Giscard d'Estaing s'est interrogé sur le moment où la formule « compte tenu » pourrait remplacer celle de « dans le cadre de » à l'article 1^{er}.

Chacun le sait, parce que je l'ai indiqué en commission des finances et dit publiquement à la presse, que j'aurais préféré la première terminologie. Ce sont des considérations juridiques qui nous poussent à adopter la rédaction qui se trouve dans le texte.

La question est de savoir s'il faut rouvrir le débat immédiatement après la ratification du traité de Maastricht par l'ensemble des douze pays de la Communauté ou s'il ne faudrait pas plutôt laisser le texte vivre pendant un moment. Je suis convaincu que la pratique nous montrera que l'indépendance de la Banque de France sera totale dans la détermination de la politique monétaire, et, le moment venu – j'en prends à nouveau l'engagement devant vous au nom du Gouvernement –, nous modifierons la rédaction de cet article, si besoin est, pour lever cette ambiguïté formelle.

Les relations entre la banque centrale indépendante, l'inflation et l'emploi, ont été largement évoquées. Ainsi, M. Auberger a souligné la volonté de maîtriser l'inflation, objectif qui est largement consensuel et qui a pour corollaire la stabilité du taux de change. Il a manifesté son soutien à cette réforme, et donc à l'indépendance de la Banque de France, au motif qu'elle permet d'asseoir de façon durable la stabilité des prix et des échanges dans le cadre européen.

Il a également confirmé, comme l'ont fait plus tard Mme de Panafieu, M. de Courson et M. Mancel, qu'on ne pouvait récuser un lien entre la stabilité des prix, la croissance et l'emploi, tout au moins sur le moyen terme. Je partage, mesdames, messieurs les députés, cette analyse, car, comme beaucoup d'entre vous, je connais les méfaits

durables d'une forte inflation pour les petits épargnants, les salariés et les retraités. Aussi le plaidoyer en faveur de l'inflation que j'ai entendu notamment de la bouche de M. Brard m'étonne-t-il lorsqu'on sait l'intérêt qu'il porte à ces personnes.

M. Jean-Pierre Brard. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie. Si, monsieur Brard, vous avez fait un plaidoyer indirect pour l'inflation ! M. Chevènement en a également fait un, mais le sien était direct et répondait à certaine logique - je dis cela sans aucune acrimonie. M. Chevènement est à la fois pour le flottement du franc, pour la relance de l'inflation et pour la relance budgétaire.

M. Jean-Pierre Chevènement. Je ne vous ai pas dit cela, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie. Vos propos revenaient à cela !

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous n'êtes pas libre d'interpréter ma pensée.

M. le ministre de l'économie. En tout cas, c'est comme cela que je l'ai comprise.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes un mauvais exégète !

M. le ministre de l'économie. M. Barrot a eu raison de rappeler hier la tragédie qu'avait représenté pour les Français l'émission des assignats durant la Révolution française.

M. Jean-Pierre Brard. Il a plus de mémoire pour cela que pour autre chose !

M. le ministre de l'économie. Je souhaite que M. Chevènement s'y intéresse aussi. Il verra que l'inflation est synonyme d'inégalités croissantes et que ce sont souvent les plus démunis, ceux qui ont le moins de facilités pour réagir rapidement à la hausse des prix qui, en font les frais. Il s'apercevra aussi que les politiques de *stop and go* sont particulièrement destructrices pour l'emploi. La France en a fait malheureusement l'expérience depuis quelques années !

Comme l'a dit M. Mancel, avec l'adoption de ce texte de loi, le retour à la confiance sera conforté. Il en résultera des baisses supplémentaires de taux d'intérêt, qui s'ajouteront à celles qui sont intervenues depuis le changement de majorité. Tout cela favorisera la réduction des charges financières, tant pour les entreprises que pour les ménages, et permettra donc de lutter plus efficacement contre le chômage.

Mesdames, messieurs les députés, faites-moi certe justice de reconnaître que je n'ai jamais pensé qu'il suffirait de faire baisser les taux d'intérêt pour que, du jour au lendemain, tous les problèmes économiques de la France soient résolus, notamment le problème du chômage. Il n'empêche que des taux d'intérêt très élevés sont un formidable obstacle à la relance, notamment de l'investissement, et au plein emploi. Par conséquent, il est évident que nous devons tout faire pour les réduire. Et l'objectif du Gouvernement est bien de parvenir à les abaisser encore, comme nos fondamentaux économiques le permettraient. M. Giscard d'Estaing, qui m'a interrogé sur ce point, le sait mieux que personne : la baisse des taux d'intérêt ne se décrète pas ; c'est une question de crédibilité.

Je voudrais rassurer M. Descamps et M. Guillaume : le Gouvernement est tout à fait conscient des difficultés provoquées par les dévaluations qui ont lieu dans plusieurs pays voisins. Le fonctionnement du système monétaire européen fait l'objet d'études régulières, et les pays européens sont convenus que ces dévaluations ne doivent pas modifier les situations de compétitivité des économies respectives, compte tenu de leur inflation différentielle. La tâche du gou-

vernement français est de se concerter avec ses partenaires pour réaffirmer en permanence ces règles, et c'est ce que je fais régulièrement dans les réunions que j'ai avec mes collègues des Douze.

J'en viens maintenant à la composition du Conseil de la politique monétaire. Certains, comme M. Chevènement, M. Emmanuelli et M. Rodet, l'ont caricaturé en y voyant un groupe de technocrates éloignés du peuple. On a même utilisé le terme d'« académie monétaire ». D'autres, au contraire, qui ont compris l'importance de sa représentativité - cela a été le cas, notamment, de M. Giscard d'Estaing - souhaiteraient que les régions soient associées à la désignation des membres du Conseil afin de lui donner une plus large assise géographique.

Je répondrai à M. Chevènement et à M. Colliard que, en décidant que la liste des candidats serait établie par plusieurs institutions, le Gouvernement s'est attaché à ce que la composition du conseil soit la plus diversifiée tant sur le plan des expériences socio-professionnelles que sur celui des origines géographiques. Il a l'intention de désigner les membres du Conseil de la politique monétaire de telle façon que l'ensemble des forces vives de la nation soient représentées. Le choix qui lui sera offert par la liste des candidats permettra d'atteindre la pluralité d'expression.

Au président Giscard d'Estaing, je répondrai que je comprends ses préoccupations, qui sont celles de beaucoup d'élus de province. Le Gouvernement a étudié diverses manières d'intégrer les régions dans le processus de désignation, mais le problème est difficile car la France est un pays unitaire, et non fédéral.

M. Pierre Mazeaud. Et elle le reste !

M. le ministre de l'économie. C'est une évidence, et je n'ai jamais dit le contraire !

Je ferai tout, lors de la désignation de ses membres, pour que le Conseil de la politique monétaire ne soit pas constitué uniquement de Parisiens ayant la même origine professionnelle, mais qu'il traduise la diversité de la France.

En ce qui concerne les autorités qui proposeront les candidats, j'ai pris bonne note des remarques de Mme de Panafieu et de M. de Courson sur la tonalité peut-être excessive « hauts-fonctionnaires » des autorités qui ont la charge de faire les propositions. Ils verront que le Gouvernement tiendra compte de leurs remarques lors de l'examen des articles.

J'aborderai maintenant le problème de la création de l'institut monétaire européen, qui doit intervenir le 1^{er} janvier 1994. Comme M. Giscard d'Estaing, je crois qu'il serait souhaitable que le premier président de l'institut monétaire européen soit français.

M. Jean-Pierre Brard. M. Valéry Giscard d'Estaing, par exemple !

M. le ministre de l'économie. Il va de soi que les négociations qui se sont engagées vont être plus globales et porter sur bien d'autres sujets non moins importants - je pense en particulier au lieu du siège social de la future banque centrale européenne.

Je parlerai également d'un sujet qui me tient beaucoup à cœur et à propos duquel de multiples interventions m'ont montré que les interrogations n'avaient pas encore disparu. Mais peut-être y avait-il, de la part de ceux qui se sont exprimés sur les bancs situés à la gauche de l'hémicycle, un peu de calcul !

Je souhaite donc revenir sur mes propos liminaires.

Ce projet de loi a pour seul objectif de donner à la Banque de France son indépendance dans la détermination de la politique monétaire. Il ne vise pas à remettre en cause - je le

dis de la façon la plus claire - les autres activités de la Banque de France, c'est-à-dire les dix-sept métiers qui sont identifiés dans le plan d'entreprise. Il ne vise pas non plus, et je tiens à l'affirmer à nouveau, à filialiser certaines de ses activités.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un engagement définitif ?

M. le ministre de l'économie. Les activités existantes pourront continuer à être exercées. La quasi-totalité des intervenants, notamment Mme Neiertz, M. Giscard d'Estaing, M. Warhouver, M. Emmanuelli, M. Colliard, M. Zeller, M. Hannoun, ont parlé de la fabrication des billets, de la gestion de certains fichiers, des commissions de surendettement des ménages, de la surveillance des systèmes de paiement. Toutes ces activités, sans compter les autres, continueront à être assurées par le personnel de la Banque de France, dont chacun s'accorde à reconnaître les qualités de rigueur et de sérieux dans le travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli. Bien sûr !

M. le ministre de l'économie. Je note d'ailleurs que plusieurs lois, qui ne sont pas affectées par le présent texte, confient à la Banque de France le soin d'exercer certaines de ces activités, notamment pour ce qui touche le surendettement. Il n'y a donc pas lieu d'inquiéter inutilement le personnel de la banque en ce qui concerne les guichets, dont la quasi-totalité des orateurs ont parlé. S'il est normal que, comme pour tout organisme vivant, des réorganisations puissent intervenir à certains moments pour tenir compte des réalités - certaines, on le sait, sont d'ailleurs en cours -, en revanche, le maintien des dix-sept activités prévues par le plan d'entreprise permettra de conserver un vaste réseau de comptoirs de la banque dans notre pays.

M. Jean-Pierre Brard. Pas l'intégralité ?

M. le ministre de l'économie. Que le personnel des comptoirs et les élus des circonscriptions correspondantes se rassurent donc : il n'est pas question de supprimer la gestion de la clientèle existante.

De la même façon, contrairement à ce que pense M. Josselin, l'actuel projet de loi ne modifie pas la répartition des responsabilités dans le domaine bancaire. Il se contente de montrer clairement la répartition des compétences : au Gouvernement la réglementation bancaire, au comité des établissements de crédit et à la commission bancaire le contrôle prudentiel des banques.

J'aborderai maintenant le sujet de la démocratie.

M. Chevènement, M. Emmanuelli, mais aussi M. Hannoun, M. Garrigue, le groupe communiste - M. Brard l'a rappelé tout à l'heure - ont estimé que le projet risquait de réduire la démocratie dans le domaine de la politique monétaire.

Je m'associerai au propos très clair et très brillant de M. Mancel qui, comme moi, considère que le projet de loi, loin d'affaiblir notre démocratie, la renforce, car l'autonomie de la Banque de France va accroître la transparence des orientations et des décisions prises en matière de politique monétaire.

Je confirme à Mme de Panafieu que le Gouvernement est d'accord pour venir deux fois par an devant le Parlement, selon les modalités que celui-ci définira. Cette réforme va sans aucun doute contribuer à introduire plus de démocratie dans le domaine de la politique monétaire.

Mesdames, messieurs les députés, c'est un honneur pour le ministre de l'économie de faire ses classes - car c'est le premier projet que je présente devant vous - sur un texte dont la portée est historique.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait ! Sur ce point, vous avez raison !

M. le ministre de l'économie. Monsieur Brard, vous avez votre conviction, j'ai la mienne.

Je souhaite contribuer à conserver à ce débat la sérénité qu'impose la gravité du sujet. Comme pour ceux qui, dans le passé, ont modifié, par la volonté du peuple - je dis bien par la volonté du peuple - le statut de notre institut d'émission, l'ardeur et la passion sont et seront, durant les débats, le moteur de mes interventions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Discussion des articles

Mme le président. Nous abordons l'examen des articles.

Article 1^{er}

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er}.

TITRE I^{er}

STATUT DE LA BANQUE DE FRANCE

CHAPITRE I^{er}

Missions fondamentales de la Banque de France

« Art. 1^{er}. - La Banque de France définit et met en œuvre la politique monétaire dans le but d'assurer la stabilité des prix. Elle accomplit sa mission dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement.

« Dans l'exercice de ces attributions, la Banque de France, en la personne de son gouverneur, de ses sous-gouverneurs ou d'un membre quelconque du Conseil de la politique monétaire, ne peut ni solliciter ni accepter des instructions du Gouvernement ou de toute autre personne. »

La parole est à M. Pierre Mazeaud, inscrit sur l'article.

M. Pierre Mazeaud. M. le ministre de l'économie aura certainement l'occasion de nous présenter d'autres textes.

M. le ministre de l'économie. Heureusement ! Un deuxième arrive !

M. Pierre Mazeaud. Qu'il ne nous laisse pas supposer que celui-ci serait le premier et également le dernier !

Sur l'article 1^{er}, j'ai plusieurs observations à faire, alors même que cette question a déjà été abordée dans la discussion générale.

D'abord une observation d'ordre général. Je m'aperçois qu'on légifère de plus en plus mal. Il y a ainsi une ambiguïté manifeste, pour ne pas dire une contradiction, entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 1^{er}.

M. Louis Pierra. Evidemment !

M. Pierre Mazeaud. Le premier alinéa prévoit que la Banque de France définit et met en œuvre la politique monétaire et qu'elle accomplit sa mission dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement.

Or le deuxième alinéa précise qu'elle ne peut, dans l'exercice de ses attributions, solliciter ni accepter des instructions du Gouvernement, non plus, est-il ajouté, que de toute autre personne ; j'aimerais au demeurant savoir qui vise ce dernier membre de phrase, et je crois qu'on pourrait aisément le supprimer.

Cette contradiction et cette ambiguïté sont dues à l'article 20 de la Constitution, sur lequel je vais revenir.

Vous ne pouvez pas affirmer l'indépendance de la Banque de France, dire qu'elle ne saurait en aucun cas recevoir des instructions de qui que ce soit et, dans le même temps, pré-

ciser qu'elle doit agir dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement. Les deux alinéas de l'article 1^{er} sont manifestement contradictoires.

M. Charles Josselin. Tout à fait !

M. Pierre Mazeaud. Vous ne pouvez par ailleurs sans cesse invoquer la décision du Conseil constitutionnel relative au CSA. Si le Conseil constitutionnel est saisi, il ne saurait, par un raisonnement que nous autres juristes appelons le raisonnement par analogie, affirmer que la situation est la même. Vous ne pouvez tout de même pas prétendre que l'indépendance du CSA a eu des conséquences comparables à celles qu'aura l'indépendance de la Banque de France sur la politique monétaire, économique, et, par-là même, sociale, de la nation tout entière.

M. Jean Tardito. C'est une évidence !

M. Pierre Mazeaud. Ne confondons pas des choses qui ne peuvent être confondues et ne nous servons pas à tort du raisonnement par analogie.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes gêné par l'article 20 de la Constitution, et je ne reviendrai pas sur les arguments développés par notre collègue qui a argué de l'inconstitutionnalité de ce texte. Au demeurant, vous-même sentez la difficulté, et celle-ci apparaît d'ailleurs dans le rapport tout à fait remarquable de M. le rapporteur général de la commission des finances. L'ambiguïté de ce projet est due au fait que ses dispositions tendent à préciser les moyens accordés à la Banque de France afin que celle-ci conduise la politique monétaire avec l'indépendance requise par le traité sur l'Union européenne.

M. Giscard d'Estaing, ce matin, dans un exposé particulièrement brillant, nous a donné rendez-vous dans six mois. Mais ce sera peut-être dans bien plus longtemps, car il s'agit en réalité de la troisième phase du traité de Maastricht.

Il faut que les choses soient claires et j'aimerais que le Gouvernement me réponde sur ce point. Le traité de Maastricht n'a pas été ratifié par les Français, même s'ils ont voté le 21 septembre dernier. Qu'ont-ils fait sur le plan juridique ? Ils ont donné la possibilité au Président de la République de ratifier le traité, mais ils ne l'ont pas ratifié eux-mêmes, il faut en être bien conscient. En outre, à mon sens, ce traité tombe ; il est lettre morte dans la mesure où tous les autres pays qui devaient le ratifier ne sont pas soumis aux mêmes exigences que la France, ce qui vide notre obligation de son contenu. En tout cas, je le répète, le traité n'est pas ratifié par la France. Or c'est sur la ratification que vous vous fondez pour contourner l'article 20 de la Constitution.

Certes, si le traité était ratifié par l'ensemble des pays...

M. Jean Tardito. Le texte étant le même pour tous !

M. Pierre Mazeaud. ... avec les mêmes exigences pour chacun d'eux, l'article 20 serait vidé de sa substance. Mais nous n'en sommes pas là et nous n'avons pas le droit de légiférer par anticipation, car vous savez, monsieur le ministre, que la loi est générale dans son application : c'est ce que l'on apprend dans les facultés de droit. Or la première loi générale dans son application, je m'excuse de le rappeler, c'est la loi fondamentale, et en particulier son article 20, qui précise que c'est au Gouvernement qu'il appartient de conduire et de déterminer la politique de la nation.

Il y a donc quelque chose qui m'échappe et j'aimerais qu'on puisse lever cette ambiguïté.

Si le traité est ratifié dans les mêmes termes par les différents pays, l'article 55 de la Constitution s'appliquera - c'est la volonté, je le reconnais, du Constituant de 1958 - et le traité l'emportera sur la loi interne. Pour l'instant, non seulement vous anticipez, mais vous faites un pari sur l'avenir

dans la mesure où vous fondez tout votre dispositif sur le traité de Maastricht. Si ce traité n'est pas ratifié ou si, pour une raison ou pour une autre - je suis intimement convaincu que ce sera le cas - il ne s'applique pas, vous aurez vidé l'article 20 de la Constitution de sa substance. Et les personnes qui auront contribué à vider notre Constitution d'un de ses principes fondamentaux auront commis une faute particulièrement grave ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Pire que cela !

M. Jean Tardito. Une erreur historique.

Mme la président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. J'évoquerai certains problèmes de compatibilité posés par l'article 1^{er}.

Cet article définit les missions fondamentales de la Banque de France. Son premier alinéa précise que la Banque de France accomplit sa mission dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement.

Or deux difficultés apparaissent.

Le premier objectif assigné à la Banque de France est d'assurer la stabilité des prix. Il s'agit d'un objectif général de la politique économique du Gouvernement. Mais il peut arriver que, dans certaines circonstances, cet objectif ne s'impose pas de manière absolue et ne constitue pas un objectif primordial, le Gouvernement pouvant définir des objectifs plus prioritaires ; ce cas s'est déjà produit dans notre histoire. Je crains donc que l'objectif de maintien absolu de la stabilité des prix assigné à la Banque de France ne devienne source de conflits.

La deuxième difficulté tient au fait que le second alinéa de l'article précise que la Banque de France « ne peut ni solliciter ni accepter des instructions du Gouvernement ou de toute autre personne ». « De toute autre personne », tout à fait d'accord. Mais « du Gouvernement », vous reconnaissez que c'est contradictoire avec le premier alinéa du même article, qui fait obligation à la banque d'agir dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement.

C'est également en contradiction avec la réalité : j'imagine mal, en effet, que la Banque de France fonctionne en vase clos, que le gouverneur ou les sous-gouverneurs soient placés dans des cellules et ne soient soumis à aucune directive, d'où qu'elle vienne, n'aient aucun contact avec le Gouvernement.

C'est la raison pour laquelle j'ai présenté trois amendements à cet article.

Le premier vise à remettre en cause la notion de stabilité des prix. Je suis cependant prêt, monsieur le ministre, si vous acceptez l'amendement de la commission des finances, à me rallier à lui. La rédaction en est raisonnable puisqu'elle retient la notion de « stabilité générale des prix », ce qui assure la souplesse indispensable en ce domaine.

Le deuxième amendement tend à préciser que la Banque de France remplit sa mission dans le cadre des orientations que lui donne le Gouvernement ; cela me paraît plus précis et plus conforme à la réalité.

Je propose également de remplacer le second alinéa de l'article 1^{er} par une rédaction prévoyant non pas l'isolement de la Banque de France, mais la présence au sein du Conseil de la politique monétaire d'un représentant du Gouvernement siégeant à titre consultatif. Cela assurerait un minimum d'échanges institutionnels entre la Banque de France et le Gouvernement, et cette solution ne me paraît pas exorbitante : je note, par exemple, que la banque centrale du Japon compte, dans son conseil d'administration, deux représentants du Gouvernement qui siègent avec voix délibérative, ce qui va bien au-delà. La présence d'un repré-

sentant du Gouvernement ayant voix consultative permettait de maintenir les bonnes relations qui existent depuis un certain temps déjà entre le Gouvernement et la Banque de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement.*)

Mme le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. J'enchaînerai sur ce que vient de dire notre collègue. Monsieur le ministre, vous savez aussi bien que moi que la stabilité des prix n'est pas un objectif économique en soi. Ce qui est important, dans un pays, c'est de maîtriser l'inflation en termes de valeur relative, c'est de ne pas faire davantage d'inflation que ses voisins, et d'avoir si possible un taux inférieur, mais cela ne peut être un objectif autonome. La rédaction de l'article 1^{er} me semble donc singulièrement restreinte.

Ce qui est important, c'est le différentiel par rapport à nos voisins. Ce qui était grave pour la France, autrefois, c'était qu'elle avait un taux d'inflation supérieur à celui de ses principaux concurrents. A partir du moment où nous sommes revenus dans la norme, où le différentiel s'est réduit, la stabilité des prix n'est plus la priorité.

Le vrai baromètre de notre compétitivité n'est pas le taux de l'inflation : c'est le solde de la balance industrielle, le solde de la balance commerciale.

Il est vrai que l'objectif de stabilité des prix peut répondre à d'autres considérations, notamment à la volonté de préserver les fonds des épargnants. Mais l'argument qui consiste à dire que les conséquences de l'inflation sur l'épargne frappent d'abord les plus pauvres m'a toujours laissé un peu songeur : j'ai en effet constaté, comme beaucoup d'autres, sans doute, que ce n'étaient pas les smicards ou ceux dont le salaire est inférieur à 10 000 francs par mois qui étaient les plus gros épargnants. Cet argument qui, je le concède, a été utilisé par beaucoup d'autres que vous, est tout de même, monsieur le ministre, très limité.

Sur le plan constitutionnel, j'ai été assez étonné d'entendre M. le président de la commission des finances, hier, faire un parallèle entre le CSA et le Conseil de la politique monétaire.

Comme je l'ai dit dans mon intervention, mais elle était très longue et peut-être cela vous a-t-il échappé, la politique monétaire ne devait pas être confondue avec une deuxième coupure publicitaire à la télévision dans un film de série B ou A ! Pour autant que je sache, le CSA a des compétences extrêmement limitées. C'est tellement vrai qu'il faut recourir à la loi dès que l'on veut changer quelque chose d'important.

Le parallélisme ne tient vraiment pas. La politique monétaire est, en effet, un élément fondamental. La régulation de la masse monétaire est un paramètre important de la vie économique et, par contre-coup, de la vie sociale d'un pays. Le raisonnement par analogie n'est donc pas justifié, comme vient de le dire M. Mazeaud. De toute manière, nous serons bientôt fixés puisque le Conseil constitutionnel sera saisi et que c'est à lui qu'il appartiendra de décider *in fine*.

J'en terminerai avec Maastricht et le calendrier. J'ai dit hier que votre réforme ne s'inscrivait pas dans la perspective européenne parce que le calendrier européen ne vous faisait pas une obligation de l'engager maintenant, ni d'ailleurs dans ces termes. Je vous ai expliqué que des nécessités d'évolution surviendraient au plus tôt en 1994, au plus tard à la veille du troisième millénaire. M. Mazeaud s'étonnera peut-être que je reprenne son argumentation, mais j'ai ajouté que le traité de Maastricht, dont il n'était pas partisan et que j'ai soutenu, contenait des clauses de réciprocité s'agissant des banques centrales et que l'article 108 prévoyait que l'évolution de la législation devait être compatible avec les termes

du traité. J'ai dit que vous seriez bien en peine aujourd'hui de me dire, premièrement, si la réciprocité était effective – et pour cause, puisque le traité n'est pas ratifié par la plupart des pays ! – et, deuxièmement, quels étaient ces termes, toujours pour la même raison.

Puisque nous allons d'exception en exception – j'ai parlé de l'exception danoise, puis de l'exception britannique, et il n'est pas exclu qu'il y en ait d'autres – l'argument européen me paraît être utilisé à bon compte. Si, par dogmatisme, par idéologie, vous estimez que la politique monétaire doit être extraite du champ de la responsabilité politique, soit, mais n'abîmez pas l'Europe au passage !

Hier soir, monsieur Alphandéry, vous m'avez demandé si je n'avais pas besoin d'un psychiatre au motif que j'avais soutenu le traité de Maastricht et que j'étais contre l'indépendance de la Banque de France. Je vous ai expliqué que l'on pouvait être partisan de l'Europe sans être partisan du libéralisme économique et je vous invite à réfléchir, car cette affaire pourrait avoir des suites ennuyeuses.

Vous savez que tout le monde à droite n'est pas favorable à l'Europe, qui compte même, dans vos rangs, des adversaires résolus – il en existe d'ailleurs aussi quelques-uns à gauche. Mais si, en plus, vous expliquez aux socialistes qui sont partisans de l'Europe et qui sont l'immense majorité d'entre eux en France et dans tous les pays européens, que leur attachement à l'Europe passe désormais par une soumission au libéralisme économique, vous allez fabriquer de nombreux adversaires de l'Europe !

M. Charles Josselin. C'est vrai !

M. Henri Emmanuelli. Ce serait une grave erreur de votre part, et je vous demande, à l'avenir, de bien vouloir admettre que l'on peut être partisan de la construction politique européenne, ce qui est mon cas, car c'est une question existentielle, une question de survie pour l'Europe confrontée à des ensembles politiques importants – Etats-Unis, Japon, Asie –, sans être pour autant un partisan inconditionnel du marché, du libre-échange ou de tout autre dogmatisme relevant d'une philosophie politique et économique que je ne partage pas. Je vous demande d'en prendre solennellement acte.

Si tel n'était pas le cas, vous rendriez un très mauvais service à l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Je ne reprendrai pas le débat que nous avons déjà eu en surabondance, non seulement au cours de la discussion générale, mais également à l'occasion des différentes motions de procédure présentées par plusieurs de nos collègues. Je présenterai dès maintenant les deux amendements que j'ai déposés sur l'article 1^{er}, qui est véritablement essentiel puisqu'il donne toute la philosophie du projet ; cela me dispensera d'intervenir lorsque ces amendements seront appelés.

Je n'évoquerai pas le second alinéa de l'article, qui est la transposition d'une obligation née du traité de Maastricht.

Dans le premier alinéa, en revanche, deux expressions m'ont quelque peu choqué – j'en ai parlé ce matin en disant par ailleurs tout le bien que je pense de ce projet de loi.

D'une part, je ne suis pas totalement d'accord avec le concept de « stabilité des prix », pour des raisons que j'ai exposées en commission des finances. L'expression « stabilité de la valeur de la monnaie » me paraît préférable dans la mesure où c'est véritablement l'étalon que nous devons protéger. C'est la raison pour laquelle j'ai présenté l'amendement n° 110.

D'autre part, et c'est plus grave car il s'agit moins d'une question de simple terminologie que de philosophie, la

deuxième phrase de l'article - « elle accomplit sa mission dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement » - me gêne.

Il y est question de cadre. Un cadre est ce qui borde un tableau et dont on ne sort pas ! Or l'objet du projet de loi est d'assurer l'autonomie - ou l'indépendance, comme on voudra - de la Banque de France. Par conséquent, on ne voit pas pourquoi son action devrait rester dans le cadre de la politique du Gouvernement. Cela me paraît contradictoire avec la philosophie même du projet.

C'est la raison pour laquelle, par l'amendement n° 111, je proposerai une rédaction différente et beaucoup plus large puisqu'il s'agit de substituer aux mots « dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement », les mots : « dans le respect des intérêts économiques de la nation ». L'accent est ainsi mis sur la responsabilité des dirigeants de la Banque de France, mais également sur nos intérêts nationaux, qui ne sont d'ailleurs pas contradictoires avec l'application des accords ou des traités internationaux, bien au contraire dans la mesure où ceux-ci les respectent.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, l'article 1^{er} est fort intéressant, mais vous n'avancez pas à visage découvert. (*M. le ministre rit.*) Mais oui, je vous l'ai déjà expliqué tout à l'heure !

Votre credo, c'est la stabilité des prix. Des millions de chômeurs, peu vous chaut ! Cette politique du franc fort et de la stabilité des prix débouche sur la ruine de l'économie nationale. Une autre logique s'impose, mais vous y êtes complètement imperméable car vous êtes englué dans une vieille culture. Il faut mettre les hommes au cœur de notre société et du système économique qui la fait vivre. Ils ne sont pas faits pour être les serviteurs, les adorateurs de l'argent qui est au centre de tout !

M. le ministre de l'économie. Ce n'est pas possible d'entendre cela !

M. Jean-Pierre Brard. De ce point de vue, les Allemands font preuve de beaucoup moins de retenue que vous lorsqu'ils nous parlent pour la simple raison que le débat politique n'est pas aussi aigu chez eux qu'en France. Les socio-démocrates et les chrétiens démocrates, sur ces questions-là, c'est blanc bonnet et bonnet blanc ! C'est pourquoi M. Tietmeyer, lors de son audition par la commission des finances, a mangé le morceau et nous a fort utilement éclairés.

Il faut donc sortir de l'artifice. Je regrette, monsieur le ministre, que vous n'avez pas répété à cette tribune les propos que vous avez tenus devant la commission des finances, à savoir que la rédaction de l'article 1^{er} n'était qu'un truc pour échapper à l'inconstitutionnalité et aux foudres nouvelles du Président de la République.

Quant à la référence au « cadre », elle est fallacieuse ! Avec votre projet, le Gouvernement ne jouerait plus aucun rôle dans les choix de la politique monétaire. Votre objectif, c'est de mettre les choix économiques à l'abri du mouvement social en essayant de faire croire qu'ils ne dépendraient plus des choix politiques car, en fin de compte, les mouvements de la monnaie obéiraient à des règles éternelles de caractère essentiellement technique. Vous savez comme nous, monsieur le ministre, que ce n'est pas vrai et vous sentez bien que des profondeurs du pays montent des aspirations qui mettent en cause votre politique et vos choix. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cela vous fait rire, monsieur Charles-Amédée de Buisson du Courson !

M. Charles de Courson. Pour vous servir !

M. Jean-Pierre Brard. Je n'ai jamais été servi par les aristocrates...

M. Charles de Courson. C'est un tort !

M. Jean-Pierre Brard. ... et je ne demande pas à l'être !

Mme le président. Veuillez poursuivre, je vous prie, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Mes camarades et moi sommes les fils spirituels de Robespierre et vous savez ce qu'on a fait de vos ancêtres, monsieur de Courson !

Mme le président. Monsieur Brard, ne vous éloignez pas du sujet !

M. Jean-Pierre Brard. Je supporte mal la morgue des aristocrates, madame le président !

Pour en revenir à mon propos, le fond du problème, c'est que le projet de loi dans son ensemble, et l'article 1^{er} en particulier, marque une étape vers la suppression définitive du rôle essentiel de la Banque de France, pilier de la souveraineté nationale, qui est d'émettre la monnaie, et cela d'autant plus que le traité de Maastricht, dont on a souvent parlé, ne précise pas ce que deviendront les banques centrales ni quel sera leur rôle une fois que la banque centrale européenne sera constituée.

M. Jean Tardito. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Yves Fréville.

M. Yves Fréville. M. Emmanuelli a posé la vraie question, même si réponse que je vais lui apporter est tout à fait différente de la sienne.

Il s'est demandé si la stabilité des prix était un objectif autonome et il a répondu que ce n'était pas le cas. Nous pensons que c'est précisément parce que nous pensons que la stabilité des prix est un objectif autonome que la Banque de France doit être indépendante.

Pourquoi la stabilité des prix est-elle un objectif autonome ? Parce que la monnaie n'est pas un instrument comme les autres. On ne peut la comparer à tel ou tel crédit budgétaire. C'est un bien commun, un bien collectif qui nous appartient à tous, qui fait qu'un franc d'aujourd'hui doit être égal à un franc de demain. La disparition totale des retraites après la guerre, précisément du fait de l'inflation, montre l'importance du respect de cet objectif sur le plan économique.

Sur le plan constitutionnel, bien que je ne sois pas du tout un spécialiste, je suis très surpris que l'on ait oublié la phrase de l'article 34 de la Constitution qui précise que la loi fixe les règles concernant le régime d'émission de la monnaie. Or, c'est bien ce que nous faisons en donnant son indépendance à la Banque de France en disant très clairement qu'elle devra respecter l'objectif autonome de la stabilité des prix.

Notre débat, me semble-t-il, a bien plus à voir avec l'article 34 qu'avec l'article 20 de la Constitution.

M. Charles de Courson. Très bien !

M. Alain Griotteray. Vous pourriez leur dire ce qu'on a fait de Robespierre ! Il faut expliquer qu'il a été guillotiné aussi ! D'ailleurs, c'était un aristocrate !

M. Philippe Aubergier, rapporteur général. Nous ne sommes pas là pour faire l'histoire de la Révolution !

M. Pierre Mazeaud. Elle est faite !

M. Alain Griotteray. Il faut leur apprendre !

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Aubergier, rapporteur général. Sans vouloir recommencer la discussion générale, je tiens à apporter cer-

tains éléments de réponse et d'abord à dire à mon excellent collègue, M. le président Mazeaud, que nous devrions nous mettre d'accord sur le vocabulaire. Comme l'a précisé M. Valéry Giscard d'Estaing ce matin, il faut distinguer l'autonomie des institutions et l'indépendance des personnes et ne pas confondre ces deux notions qui sont différentes, la seconde venant conforter la première dans la mesure où des institutions autonomes supposent naturellement que l'on veille à l'indépendance des personnes.

On a essayé de soulever une certaine contradiction dans la rédaction de l'article 1^{er}. Il est évidemment toujours possible d'essayer de la démontrer par un développement juridique, mais, en fait, elle n'existe pas vraiment. En effet, ce n'est pas parce que l'on confère à une institution une autonomie de décision que celle-ci doit s'exercer sans tenir compte du contexte général, à un niveau national et international. Cela signifie que la future Banque de France devra tenir compte, pour prendre ses décisions dans le domaine de la politique monétaire, d'éléments essentiels, notamment du contexte économique général, et en particulier de la politique économique générale du Gouvernement.

La politique monétaire, par exemple, s'exerce essentiellement dans deux domaines : les taux d'intérêt et les liquidités.

S'agissant des liquidités, la Banque de France sera obligée de tenir compte des variations des avoirs en devises, c'est-à-dire de la situation de notre balance des paiements. Si elle est excédentaire, cela nous apportera des liquidités supplémentaires ; si elle est, au contraire, déficitaire, cela entraînera une contraction de la masse monétaire.

La Banque de France devra également suivre les crédits au Trésor, c'est-à-dire connaître la situation de nos finances publiques, donc la politique budgétaire menée par les pouvoirs publics, et apprécier si celle-ci a un effet de contraction ou, au contraire, d'augmentation de nos liquidités. Actuellement, avec un déficit budgétaire important, il y a augmentation de la liquidité monétaire.

Enfin, l'institut d'émission devra connaître la situation des crédits à l'économie et savoir s'il y a une forte demande en la matière en raison de la croissance et des perspectives d'activité ou si, au contraire, on est dans une phase de légère récession, comme c'est le cas actuellement, qui entraîne une contraction de ces crédits. Toutes ces données extérieures à la Banque de France s'imposeront à elle quand elle fixera sa politique des liquidités.

De même, elle aura à tenir compte d'un certain nombre de données pour fixer sa politique des taux d'intérêt. Dans le contexte actuel d'ouverture des marchés financiers internationaux, elle ne pourra pas avoir une politique de taux d'intérêt autonome dès lors que lui est fixé, dans le cadre de la politique des changes, une marge de fluctuation à respecter pour le franc. Elle devra donc nécessairement harmoniser sa politique des taux d'intérêt avec celle des pays avec lesquels elle aura des accords de fluctuation des changes, de façon à respecter une certaine cohérence entre les différentes politiques. Dans le cas contraire il y aurait soit un afflux de capitaux, soit une fuite des capitaux vers l'extérieur, ce qui viendrait contrecarrer sa propre politique.

Donc, de toute façon, même autonome, la décision s'insère dans un contexte national et même international qui la dépasse.

Sur nécessité de maintenir la stabilité de la monnaie, des prix et je rejoins tout à fait la réponse de M. Yves Fréville à M. Emmanuelli.

L'important, pour l'institut d'émission, est de maintenir la stabilité de la monnaie. Il faut que le franc ait, d'une part, une valeur universelle et, d'autre part, une valeur aussi permanente que possible.

Une valeur universelle d'abord. La monnaie a plusieurs fonctions - de compte, de règlement et aussi de capitalisation des réserves, en quelque sorte.

M. Jean-Pierre Brard. Mais pour quel objectif ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Le franc doit être accepté par tous.

M. Jean-Pierre Brard. Point n'est besoin d'une banque indépendante !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Si la monnaie « fond », par exemple en période de forte inflation, sa valeur ne sera pas reconnue par tous. La stabilité des prix est donc importante.

Deuxième élément : une valeur aussi permanente que possible : les détenteurs de francs les conservent s'ils espèrent qu'ils garderont leur valeur.

Bref, la stabilité de la monnaie universelle et temporelle, si je puis dire, est bien la fonction essentielle de la Banque de France. Ce n'est pas la seule.

M. Jean-Pierre Brard. Mais quel rapport avec l'indépendance de la Banque de France ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Mon cher collègue, il faut garder présent à l'esprit l'objectif. M. Emmanuelli contestait que la stabilité des prix - nous proposons par amendement de faire état de la stabilité générale des prix - devait être la mission fondamentale de la Banque de France. J'essaie donc de vous expliquer que cette mission est bien de maintenir une valeur universelle et temporelle à notre monnaie et que ce maintien s'exprime par la stabilité des prix.

M. Jean-Pierre Brard. Avec ou sans la Banque de France ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Si cette stabilité n'est pas assurée, la monnaie est fondante. Souvenez-vous de ce qui s'est passé...

M. Jean-Pierre Brard. Avec les assignats ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... entre les deux guerres en Allemagne, où l'on était obligé d'utiliser des brouettes de billets pour acheter un kilo de pommes de terre.

M. Alain Rodet. Il s'agissait là des conséquences désastreuses du traité de Versailles !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Il faut éviter évidemment que cela ne se produise en France.

M. Garrigue s'est interrogé sur les risques de contradiction. Je croyais l'avoir dit hier matin, mais je me répète : deux mécanismes essentiels sont prévus pour les éviter.

Le premier est la présence possible, et parfois souhaitable, du ministre chargé de l'économie et des finances au Conseil de la politique monétaire. Dès qu'apparaît un risque de conflit, ou de contradiction, entre la politique économique générale du Gouvernement et la politique de la Banque de France, le ministre vient s'expliquer avec les membres du Conseil. On peut souhaiter que de cette confrontation des idées se dégage un consensus, du moins que s'opère un rapprochement des points de vue.

M. Jean-Pierre Brard. On le souhaite !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Si tel n'est pas le cas, nous proposons d'introduire un autre mécanisme : l'audition du gouverneur de la Banque de France par une commission des finances du Parlement.

M. Jean-Pierre Brard. Cela fait une belle jambe !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. En d'autres termes, si la commission des finances sent une contradiction entre la politique gouvernementale et la politique de la

Banque de France, elle peut demander au ministre chargé de l'économie et des finances et au gouverneur de venir s'expliquer successivement sur leur politique respective. Elle n'aura pas un rôle d'arbitrage au sens strict ; du moins elle pourra définir son point de vue et dire ce que les représentants de la nation estiment bon pour le pays.

M. Jean-Pierre Chevènement. Mais quelle portée juridique cela aura-t-il ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Il y a là un mécanisme précis pour éviter les contradictions.

M. Pierre Mazeaud. C'est un avis, alors ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Naturellement. Le président de la commission des finances fait connaître son point de vue, et permet ainsi un arbitrage.

J'ai été suffisamment long. Donc je ne dirai rien de l'aspect européen qu'a développé M. Emmanuelli. Il est évident que, sur le plan européen, il y a nécessité d'une harmonisation économique, plus simplement, d'une harmonisation politique aussi l'on veut éviter, à terme, qu'un pouvoir monétaire européen ne s'érige de façon autonome – je pense notamment au conseil des ministres des finances – alors que le traité de Maastricht a prévu précisément une possibilité de contrôle.

Mme le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Barrot, président de la commission. Je ferai trois brèves observations.

Première observation : j'ai cru comprendre que l'on m'avait reproché d'avoir évoqué la décision du Conseil constitutionnel du 7 janvier 1989, relative au CSA.

M. Pierre Mazeaud. Oui !

M. Jacques Barrot, président de la commission. Cher monsieur Mazeaud, je l'ai citée non pas par analogie, mais simplement parce que, dans cette décision, le Conseil constitutionnel valide la démarche du législateur lorsque ce dernier estime que certaines régulations peuvent être assurées, dans le cadre d'un mandat clair, par des instances qui jouissent d'une certaine autonomie.

Je ne procède donc pas par assimilation, monsieur Emmanuelli, encore que je pourrais faire remarquer que la régulation du paysage audiovisuel au profit du pluralisme, notamment, n'est pas quelque chose de secondaire dans la démocratie. Mais je vous concède qu'il convient d'éviter d'établir des comparaisons qui, poussées à l'extrême, n'ont aucun sens.

M. Jean-Pierre Brard. Ce sont des irresponsables qui vont décider !

M. Jacques Barrot, président de la commission. M. Fréville a évoqué à juste titre l'article 34 de la Constitution, qui valide notre démarche. Que peut faire le législateur ? Il peut créer une instance de régulation en lui donnant un mandat précis et en veillant à ce qu'elle travaille dans le contexte d'une politique dont les grandes orientations sont définies par le gouvernement de la France.

Ma deuxième observation a trait aux propos de M. Emmanuelli. Je persiste à ne pas comprendre comment on peut avoir ratifié le traité sur l'union économique et monétaire qui nous conduit, à terme, vers une union monétaire dans laquelle il y aura, une certaine autonomie de la régulation monétaire au jour le jour, et récuser la première étape.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un peu vrai !

M. Jacques Barrot, président de la commission. Voyez : M. Brard lui-même se laisse aller à dire qu'il y aurait peut-être bien un peu de vrai dans ma remarque !

Cela dit, je ne suis pas, moi non plus, pour une Europe de la technocratie, mais bien pour une Europe démocratique, et il doit être entendu que les grands éléments de la souveraineté, notamment la fixation des taux de change, appartiendront au Conseil des ministres, autorité démocratique.

Ma troisième observation rejoint les propos de M. le rapporteur général sur la stabilité générale des prix, présentée comme un idéal. M. Garrigue, je crois, a insisté sur le fait que cette notion doit renvoyer à la nécessité d'une monnaie qui inspire la confiance dans les échanges, les contrats, etc.

Pourquoi voulons-nous l'autonomie de l'institut d'émission – une autonomie qui, encore une fois, s'exerce selon les termes d'un mandat ? Parce qu'il ne faut pas laisser perturber la valeur de la monnaie par des acteurs qui pourraient y avoir intérêt. Ce que nous attendons d'une régulation au jour le jour de la monnaie, c'est qu'elle s'effectue à l'abri des pressions, y compris de la part du Gouvernement qui pourrait céder à la facilité et utiliser la monnaie à des fins autres que celles à laquelle elle est destinée.

M. Jean-Pierre Brard. Le suffrage universel, zéro !

M. Jacques Barrot, président de la commission. Le suffrage universel, ce n'est pas un pouvoir qui concentre tout et qui, une fois qu'il est mandaté, fait n'importe quoi. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) C'est la théorie de la séparation des pouvoirs.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la mise en cause de la souveraineté du peuple ! Cela est intéressant !

Mme le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Le débat est d'une telle importance qu'il mérite que nous allions au fond.

Tant M. le ministre des finances que M. le rapporteur général du budget, et que vous-même, monsieur le président de la commission, avez fait allusion à l'article 34 de la Constitution pour étayer votre argumentation.

Je pensais bien connaître cet article – comme d'ailleurs l'article 37 – mais je me suis quand même reporté au texte pour constater, vous me permettez de le dire sans aucune prétention, que je ne me suis pas trompé.

Je connais bien le domaine de la loi, qui, en la matière, porte sur le régime d'émission de la monnaie et lui seul.

Or je vois bien que l'article 1^{er} du projet ne porte pas sur ce seul point. A son propos, vous avez même parlé des changes. Eh bien ! même si, je l'avoue, ces questions m'échappent quelque peu, vous me permettez de souligner qu'elles ne sont pas incluses dans le champ de l'article 34 auquel vous vous référez continuellement pour argumenter sur cet article de fond.

M. le ministre de l'économie. Mais non !

M. Pierre Mazeaud. La grande innovation de la Constitution de 1958 est de séparer le règlement de la loi. Or vous donnez au domaine de la loi quelque chose qui ne lui appartient pas.

M. Jean-Pierre Chevènement. Exactement !

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. J'apporte mon soutien à l'argumentation que vient de développer M. le président de la commission des lois. Il est évident que l'article 34 répond à l'article 37...

M. Pierre Mazeaud. Naturellement !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... et définit le domaine de la loi contre les empiètements éventuels du domaine réglementaire.

Ce faisant, l'article 34 précise que c'est le législateur qui détermine le régime d'émission de la monnaie...

M. Charles de Courson. C'est ce que nous faisons !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... et qu'il ne peut pas s'en défaire au profit d'un comité indépendant composé de technocrates inamovibles, irrévocables et désigné par le pouvoir exécutif dans des conditions qui échappent totalement au législateur.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, à qui je demande d'être bref car il s'est déjà longuement exprimé.

M. Jean-Pierre Brard. Je le reconnais volontiers, madame le président, mais il est important de pousser les représentants du Gouvernement et de la majorité à dévoiler leurs batteries. Pour cela, il faut un peu de temps, mais à force de les pousser, ils finissent par avouer.

Ce que vient de dire M. le président de la commission des finances est tout à fait intéressant, et j'espère que cela aura été entendu des journalistes présents dans les tribunes. M. Barrot a dit qu'on ne peut pas laisser faire n'importe quoi au suffrage universel. Voilà le fond de l'affaire ! Vous voulez, et c'est très clair, passer les menottes à un gouvernement qui, demain, voudrait changer les choses. Vous voulez limiter, empêcher les possibilités de changement, endiguer la volonté du suffrage universel...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Quand vous aurez la majorité, vous changerez tout !...

M. Jean-Pierre Brard. ... en remettant les choix à des irresponsables qui pourront nommés pour neuf ans, c'est-à-dire pour une durée beaucoup plus longue que les élus du suffrage universel.

M. Jacques Barrot, président de la commission. L'Etat de droit, cela ne vous inquiète pas beaucoup !

M. Jean-Pierre Brard. Le seul Etat de droit que je reconnaisse, c'est celui qui résulte de la volonté de la nation s'exprimant par le suffrage universel, et non pas par le gouvernement des juges que vous désignez, des juges sous leur forme les plus diverses et qui sont irresponsables en droit.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie. A l'évidence, nous sommes en plein dans le sujet ; puisque l'article 1^{er} constitue, avec l'article 2, l'essentiel du projet. Il est tout à fait normal que chacun s'exprime et que la passion fasse monter la vapeur dans l'hémicycle. Je vois même que certain en ont profité pour tomber la veste ! (*Sourires.*)

M. Charles de Courson. C'est une nouveauté !

M. le ministre de l'économie. Je m'en tiendrai à quelques observations, en réponse à M. Emmanuelli et M. Mazeaud. Je répondrai aux autres orateurs, M. Garrigue et M. Gantier en particulier, lors de la discussion des amendements.

Vous jugez, monsieur Emmanuelli, que la stabilité des prix ne doit s'estimer qu'en fonction du différentiel d'inflation. Permettez-moi de dire que ce point de vue est extrêmement limitatif. L'inflation représente une érosion du pouvoir d'achat ; bien souvent, ce sont les plus faibles qui, les premiers, en supportent le poids.

M. Henri Emmanuelli. Non, pas ça !

M. le ministre de l'économie. Je sais bien que vous a laissé indifférent pendant des années l'amputation des retraites opérées par des gouvernements que vous avez parfois soutenus. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. Laissez parler M. le ministre, s'il vous plaît. Vous vous êtes longuement exprimés.

M. le ministre de l'économie. Je le répète, l'amputation du pouvoir d'achat dans les périodes où l'inflation dérape est, d'un point de vue social, extrêmement grave. Mais je suis sûr, monsieur Emmanuelli, que vos propos ont dépassé votre pensée...

M. Henri Emmanuelli. Pas du tout.

M. le ministre de l'économie. ... et que, comme nous tous, comme les gouvernements que vous avez soutenus, comme le gouvernement auquel vous avez appartenu, vous êtes favorable à la stabilité des prix.

J'ai relevé une deuxième contradiction de taille dans vos propos, monsieur Emmanuelli. Vous avez fait campagne, comme nous, pour la ratification du traité de Maastricht. Sur ce thème, nous étions côte à côte.

Dans ce traité, faut-il le rappeler, il est fait état de la création de la Banque centrale européenne indépendante dans un horizon qui n'est pas si lointain, au plus tard le 1^{er} janvier 1999. Cette donnée est irréversible, je le sais mieux que personne. La Banque centrale indépendante sera une autorité supranationale, plus indépendante que la Banque de France dont nous modifions le statut aujourd'hui. Et voilà que vous et vos amis, vous nous combattez au motif que nous créons une banque centrale française indépendante ! Vous vous opposez à l'indépendance de la Banque de France en prétendant rester européens !

Expliquez-moi, dans ces conditions, comment vous avez pu présenter aux Français un texte dont l'objectif – qui a suffisamment animé nos débats dans cet hémicycle pour que chacun puisse en témoigner – était, à terme, la création d'une banque centrale européenne indépendante ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Le RPR n'applaudit pas !

M. Henri Emmanuelli. Je demande la parole pour répondre au Gouvernement, quand il aura fini !

M. le ministre de l'économie. Je fais monter un peu le ton, monsieur Emmanuelli, mais ne prenez pas cela comme une attaque ; il faut que je mette un peu de passion...

M. Germain Gengenwin. C'est nécessaire, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie. ... sinon, on m'accusera d'être un technocrate sans âme !

M. Alain Griotteray. Vous êtes incapable de couper des têtes ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'économie. En effet. Est-ce un défaut ? En tout cas j'en suis incapable, monsieur Griotteray ! (*Sourires.*)

Monsieur Mazeaud, je ne suis pas un spécialiste de droit constitutionnel...

M. Pierre Mazeaud. Je m'adressais à vous en tant que membre du Gouvernement.

M. le ministre de l'économie. ... mais je vais vous répondre très clairement.

Je vous rappelle ce que j'ai déjà indiqué à plusieurs reprises.

En 1986, il n'était pas question du traité de Maastricht.

M. Jacques Barrot, président de la commission. Absolument !

M. Alain Griotteray. C'était le bon temps !

M. le ministre de l'économie. Personne n'en parlait, ni même n'envisageait de se lancer dans une union économique et monétaire.

Cette année-là, nous nous sommes présentés devant les électeurs – mes amis et moi, en tout cas ; vous aussi, je crois, mais je ne fais pas là de procès d'intention – en proposant de mettre en place un système où la banque centrale, la Banque de France, deviendrait indépendante.

M. Alain Redet. C'est exact !

M. le ministre de l'économie. Cette année, nous avons repris cette proposition dans la plate-forme UDF-RPR.

Pourquoi ce rappel des faits, monsieur Mazeaud ? Pour vous dire que, même si je ne suis pas un spécialiste de droit constitutionnel, j'ai été très attentif, ainsi que l'ensemble des membres du Gouvernement, à éviter toute référence explicite au traité de Maastricht dans la rédaction du texte.

M. Jean-Pierre Chevènement. Mais vous le faites dans l'exposé des motifs !

M. le ministre de l'économie. En effet, on peut objecter que le traité n'est pas encore ratifié par les douze pays de la Communauté, ...

M. Pierre Mazeaud. Et pas même par la France !

M. le ministre de l'économie. ... donc qu'il n'a pas encore de valeur juridique et ne s'impose pas au droit français.

M. Alain Griotteray. Ce n'est pas clair !

M. le ministre de l'économie. C'est extrêmement clair. Je ne fais pas une découverte, je n'ai cessé de le dire, depuis le début de la discussion. Alors, évacuons ce faux débat !

Maintenant si, d'aventure – parce que je ne voudrais quand même pas donner le sentiment de renier mes convictions européennes ; je ne l'ai jamais fait et vous n'allez pas me demander de me renier moi-même ! – ...

M. Pierre Mazeaud. Restez dans votre logique, je reste dans la mienne !

M. le ministre de l'économie. Monsieur Mazeaud, laissez-moi terminer !

... si d'aventure, disais-je, ce texte se révèle en conformité, ou presque, avec nos engagements ultérieurs, si le processus de l'union économique et monétaire aboutit, en conformité avec le traité qui, un jour – en tout cas c'est mon espoir – s'appliquera, personnellement je ne m'en plaindrais pas.

Voilà ma réponse sur l'aspect constitutionnel du traité de Maastricht

Vous avez soulevé un autre problème, monsieur Mazeaud, sur lequel je ne m'étendrai pas longuement, bien qu'il soit au cœur du dispositif, parce que j'y ai déjà consacré de longs développements, c'est celui de la compatibilité des deux paragraphes de l'article 1^{er}, en raison du membre de phrase qui conclut le premier alinéa : « dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement ».

Vous devez savoir, mesdames et messieurs les députés, que la banque centrale allemande, qu'on dit la plus indépendante d'Europe, est régie par un statut qui précise effectivement qu'elle ne doit pas recevoir d'ordres du gouvernement fédéral, mais qui prévoit également qu'elle doit « appuyer » sa politique économique. Cette rédaction est presque plus contraignante pour la Bundesbank que ne l'est pour la Banque de France l'expression « dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement » retenue à l'article 1^{er}.

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai. Vous êtes un intégriste du libéralisme !

M. le ministre de l'économie. Mais non ! D'ailleurs, monsieur Brard, ce discours ne s'adresse pas à vous. Nous ne sommes pas dans la même logique.

M. Jean-Pierre Brard. Certes !

M. le ministre de l'économie. Je réponds à M. Mazeaud. Laissez-moi finir. Je vous ai écouté avec beaucoup de patience et, comme toujours, avec un grand intérêt, car vous ne manquez pas de talent. Mais, vraiment, vous n'êtes pas dans le coup. Ni M. Chevènement d'ailleurs ! (Sourires.)

M. Henri Emmanuelli. Ça recommence !

M. Jean Tardito. Oui, on s'en va !

M. le ministre de l'économie. Allons, il n'y a aucune méchanceté dans ce que je dis. M. Chevènement le prend même avec le sourire.

M. Jean-Pierre Brard. L'essentiel est que le pays soit dans le coup ! Vous, vous êtes dans le coup à la Bourse !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, vous n'avez pas les moyens de votre suffisance ! Alors, arrêtez !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous êtes inutilement désagréable, monsieur Emmanuelli.

Mme le président. Mes chers collègues, laissez le ministre de l'économie terminer son propos.

M. le ministre de l'économie. Monsieur Mazeaud, il n'est pas concevable de conduire une politique monétaire sans prendre en compte la politique économique générale du Gouvernement. Toute politique monétaire se pratique dans le cadre de la politique économique.

J'ajoute que le Gouvernement restera maître de la politique de change. Dans le cadre du système monétaire européen, il continuera de fixer la parité du franc, de déterminer la largeur de la bande dans laquelle le franc évolue et de décider de sortir du SME ou de s'y maintenir. Toutes ces décisions resteront de son ressort.

La politique monétaire conduite actuellement par les autorités monétaires, que ce soit le Gouvernement ou le gouverneur de la Banque de France, est bien obligée de se conformer en permanence aux obligations de change. M. de Larosière, quand il conduit au quotidien la politique de change en fonction des instructions que je lui donne au nom du Gouvernement puisque la Banque de France n'est pas indépendante respecte en permanence ces obligations, et notamment la nécessité pour le franc de rester dans les marges de fluctuation du SME. Il n'a pas la possibilité d'en sortir.

Imaginons que, demain, il y ait un changement de cap dans la politique économique. Il sera forcément soumis à un vote du Parlement qui soit le cautionnera, soit le récusera. Et le Gouvernement sera évidemment amené à faire des choix en matière de change pour accompagner ce changement de cap, comme cela a été le cas, dans notre histoire, chaque fois qu'il y a eu dévaluation du franc. Ces modifications de la parité s'imposeront alors *de facto* à la Banque de France, qu'elle soit indépendante ou non. Si elle l'est, elles influenceront de la même façon sur la politique monétaire qui sera définie par le Conseil de la politique monétaire et mise en place par le gouverneur.

L'expression « dans le cadre » retenue au premier paragraphe de l'article 1^{er} correspond donc tout à fait à ce qui va se passer dans la réalité. L'indépendance de la politique monétaire garantie par le deuxième paragraphe, qui assure que les responsables de cette politique, c'est-à-dire les membres du Conseil de la politique monétaire, ne pourront pas recevoir d'ordres du Gouvernement, est parfaitement compatible avec cette expression. Bref, monsieur Mazeaud, la politique monétaire s'exercera « dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement ».

M. Pierre Mazeaud. Et la notion de « toute autre personne », monsieur le ministre ?

Mme le président. Ce n'est pas grave, je ferai tout à l'heure un rappel au règlement.

Monsieur Emmanuelli, vous avez demandé à répondre au Gouvernement. Permettez-mois alors de former le vœu que cet échange de vues nous permette ensuite d'aller plus vite dans la discussion des amendements.

M. Henri Emmanuelli. Madame le président, je vais essayer de ramasser mon propos. Mais cela fait plusieurs fois que je m'exprime sur le même sujet et on m'oppose toujours la même incompréhension.

Être dogmatique, monsieur le ministre, c'est être systématique et c'est verser dans l'excès. Vous êtes systématique et vous versez dans l'excès !

Quand j'affirme que la stabilité des prix ne peut être ni le seul objectif ni un objectif autonome, cela ne signifie pas *a contrario* qu'elle ne présente aucun intérêt. Cela veut dire qu'elle ne saurait être la fin de toute chose.

Lorsque nous sommes arrivés au gouvernement en 1981, l'inflation était de 13,6 p. 100. Vous ne pouvez pas vous plaindre du même héritage. Et je pense avoir pris ma part de responsabilité lorsqu'il s'est agi de maîtriser l'inflation.

M. Eric Raoult. Et le déficit ?

M. Henri Emmanuelli. Je n'en conclus pas pour autant que la stabilité des prix soit le seul objectif. Il peut se trouver que des gouvernements - peut-être le vôtre, je ne le souhaite pas - en France ou en Europe, aient d'autres choix à faire, par exemple entre la paix sociale et la stabilité des prix, ou bien, si je voulais caricaturer, entre les rentiers et l'épargne ou le chômage et l'emploi. Ce sont des évidences.

C'est pourquoi je prétends que donner à un comité de politique monétaire, dans toute sa sécheresse, le seul objectif de veiller à la stabilité des prix, c'est faire preuve de dogmatisme. Et c'est d'ailleurs une pétition de principe qui ne résistera pas à la réalité.

M. Jean-Pierre Chevènement. Absolument !

Quant aux considérations sur l'union monétaire, puisque vous y revenez, monsieur le ministre, je vous rappelle que j'ai eu la faiblesse d'écrire un ouvrage sur l'Europe et je pensais que vous aviez suffisamment de collaborateurs pour vous faire communiquer la page relative au sujet que vous avez traité. J'y expliquais que j'étais partisan de la monnaie unique parce qu'elle m'apparaissait comme le seul moyen d'échapper à la domination du dollar. Mais j'y faisais état simultanément de mon extraordinaire réserve sur la notion d'indépendance des institutions monétaires.

Vous connaissez la réalité. L'Allemagne nous a expliqué qu'elle ne pourrait pas signer un traité excluant cette notion parce que sa loi fondamentale prévoyait l'indépendance de la Bundesbank. Soutenant qu'elle ne pouvait constitutionnellement passer outre, elle nous a demandé de lui faire cette concession.

J'avais donc écrit en son temps ce que j'ai exposé à plusieurs reprises dans ce débat, à savoir que l'idée d'une monnaie gérée par des instances indépendantes qui seraient sourdes et aveugles aux réalités politiques et sociales est une vue de l'esprit. C'est l'essence même de la dogmatique du libéralisme économique. Et comme tout voyage aux frontières d'un système - je vous l'ai dit hier soir, mais vous n'écoutez pas - c'est un voyage au pays de l'errcur.

Rappels au règlement

M. Pierre Mazeaud. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Mon rappel au règlement, qui se fonde sur l'article 58, vise à clarifier le débat.

Monsieur le ministre, parmi les nombreuses questions que je vous avais posées, il en est une à laquelle vous n'avez pas répondu et j'aimerais que vous le fassiez maintenant, ne serait-ce que pour ma gouverne personnelle.

Aux termes de l'article 1^{er}, les autorités de la Banque de France ne peuvent « ni solliciter ni accepter des instructions du Gouvernement ou de toute autre personne ».

D'abord, je ne savais pas qu'il fallait considérer le Gouvernement comme une personne morale, sans doute de droit public cette rédaction me l'apprend...

Ensuite et surtout qu'est-ce que peuvent bien être ces « autres personnes » ? Que la banque ne doive pas solliciter d'instructions du Gouvernement, vous m'avez longuement expliqué que c'était la condition de son indépendance. Mais qui d'autre pourrait la menacer ?

M. Jean Tardito. Le CNPF !

M. Henri Emmanuelli. La direction du Trésor !

M. Pierre Mazeaud. Ecoutez, je ne veux pas anticiper la réponse du ministre. Mais que l'on corrige au moins la rédaction, car ce « toute autre personne » laisser supposer que le Gouvernement est une personne morale de droit public. Cela fait vaciller ma propre sémantique.

M. Jean Tardito. Comme quoi il fallait revenir en commission !

M. Jean-Pierre Chevènement. Mon nom est Personne ! (Sourires.)

Mme le président. Vous pouvez déposer un amendement sur ce point, monsieur Mazeaud.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie. L'indépendance de la Banque de France suppose que le Conseil de la politique monétaire ne reçoive d'injonction ni du Gouvernement ni de toute autre personne, car un organisme quelconque, parlementaire ou autre, pourrait vouloir influencer ses membres. De même, on peut imaginer que certaines pressions viennent de l'étranger. Personne ne doit donner d'instructions au Conseil de la politique monétaire : c'est d'une clarté limpide !

Mme le président. La parole est à M. Charles de Courson, pour un rappel au règlement.

M. Charles de Courson. Dans la discussion lancée par M. Mazeaud s'opposent deux conceptions politiques et non pas juridiques, de la souveraineté. Il y a ceux qui pensent - c'est le cas de certaines familles politiques - que la souveraineté n'est pas déléguable, que les représentants du peuple ne peuvent déléguer. Et puis il y a ceux qui pensent qu'elle peut être déléguée.

Sur le plan juridique, en revanche, l'article 3 de la Constitution est clair : il dispose que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum », mais il n'interdit pas de la déléguer. Si c'était le cas, mes chers collègues, il y aurait beaucoup de lois anticonstitutionnelles en France.

Donc, arrêtons là le débat. Juridiquement, la Constitution permet la délégation. Vous pouvez être pour, vous pouvez être contre : c'est un choix politique. Mais n'allons pas solliciter l'article 3 de la Constitution pour lui faire dire l'inverse de ce qu'il dit.

M. Jacques Barrot, président de la commission. Merci !

Mme le président. Mes chers collègues, avant de passer à l'examen des amendements sur l'article 1^{er}, je crois devoir inviter ceux d'entre vous qui ont pris la liberté d'enlever leur veste de revenir à une tenue plus conforme à nos usages. (« Très bien ! » sur divers bancs.)

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Allez vous rhabiller, en somme ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. Rappel au règlement !

Mme le président. Monsieur Mazeaud, le président de l'Assemblée nationale souhaite qu'il en soit ainsi. Je suis son porte-parole et je voudrais vraiment que nous abordions l'examen des amendements sur l'article 1^{er} !

M. Pierre Mazeaud. J'invoquerai une fois encore l'article 58 relatif au déroulement des séances.

Vous serez gentille, madame la présidente, d'être notre interprète auprès du président de l'Assemblée nationale pour lui indiquer qu'à nouveau, en ce début de législature, nous travaillons dans des conditions tout à fait impossibles !

M. Jean-Pierre Erard. Dans une étude !

M. Pierre Mazeaud. Je rappelle d'abord qu'étant ici pour débattre d'un sujet de fond, je devrais en ce moment même présider la commission des lois où il est question du séjour des étrangers en France.

Je souhaite aussi qu'on indique à M. le président de l'Assemblée nationale, qui s'est peut-être offusqué que certains d'entre nous enlèvent leur veste, qu'il serait souhaitable, alors que nous savons les possibilités effectives de l'Assemblée nationale - ne vient-elle pas de donner un certain nombre de milliards au Gouvernement ? - d'équiper enfin l'hémicycle d'une climatisation. Car, madame le président, il arrive à certains d'entre nous de siéger jour et nuit dans cette salle et, croyez-moi, supporter une veste n'est pas toujours facile ! (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Jacques Barrot, président de la commission. Que doivent dire nos amis huissiers ?

Mme le président. Monsieur Mazeaud, votre observation n'est pas infondée et je la transmettrai en l'appuyant à M. le président de l'Assemblée nationale.

Reprise de la discussion

Mme le président. Nous en venons maintenant à l'examen des amendements sur l'article 1^{er}.

Je suis saisie de deux amendements, n^{os} 53 et 54, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement, n^o 53, présenté par MM. Pierna, Brard, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 1^{er} :

« La Banque de France participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique monétaire dans le but d'assurer le plein emploi, le développement économique national et la coopération monétaire internationale. Elle accomplit sa mission de service public dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement et des principes définis par la loi. »

L'amendement, n^o 54, présenté par MM. Pierna, Brard, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 1^{er} :

« La Banque de France est l'institution chargée de veiller à la qualité de la monnaie et du crédit. À ce titre :

« - elle veille à la sécurité des systèmes de paiement, du système bancaire et des marchés de capitaux ;

« - dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement, elle surveille et régularise la création monétaire et les rapports entre le franc et les devises étrangères ;

« - elle collecte toutes les données et effectue toutes les études utiles à ses missions. Elle favorise l'accès du public à l'information économique et financière. »

La parole est à M. Louis Pierna, pour soutenir l'amendement n^o 53.

M. Louis Pierna. Cet amendement devrait permettre de corriger une omission grave. Le mot « emploi » ne figure pas dans le projet de loi et c'est choquant. Sans doute est-il normal que ce soit l'un des rares députés ouvriers siégeant sur les bancs de l'Assemblée nationale qui en fasse la remarque.

Certes, il ne suffit pas d'inscrire l'emploi dans les statuts de la Banque de France pour résorber le chômage. Mais donner pour unique but à la Banque de France la stabilité des prix, alors que l'inflation n'a jamais été aussi basse et le chômage aussi élevé, est une aberration inacceptable. C'est une définition bien restrictive de la politique monétaire.

Aujourd'hui, le problème monétaire essentiel n'est pas tant celui de l'inflation que celui du niveau encore excessif des taux d'intérêt réels. Ils pèsent sur les entreprises, qui investissent moins, sur les administrations, qui voient leurs dettes et leurs déficits augmenter, sur les ménages, pour qui le coût de l'emprunt est insupportable lorsqu'ils veulent acheter des biens durables tels qu'une voiture ou un appartement. La politique du franc fort est dans une impasse parce qu'il ne peut pas y avoir de franc fort quand le chômage l'est aussi.

Par ailleurs, la pression sur les salaires entraîne toute l'Europe dans une spirale infernale dont les délocalisations sont l'illustration la plus frappante. C'est la consommation des ménages et les productions nationales qu'il faut relancer. C'est l'inflation financière qu'il faut combattre.

Inscrire l'emploi dans l'article 1^{er} du statut de la Banque de France, c'est donc augurer d'une nouvelle orientation pour la politique économique française. Sur un sujet aussi sensible, nous demanderons un scrutin public.

M. Daniel Coillard. Très bien !

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. La commission des finances n'a pas accepté cet amendement. Pourquoi ? Ce n'est pas qu'elle ne fasse pas sien l'objectif d'assurer dans toute la mesure du possible le plein emploi. Mais vous avouerez que, compte tenu de la conjoncture actuelle, assurer le plein emploi est malheureusement un vœu pieux. Ce qu'il faut d'abord, c'est améliorer la situation de l'emploi. Il convient donc de définir des objectifs plus réalistes.

Cela dit, ce n'est pas et ce ne peut pas être l'objectif de la Banque de France d'assurer le plein emploi. Il lui revient de maintenir la valeur de la monnaie. Le plein emploi est un objectif de la politique économique générale du Gouvernement. Dès lors que l'article 1^{er} prévoit d'insérer la politique monétaire de la Banque de France « dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement », l'objectif du plein emploi se trouve contenu dans cet article. On ne peut pas être plus explicite.

Mme le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, contre l'amendement.

M. Pierre Mazeaud. Vraiment cette proposition de MM. Pierna, Brard et Tardito est totalement incompréhensible. Il y a un instant, ils nous soutenaient dans notre démonstration sur l'article 34 de la Constitution. Que la loi confie à la Banque de France l'émission de la monnaie, oui ! Et l'on peut discuter, comme je l'ai fait avec le ministre, de précisions connexes. Mais aller aussi loin dans la définition des tâches, c'est sortir du contexte institutionnel de la séparation entre la loi et le règlement. C'est pourquoi je m'oppose à cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie. Deux mots pour rassurer M. Pierna.

J'aimerais d'abord qu'il rende justice au Gouvernement en reconnaissant que sa priorité est la lutte contre le chômage.

Le problème est de savoir s'il faut inscrire le plein emploi dans l'article 1^{er}. Je fais miens à cet égard les propos du rapporteur général.

Notre objectif est de permettre aux institutions monétaires d'assurer la stabilité des prix. Vous m'objecterez, monsieur Pierna, qu'il peut être incompatible avec le plein emploi. Car votre raisonnement, je le sens bien, est qu'il faut faire baisser les taux d'intérêt, au besoin en les manipulant, pour permettre aux entreprises d'investir et aux ménages de consommer plus.

Eh bien, je suis totalement hostile à ce raisonnement. Réfléchissez seulement à ceci. En 1950, on échangeait un franc contre un mark ; aujourd'hui, pour obtenir un mark, il faut 3,37 francs.

La dépréciation du franc par rapport au mark, en l'espace de quarante ans, a donc été considérable. En dépit d'une crise économique qui touche plus profondément l'Allemagne que la France, le taux de chômage, dans la partie occidentale de l'Allemagne, est encore inférieur de moitié à celui de notre pays. Vous constatez donc, monsieur Pierna, qu'un pays qui s'est donné la stabilité des prix comme objectif prioritaire de sa politique économique et qui en a confié la réalisation à une autorité monétaire indépendante a, au bout de quarante ans, un taux de chômage inférieur de 50 p. 100 au nôtre. Je vous demande de méditer ces chiffres !

M. Jean-Pierre Brard. Vive le modèle allemand !

M. le ministre de l'économie. C'est la réalité, mais j'aurais pu vous donner d'autres exemples !

M. Daniel Colliard. Je croyais que nous étions à la recherche d'un nouveau modèle français !

Mme le président. Le groupe communiste maintient-il sa demande de scrutin public sur l'amendement n° 53 ?

M. Louis Pierna. Oui, madame le président !

Mme le président. Je mets donc aux voix l'amendement n° 53.

Je suis saisie par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

Mme le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	494
Nombre de suffrages exprimés	481
Majorité absolue	241
Pour l'adoption	23
Contre	458.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La parole est à M. Jean Tardito, pour soutenir l'amendement n° 54.

M. Jean Tardito. La longue discussion sur l'article 1^{er} a montré non seulement l'importance de cet article, mais aussi les ambiguïtés qu'il comporte et les risques qu'il recèle. Il nous semble donc intéressant, voire indispensable, d'inscrire dès le premier article du premier chapitre de la nouvelle loi les missions fondamentales de la Banque de France.

On nous dit que la banque d'Angleterre ne compte que 5 000 agents, contre 17 000 pour la Banque de France. Si les deux chiffres ne sont pas proches, c'est bien parce que les missions des deux établissements ne sont pas les mêmes. Il ne faudrait pas réduire - c'est un danger que nous redoutons - l'institut d'émission français à un squelette dont le rôle serait limité au refinancement des banques et à l'émission de la monnaie fiduciaire, et encore n'avons-nous actuellement aucune assurance sur ce dernier point.

Il faut reconnaître, cent-quatre-vingt-dix ans après la naissance de la Banque de France, l'éminence des fonctions assumées par cet organisme, lequel, à l'instar de bien d'autres institutions créées par l'Etat et œuvrant en son sein, a besoin de moyens et d'engagements pour assurer pleinement son rôle, moyens et engagements autres que ceux que M. le ministre a évoqués à la tribune.

La Banque de France est aujourd'hui un tout. L'amputer d'une seule de ses missions remettrait en cause sa cohérence et sa crédibilité. Voilà pourquoi, par notre amendement, n° 54, nous tenons à rappeler les missions essentielles de la Banque de France.

Les personnels de cette institution ont contribué à développer les multiples missions concourant à la gestion de la monnaie, depuis la fabrication des billets jusqu'à la maîtrise de l'information économique et financière. Leur qualification a été à la base d'un progrès que nul ne peut nier, qui est reconnu, et la disparition de certaines missions laisserait le champ libre aux appétits de certains, dont nous connaissons la boulimie et la longueur des dents. (Sourires.)

Les personnels de la Banque de France devraient pouvoir donner leur avis sur les transformations envisagées.

M. Adrien Zolier. C'est cela, la démocratie !

M. Jean-Pierre Brard. Bien sûr !

M. Jean Tardito. Mais oui !

Ils devraient être entendus dans un débat que certains, ici même, aimeraient bien réserver aux seuls spécialistes.

La monnaie relève d'une conception renouvelée, réaffirmée, du service public, consistant à garantir la qualité et la fiabilité. Cela va bien au-delà du simple aspect quantitatif auquel on semble aujourd'hui résumer la politique monétaire.

Par notre amendement, nous proposons à l'Assemblée de confirmer l'engagement pris à la tribune par M. le ministre quant au maintien des missions fondamentales de la Banque de France, et de faire un saut qualitatif.

Comme nous tenons fortement à voir la représentation nationale s'exprimer sur cet amendement, nous demandons un scrutin public.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. La commission des finances n'a pas accepté cet amendement, essentiellement pour deux raisons.

D'abord la nouvelle rédaction à laquelle il tend ne peut pas nous satisfaire. Je suis notamment étonné que l'on nous propose de substituer à une théorie quantitative de la monnaie que certains appelaient de leurs vœux - mais ce n'était pas le cas de la majorité de la commission - une théorie qualitative. Qu'est donc la qualité de la monnaie et du crédit ? Personnellement, je ne vois pas à quoi correspond cette notion, qui est bien vague.

Ensuite, et cela est plus fondamental, nous estimons que la rédaction proposée par le Gouvernement est meilleure, parce que chacune des trois missions de la Banque de France visées dans l'amendement fait l'objet d'un article distinct dans le projet de loi.

Ainsi, monsieur Tardito, vous souhaitez qu'« elle veille à la sécurité des systèmes de paiement, du système bancaire et des marchés de capitaux », c'est l'objet de l'article 3. De même, ses missions en matière de régulation des changes et de conduite de la politique de change sont traitées dans l'article 2. Enfin, la collecte des données, les études générales, notamment dans le domaine financier, sont visées par l'article 5.

Il est vrai, comme vous l'avez indiqué, que la commission n'a pas entendu les représentants du personnel. Vous souhaitez qu'ils le soient, mais notre règlement ne nous permet pas de les entendre ici.

M. Jean-Pierre Brard. Nous demandons une audition par la commission !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Je vous indique néanmoins, si vous voulez bien me laisser m'exprimer, cher collègue, que j'ai notamment reçu le conseiller général élu par le personnel et, longuement, les deux organisations les plus représentatives.

M. Alain Rodet. Il y en a six !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Les autres organisations ont été reçues par des membres de l'administration de l'Assemblée.

Je sais aussi que certains de nos collègues ont reçu, comme cela est normal, des délégations syndicales.

Chacun a donc pu connaître très exactement les vœux des organisations syndicales, lesquelles, en outre, nous ont adressé de nombreux courriers.

Enfin, vous savez qu'un travail très approfondi a été réalisé par la section des finances du Conseil économique et social, qui lui a permis d'entendre les différents représentants du personnel.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer en toute connaissance de cause.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie. M. Auberger a traduit l'essentiel de ma pensée, mais je tiens à intervenir car je ne voudrais pas que M. Tardito pense que je ne veux pas lui répondre.

M. Jean Tardito. C'était peut-être votre intention !

M. le ministre de l'économie. Je m'associe donc aux propos de M. Auberger et je confirme à M. Tardito, pour le rassurer, qu'aucun des métiers exercés par la Banque de France n'est menacé. S'il le faut, je le répéterai jusqu'à la fin du débat.

M. Jean Tardito. Il faut l'écrire dans la loi !

M. le ministre de l'économie. Cela y figure.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, vous venez de réaffirmer qu'aucun des métiers exercés par la Banque de France, selon le terme que vous avez employé, ne sera remis en cause. Cependant, vous n'avez pas répondu à propos de l'émission des billets.

M. le ministre de l'économie. Mais si !

M. Jean-Pierre Brard. Le traité de Maastricht prévoit une monnaie unique. Il n'y aura donc plus de francs...

M. le ministre de l'économie. Ah oui !

M. Jean-Pierre Brard. Vous le confessez ! Il faut toujours vous pousser dans vos retranchements !

Il est très important que les représentants du personnel présents dans les tribunes sachent que vous êtes prêt à les sacrifier sur l'autel de Maastricht. Il y aura donc des suppressions d'emplois, vous le savez comme moi.

M. Adrien Zeller. Démagogie !

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'ignorez pas non plus que l'impression des billets de la monnaie unique n'aura pas lieu en France, mais à l'ombre des ailes de l'aigle allemand. *(Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Adrien Zeller. Monsieur Brard, ce n'est pas sérieux !

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie. Il faut être sérieux, monsieur Brard !

Nous légiférons en fonction de la situation actuelle et du fonctionnement présent de nos institutions. Un jour, il y aura peut-être une monnaie unique, mais je ne sais sous quelle forme. Quant à la manière dont sera répartie la fabrication des billets dans la future organisation, vous pouvez faire confiance au gouvernement français du moment...

M. Jean-Pierre Brard. Surtout pas !

M. le ministre de l'économie. ... pour faire en sorte que les ouvriers travaillant actuellement à la fabrication des billets français soient utilisés dans un contexte européen. Mais à chaque jour suffit sa peine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Pierre Brard. Je ne vous fais pas du tout confiance pour cela !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 54.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

Mme le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	550
Nombre de suffrages exprimés	548
Majorité absolue	275
Pour l'adoption	89
Contre	459

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 158 relatif au statut de la Banque de France, et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (rapport n° 270 de M. Philippe Auberger au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mercredi 9 juin 1993

SCRUTIN (N° 23)

sur l'amendement n° 53 de M. Louis Fierna à l'article 1^{er} du projet de loi relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (nouvelle rédaction de l'article : modalités de la participation de la Banque de France à la politique du plein emploi).

Nombre de votants 494
 Nombre de suffrages exprimés 481
 Majorité absolue 241

Pour l'adoption 23
 Contre 458

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Pour : 1. - M. Alain Marsaud.

Contre : 242.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Emmanuel Aubert, Alain Cousin et Robert Panéraud.

Non-votants : 12. - MM. Jean Auclair, Jean Bardet, Franck Borotra, Mme Nicole Catala (président de séance), MM. André Faaton, Jean-Michel Ferrand, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Jean-Claude Mignou, Etienne Plate, Mme Suzanne Sauvaigo et M. Philippe Ségula (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 214.

Abstention volontaire : 1. - Mme Christine Boutin.

Groupe socialiste (57) :

Abstentions volontaires : 6. - MM. Jean-Marc Ayrault, Claude Bartoleme, Jacques Floch, André Labarrère, Didier Matras et Jacques Mellick.

Non-votants : 51.

Groupe communiste (23) :

Pour : 22.

Non-votant : 1. - M. Gilbert Biesse.

Groupe République et Liberté (23) :

Contre : 2. - MM. Jean-Claude Leclair et Jean Royer.

Abstentions volontaires : 3. - Mme Christiane Taubira-Delannoy, MM. Paul Vergès et Aloyse Warhouver.

Non-votants : 19.

Non-inscrit (8) :

Non-votant : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

François Asselineau
 Rémy Auchoché
 Alain Bocquet
 Patrick Brasseur
 Jean-Pierre Brard
 Jacques Brunhes
 René Carpentier
 Daniel Colliard

Jean-Claude Gayssot
 André Génin
 Michel Grandpierre
 Maxime Gremetz
 Georges Hage
 Guy Hermier
 Mme Muguette
 Jéquelet

Mme Janine Jambu
 Jean-Claude Lefort
 Georges Marchais
 Alain Marsaud
 Paul Mercieca
 Ernest Moutoussamy
 Louis Pierna
 Jean Tardito.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelin
 Jean-Claude Abrisoux
 Bernard Accoyer
 Léon Almé
 Pierre Albertini
 Mme Nicole Ameline
 Jean-Paul Anciaux
 Jean-Marie André
 René André
 André Angot
 Daniel Arata
 Henri-Jean Arraud
 Jean-Claude Ayche
 Philippe Aubergier
 François d'Aubert
 Raymond-Max Aubert
 Gautier Audisio
 Mme Martine Aurillac
 Pierre Bachelot
 Mme Roselyne
 Bachelot
 Jean-Claude Bado
 Patrick Balkany
 Claude Banaise
 Gilbert Barbier
 Didier Barthe
 François Bavein
 Raymond Barre
 Jacques Barrot
 André Bataillon
 Hubert Batsot
 Jean-Pierre Bastiani
 Dominique Baudis
 Jacques Baumel
 Charles Beau
 Jean-Louis Beaumont
 René Beaumont
 Pierre Bédier
 Jean Béguin
 Didier Béguelin
 Christian Bergelin
 Jean-Louis Bernard
 André Berthel
 Jean-Gilles
 Berthoin
 Jean-Marie Bertrand
 Léon Bertrand
 Jean Bonna
 Raoul Bouteille
 Jérôme Bignon

Jean-Claude Bireau
 Claude Biron
 Jacques Bizeac
 Michel Blomès
 Roland Blum
 Gérard Boche
 Jean de Boissac
 Mme Marie-Thérèse
 Boissac
 Philippe
 Bozocarrère
 Yves Bonnet
 Yvon Bonnet
 Mme Jeanine
 Boivin
 Mme Emmanuelle
 Bouquillon
 Alphonse Bourgaonier
 Bruno Bourg-Broc
 Jean Bourquet
 Loïc Bourvard
 Michel Bouvard
 Jacques Boyou
 Jean-Guy Branger
 Lucien Brenot
 Philippe Briand
 Jean Briane
 Jacques Briot
 Louis de Broissac
 Jacques Brocard
 Dominique Brocard
 Christian Cabal
 Jean-Pierre Calvet
 François Calvet
 Jean-François Calvé
 Bernard Carayon
 Pierre Carde
 Grégoire Carnaud
 Antoine Carré
 Gilles Carrez
 Michel Carraud
 Gérard Castagnier
 Jean-Charles Cavallé
 Jean-Pierre Cava
 Robert Cazalat
 Richard Cazeneuve
 Arnaud Cazin
 d'Honnin
 Charles
 Coccardi-Raymond

Jacques
 Chabas-Delmas
 René Chabot
 Jean-Yves Chauvard
 Jean-Paul Charlé
 Serge Charles
 Jean Charroty
 Jean-Marc Charvoine
 Philippe Chazot
 Georges Chazotte
 Ernest Chénier
 Gérard Cherpion
 Jacques Chirac
 Paul Chollet
 Jean-François Chouvy
 Mme Colette
 Codaccioni
 Jean-Pierre Cognat
 Daniel Collé
 Louis Colombard
 Georges Colombar
 Thierry Corallier
 Gérard Corra
 François
 Cornat-Gentile
 René Cosneau
 Mme Arne-Marie
 Couderc
 Raymond Couderc
 Bernard Coulon
 Charles de Courson
 Bertrand Coussin
 Yves Coussin
 Jean-Michel Courre
 René Couvreur
 Charles Cova
 Jean-Yves Cozart
 Henri Coq
 Jacques Cyprien
 Christian Daalot
 Alain Daubert
 Olivier Darrasse
 Olivier Dassault
 Marc-Philippe
 Debrun
 Gabriel Deblock
 Bernard Debré
 Jean-Louis Debré
 Jean-Claude Decugny
 Lucien Deganchy

Arthur Delaune
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agnola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Demange
Claude Demanieux
Christian Demuyck
Jean-François Desautels
Xavier Desnos
Yves Desnoes
Léonce Deprez
Jean Desnais
Jean-Jacques Descamps
Alain Desvaquet
Patrick Develdjian
Emmanuel Dewees
Claude Dhissia
Serge Diéler
Jean Diebold
Willy Diméglio
Eric Doligé
Laurent Dominati
Maurice Doucet
André Drottecourt
Guy Druat
Jean-Michel Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubourg
Mme Danielle Dufrenoy
Xavier Dugois
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Emarine
Christian Estrout
Jean-Claude Etienne
Jean Faïola
Hubert Falco
Michel Farget
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Gratien Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Fleiss
Nicolas Focant
Jean-Pierre Focher
Jean-Michel Fourgous
Gaston Franco
Marc Frayne
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gatzler
Etienne Garzier
René Garrec
Daniel Garrigue
Henri de Gastines
Claude Gaignol
Jean de Gaulle
Hervé Gaynard
Jean Gony
Germain Gougeon
Aloys Geoffroy
Alain Gout
Jean-Marie Goussier
Charles Goussier
Michel Ghyzel
Claude Girard
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Goerdoff
Claude Goussier
Michel Godard
François-Michel Goussier
Jean Gouy
Philippe Goussier
Christian Gourmelon

Mme Marie-Fanny Gourmy
Jean Gravier
Jean Grézet
Gérard Grignon
Hubert Grismont
Alain Grietterry
François Grouillard
Louis Guéhen
Ambroise Guélic
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelyne Guilhem
François Guilhem
Jean-Jacques Guillot
Michel Hagib
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hamon
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hérisson
Pierre Hérisson
Patrick Hoguet
Mme Françoise Hostaller
Philippe Hoallon
Pierre-Rémy Housin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenot
Michel Hummel
Jean-Jacques Hyest
Amédée Imbert
Michel Inchausti
Mme Bernadette Isaac-Simile
Yvon Jacob
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jéray
Jean-Jacques Jégo
Antoine Joly
Didier Juhan
Jean Juvartin
Gabriel Kasperik
Aimé Kasperik
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Kimo
Patrick Labonne
Marc Laffitte
Jacques Laffier
Pierre Lagarde
Henri Lalanne
Jean-Claude Lammant
Raymond Lamoignon
Edouard Landré
Pierre Lang
Philippe Langueux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Lange
Thierry Lazaro
Bernard Lécia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Lagras
Pierre Lallouche
Jean-Claude Lantier
Jean-Claude Lantier
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepointier
Arnaud Leporeq
Pierre Lepointier
Bernard Leroy
Roger Letas
André Lesaux
Edouard Leveau
Alain Leroyer
Maurice Ligat
Jacques Limozin
Jean de Lipowski
François Liss
Annie Lux

Claude Malburet
Jean-François Mancel
Daniel Mandou
Raymond Marcellin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcas
Thierry Mariani
Hervé Marlot
Alain Marliex
Jean Marzouan
Christian Martin
Mme Henriette Martine
Patrice Martin-Lalaude
Jacques Mandou-Arus
Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattai
Pierre Masson
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Messin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Milieux
Charles Millon
Charles Misonne
Mme Odile Moirin Aymeri
de Montquieu
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Morisset
Georges Motron
Alain Moyné-Brunaud
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Maurice Népas-Prutabo
Jean-Marc Nourie
Mme Catherine Nicolas
Yves Nicola
Hervé Novelli
Roland Nougouze
Patrick Olier
Arthur Orsi
Dominique Orsi
Mme Françoise de Parthenay
Mme Monique Pagan
Pierre Panchon
Pierre Panchon
Michel Panchon
Jacques Panchon
Daniel Panchon
Jean-Jacques Panchon
de Panchon
Michel Panchon
Pierre André Panchon
François Panchon
Pierre Petit
Alain Peyroffite
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Plotin
Jean-Pierre Ploech
André-Maurice Ploech
Xavier Plotat
Serge Polignat
Ladislav Polonowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Post
Marcel Pouchet
Robert Pouchet
Daniel Pouchet
Alain Poyart
Jean-Luc Puyol
Claude Pringelle
Jean Proust
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raouf
Eric Raouf
Jean-Luc Raouf
Charles Ravot

Marc Keymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigault
Mme Simone Rigault
Pierre Rinaldi
Yves Ripat
Jean Rosta
Gilles de Robles
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rocheblain
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Rousselot
André Roussé
José Roussé
Mme Monique Roussé
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenschicht

François Salat-Ellier
Frédéric de Saint-Sernin
Rudy Salles
André Sazial
Joël Sarlet
Bernard Saugy
François Sauvaget
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreiner
Jean Seiflinger
Bernard Serrou
Daniel Soutage
Alain Sagueot
Frantz Taittinger
Guy Telleret
Paul-Louis Testillon
Michel Terrat
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Franck Thomas-Richard
Jean Tibert
Alfred Trassy-Paillegues
Gérard Trémeige
André Trémeige

Georges Troin
Anicet Turiaay
Jean Uberschlag
Jean Vachet
Jean Vallet
Yves Van Haecke
Christian Vanmont
François Vanmont
Philippe Vaneur
Jacques Verrier
Yves Verwaerde
Mme Françoise de Veyriaux
Gérard Vignobis
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Claude Yvanc
Robert-André Vivier
Gérard Voisin
Michel Voisin
Roland Veilhanne
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wibaux
Adrien Zeller.

Se sont abstenus volontairement

MM.

Emmanuel Aubert
Jean-Marc Ayrault
Claude Bartolone
Mme Christine Boutin

Alain Coستا
Jacques Floch
André Labarrère
Didier Mathus
Jacques Mellick

Robert Pandraud
Mme Christiane Tancha-Delaunoy
Paul Vergès
Aloÿse Warbuver.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Ségalia, président de l'Assemblée nationale, et Mme Nicole Catala, qui présidaient la séance.

D'autre part :

Mme Thérèse Alliaud
MM.
Gilbert Annette
Henri d'Antille
Jean Anclair
Jean-Pierre Valligand
Jean Barde
Christian Bascaille
Jean-Claude Bataillon
Gilbert Bataillon
Jean-Claude Beauvais
Michel Besson
Gilbert Bissy
Jean-Claude Bize
Augustin Boncompagni
Jean-Louis Bouchet
François Bourdeau
Jean-Michel Bouchery
Didier Brabant
Jean-Pierre Bruneau
Laurent Cathala
Edouard Chausson
Bernard Charrier
Jean-Pierre Chevènement
Camille Deshayes
Mme Martine David
Bernard Devoin

Jean-Pierre Defontaine
Bernard Derouier
Michel Dostot
Julien Dray
Pierre Ducout
Dominique Dupont
Jean-Paul Durieux
Henri Durieux
Laurent Fabius
André Fassin
Régis Fauchet
Jean-Michel Ferrand
Alain Ferry
Pierre Garçonnet
Pierre Gaudier
Kamillo Gata
Jean Glavaux
Jacques Godfrin
Georges Gorse
Jacques Gayard
Jean-Louis Hébert
Frédéric Jaton
Serge Jaquin
Charles Josselin
Jean-Pierre Kuchelidze
Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Jacques Le Nay
Louis Le Penec

Alain Le Vern
Alain Madalle
Martin Malry
Philippe Martin
Marius Marse
Louis Mexandean
Jean-Pierre Michel
Didier Migard
Jean-Claude Mignion
Alfred Muller
Mme Véronique Nézet
Michel Noir
Etienne Plate
Paul Quilla
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Seemann
Mme Suzanne Serravallo
Roger-Gérard Schwartzberg
Henri Skre
Jean-Pierre Solinas
Bernard Tapie
André Thion Ah Koon
Jean Urbanik
Emile Zaccarelli.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Gilbert Bissy a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

M. Michel Noir a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

MM. Jean-Marc Ayrault, Claude Bartolone, Léon Bertrand, Mme Christiane Boutin, MM. Jacques Floch, André Labarrère, Didier Mathus et Jacques Mellick ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

SCRUTIN (N° 24)

sur l'annexement n° 54 de M. Louis Pierna à l'article 1^{er} du projet de loi relatif au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (nouvelle rédaction de l'article : définition des missions de la Banque de France).

Nombre de votants 550
 Nombre de suffrages exprimés 548
 Majorité absolue 275

Pour l'adoption 89
 Contre 459

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe R.P.R. (258) :**

Contre : 250.

Non-votants : 8. - MM. Jean Auclair, Jean Bardet, Mme Nicole Catala (président de séance), MM. Jean-Claude Milgrom, Etienne Plate, Mme Suzanne Sauvalgo, MM. Philippe Séguin (président de l'Assemblée nationale) et Frantz Taltlagger.

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 209.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean-Paul Virapoullé.

Non-votants : 5. - Mme Christine Boutin, MM. Maurice Ligot, Georges Mesnil, Mme Louise Moreau et M. André Rossi.

Groupe socialistes (57) :

Pour : 57.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe Républicains et Liberté (23) :

Pour : 9. - MM. Gilbert Baumet, Bernard Charles, Régis Fauchoit, Alain Ferry, Alfred Müller, Gérard Sauvalgo, Jean-Pierre Soisson, Bernard Tapie et Emile Zaccarelli.

Abstention volontaire : 1. - M. Alain Madalle.

Non-votants : 13.

Non-Inscrit (1) :

Non-votant : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Anette
 François Azeani
 Henri d'Attilio
 Rémy Avoché
 Jean-Marc Ayrault
 Jean-Pierre Bailly
 Claude Bartolone
 Christian Bataille
 Jean-Claude Bataillon
 Gilbert Baumet
 Jean-Claude Beauchamp
 Michel Beccon
 Gilbert Bissy
 Alain Bocquet
 Jean-Claude Bois
 Augustin Bourdeaux
 Jean-Michel
 Boucheron
 Didier Boulaud
 Jean-Pierre Braine
 Patrick Braconnier
 Jean-Pierre Erard

Jacques Brunes
 René Carpentier
 Laurent Cathala
 Bernard Charles
 Jean-Pierre
 Chrétien
 Daniel Colliard
 Camille Darvères
 Mme Martine David
 Bernard Davole
 Jean-Pierre
 Defontaine
 Bernard Derouin
 Michel Desot
 Julien Droy
 Pierre Ducast
 Dominique Duplet
 Jean-Paul Durieux
 Henri Emmanuel
 Laurent Fabius
 Régis Fauchoit
 Alain Ferry

Jacques Floch
 Pierre Garnaudin
 Kamilo Gata
 Jean-Claude Gayssot
 André Gérin
 Jean Glavany
 Michel Grandpierre
 Maxime Grunetz
 Jacques Guyard
 Georges Hage
 Guy Hémery
 Jean-Louis Idart
 Mme Mugette
 Jacquart
 Frédéric Jallon
 Mme Janine Jamba
 Serge Jambou
 Charles Jousset
 Jean-Pierre Kischel
 André Labarrière
 Jack Lang
 Jean-Yves Le Déaut

Jean-Claude Lefort
 Louis Le Penec
 Alain Le Vern
 Martin Mahy
 Georges Marchais
 Marius Mame
 Didier Mathon
 Jacques Mellich
 Paul Mercleca
 Louis Mexandeau

Jean-Pierre Michel
 Didier Mignard
 Ernest Moutoussamy
 Alfred Müller
 Mme Véronique
 Neiertz
 Louis Pierna
 Paul Quilès
 Alain Rodet
 Mme Ségolène Royal

Georges Sarre
 Gérard Saumade
 Roger-Gérard
 Schwartzberg
 Henri Sicre
 Jean-Pierre Soisson
 Bernard Tapie
 Jean Tardito
 Emile Zaccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abella
 Jean-Claude Abrioux
 Bernard Accoyer
 Léon Almé
 Pierre Albertini
 Mme Nicole Ameline
 Jean-Paul Anciaux
 Jean-Marie André
 René André
 André Angot
 Daniel Arata
 Henri-Jean Arraud
 Jean-Claude Asphe
 Philippe Aubergier
 Emmanuel Aubert
 François d'Arbert
 Raymond-Max Aubert
 Gautier Audéon
 Mme Martine Aurillac
 Pierre Bachelet
 Mme Roselyne
 Bachelet
 Jean-Claude Bahu
 Patrick Balkany
 Claude Barate
 Gilbert Barbier
 Didier Barinaud
 François Baroin
 Raymond Barre
 Jacques Barrot
 André Bascou
 Hubert Baudot
 Jean-Pierre Bastiani
 Dominique Baudis
 Jacques Baumel
 Charles Beau
 Jean-Louis Beaumont
 René Beaumont
 Pierre Bédier
 Jean Bégout
 Didier Béguin
 Christian Bergelin
 Jean-Louis Bernard
 André Berthel
 Jean-Gilles
 Berthoinier
 Jean-Marie Bertrand
 Léon Bertrand
 Jean Besson
 Raoul Béteille
 Jérôme Bignon
 Jean-Claude Bireau
 Claude Bizeaux
 Jacques Blanc
 Michel Blandin
 Roland Blum
 Gérard Boche
 Jean de Boissac
 Mme Marie-Thérèse
 Bottemann
 Philippe
 Boucaucvière
 Yves Bouzet
 Yvon Bouzet
 Mme Jeanine
 Bouvoisin
 Franck Bouvra
 Mme Emmanuelle
 Bouvillon
 Alphonse Bourgaenier
 Bruno Bourg-Broc
 Jean Bourquet
 Loti Bourvard
 Michel Bourvard
 Jacques Boyon
 Jean-Guy Branger
 Lucien Brunet

Philippe Briand
 Jean Briane
 Jacques Brist
 Louis de Broglie
 Jacques Bressard
 Dominique Bressereau
 Christian Cabal
 Jean-Pierre Calvet
 François Calvet
 Jean-François Calvo
 Bernard Carayon
 Pierre Carde
 Grégoire Carmelo
 Antoine Carré
 Gilles Carrez
 Michel Cartaud
 Gérard Castagnier
 Jean-Charles Cavallé
 Jean-Pierre Cave
 Robert Cazalet
 Richard Cazeneuve
 Arnaud Cazin
 d'Honnin
 Charles
 Cécaldi-Raynaud
 Jacques
 Chabas-Delmas
 René Chabot
 Jean-Yves Chamerand
 Jean-Paul Charé
 Serge Charles
 Jean Churreppin
 Jean-Marc Chartre
 Philippe Chazet
 Georges Chevannes
 Ernest Chénier
 Gérard Charpentier
 Jacques Chirac
 Paul Chollet
 Jean-François Cloucy
 Mme Colette
 Codacci-Pisanelli
 Jean-Pierre Cognat
 Daniel Collin
 Louis Colombeau
 Georges Colombari
 Thierry Cornillet
 Gérard Cornu
 François
 Cornet-Gentille
 René Cosse
 Mme Anne-Marie
 Couderc
 Raymond Couderc
 Bernard Coulon
 Charles de Courson
 Alain Coussa
 Bertrand Coussa
 Yves Coussin
 Jean-Michel Couve
 René Courvalin
 Charles Cova
 Jean-Yves Cozan
 Henri Coq
 Jacques Cyprien
 Christian Daniel
 Alain Danillet
 Olivier Darrozes
 Olivier Demanik
 Marc-Philippe
 Daubresse
 Gabriel Deblock
 Bernard Debré
 Jean-Louis Debré
 Jean-Claude Decrocy
 Lucien Degouchy
 Arthur Dehaine

Jean-Pierre Delalande
 Francis Delattre
 Richard Dell'Angola
 Pierre Delmar
 Jean-Jacques Delmas
 Jean-Jacques Delvaux
 Jean-Marie Demange
 Claude Demassieux
 Christian Desmuyck
 Jean-François Deniau
 Xavier Deniau
 Yves Desland
 Léonce Deprez
 Jean Desaulis
 Jean-Jacques Descamps
 Alain Devaquet
 Patrick Devés
 Emmanuel Dewees
 Claude Dhinnia
 Serge Didier
 Jean Diebold
 Willy Dinéglio
 Eric Dollé
 Laurent Dominiati
 Maurice Doumet
 André Droitcourt
 Guy Druat
 Jean-Michel
 Dubernard
 Eric Duboc
 Philippe Dubourg
 Mme Danielle Dufeu
 Xavier Dupuis
 Christian Dupuy
 Georges Dupuy
 André Faur
 Charles Ehrmann
 Jean-Paul Emorine
 Christian Estroff
 Jean-Claude Etienne
 Jean Fabals
 Hubert Falco
 Michel Faugot
 André Faure
 Jacques-Michel Faure
 Pierre Favre
 Jacques Féron
 Jean-Michel Ferrand
 Gratien Ferrari
 Charles Fèvre
 Gaston Flesse
 Nicolas Fortinier
 Jean-Pierre Foucher
 Jean-Michel Fourgous
 Gaston France
 Marc Frayne
 Yves Fréville
 Bernard de Froment
 Jean-Paul Fuchs
 Claude Gaillard
 Robert Galley
 René Galy-Dejean
 Gilbert Gantier
 Etienne Garlier
 René Garrec
 Daniel Garrigue
 Henri de Gastines
 Claude Gatignol
 Jean de Gault
 Hervé Gayraud
 Jean Gossy
 Germain Gougeon
 Aloys Geoffroy
 Alain Gest
 Jean-Marie Geronzi
 Charles Ghorra
 Michel Givry

Claude Girard
Valéry
Giacard d'Estaing
Jean-Louis Godeffroy
Claude Goussier
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel
Goussier
Georges Gorze
Jean Goussier
Philippe Goussier
Christian Gourmeil
Mme Marie-Fanny
Goussier
Jean Gravier
Jean Griset
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Grisset
François Grégoire
Louis Guédon
Ambroise Guéllac
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelynne Guilhem
François Guillaume
Jean-Jacques Guillet
Michel Guig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hansson
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Hellier
Pierre Hérisson
Pierre Hérisson
Patrick Hoguet
Mme Françoise
Hostaller
Philippe Houdillon
Pierre-Rémy Housin
Mme Elisabeth Hebert
Robert Huguenard
Michel Huszart
Jean-Jacques Hyest
Amédée Isébert
Michel Isnard
Mme Bernadette
Jozac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquot
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jégo
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juventin
Gabriel Kasperik
Aimé Kergeris
Christian Kort
Jean Kiffer

Joseph Klifa
Patrick Labonne
Marc Laffleur
Jacques Laffleur
Pierre Laguilhon
Henri Lalanne
Jean-Claude Lamas
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Langueux-Villard
Harry Lapp
Gérard Larrat
Louis Langa
Thierry Lanza
Bernard Leccia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Lagras
Pierre Lellouche
Jean-Claude Lemoine
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepetit
Arnaud Lepereq
Pierre Lequiller
Bernard Leroy
Roger Lestas
André Lemaire
Edouard Leveau
Alain Lewyler
Jacques Lemaury
Jean de Liphowski
François Lecoq
Arsène Lux
Claude Mailheret
Jean-François Maucel
Daniel Mondon
Raymond Mascella
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Mariton
Alain Marleix
Alain Marraud
Jean Marraud
Christian Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martia-Laisade
Jacques Mandon-Arnaud
Jean-Louis Manzo
Philippe Mathot
Jean-François Mattel
Pierre Massard
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Micoux

Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Modria
Aymeri
de Montesquieu
Jean-Marie Morisset
Georges Mothron
Aïain Moyne-Bressand
Bernard Murat
Renaud Muselier
Jacques Myard
Maurice
Némos-Pwatabo
Jean-Marc Neme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicola
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Pascht
Dominique Paillet
Mme Françoise
de Passieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papeau
Pierre Pascalon
Pierre Pasquel
Michel Pechat
Jacques Pélissard
Daniel Penner
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Pierre-André Périès
Francisque Perrat
Pierre Petit
Alain Peyrerie
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Daniel Picotie
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pithon
Xavier Platat
Serge Polignat
Ladislas Poliatowski
Bernard Pons
Jean-Pierre Pont
Marcel Percher
Robert Pouchet
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Pral
Claude Pringalle
Jean Proriel
Pierre Quillet
Jean-Bernard Rainaud
Eric Raoult
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Reyman
Georges Richard

Henri de Richemont
Jean Rigand
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaud
Yves Ringat
Jean Roatta
Gilles de Robica
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochelot
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Romélot
José Rossi
Mme Monique
Roussan
François Roussel
Yves Roussel-Rouard
Max Roussat
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Antoine Rufzacht
Francis Saint-Ellier

Frédéric
de Saint-Sernis
Rudy Salles
André Sastini
Joël Sarrat
Bernard Saugy
François Sarraute
Jean-Marie Schleiter
Bernard Schreiner
Jean Scialoja
Bernard Serrou
Daniel Soulage
Alain Suguinat
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaille
Michel Terret
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tiberti
Alfred
Trany-Philippe
Gérard Tringie
André Trigano

Georges Trou
Anicet Turbay
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Yves Van Haeckle
Christian Vanasse
François Vanasse
Philippe Vasseur
Jacques Verrier
Yves Verwaerde
Mme Françoise
de Veyrias
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Claude Vissac
Robert-André Vivier
Gérard Voisin
Michel Voisin
Michel Valbert
Roland Vallame
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Se sont abstenus volontairement

MM. Alain Madala et Jean-Paul Virapoullé.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, et
Mme Nicole Catala, qui présidait la séance.

D'autre part :

Mme Thérèse Alassat	Jean-Claude Lenoir	Mme Suzanne
MM.	Maurice Ligot	Sauvaigo
Jean Anclair	Philippe Martin	Frantz Taittinger
Jean Barbot	Georges Manna	Mme Christiane
Jean-Louis Barles	Jean-Claude Mignot	Taabira-Delaunoy
Mme Christine Boutin	Mme Louise Moreau	André Thien Ah Koon
Edouard Chauray	Michel Noir	Jean Urbanik
Pierre Guicher	Etienne Plat	Paul Vergès
Jacques Le Nay	André Rossi	Alyse Warhouer.
	Jean Royer	

Mises au point au sujet du présent scrutin

(sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4,
du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Maurice Ligot, Georges Mesnia, Mme Louise Moreau,
MM. Michel Noir, André Rossi et Jean-Paul Virapoullé ont fait
savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

M. Philippe de Villiers a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

M. Léon Bertrand a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas
prendre part au vote ».

